

Rapport d'activité 2022



Fédération
du Haut - Rhin
pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

Sommaire

1. LA FÉDÉRATION ET SES ASSOCIATIONS AGRÉÉES	1
2. INFORMATIONS RESSOURCES HUMAINES	5
3. DOMAINES FÉDÉRAUX	12
4. TIRS DE CORMORANS SUR LES EAUX LIBRES	14
5. PARTENARIATS	15
6. PÔLE GARDERIE.....	18
7. PÔLE TECHNIQUE	23
8. PÔLE LOISIR PECHE	39
9. RECIPROCITE DEPARTEMENTALE	53
10. ADHÉRENTS	55
11. BILAN FINANCIER & COMPTE DE RESULTATS	58
12. BUDGET PREVISIONNEL	64
13. ÉVOLUTIONS BUDGÉTAIRES.....	65

Directeur de publication : Directeur de la Fédération

Conception : Fédération du Haut-Rhin

*Crédits photos : FNPF - L. MADELON, Fédération,
AAPPMA du Haut-Rhin, sauf mention contraire*

1. LA FÉDÉRATION ET SES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Haut-Rhin (FDAAPPMA 68), appelée plus couramment Fédération de Pêche du Haut-Rhin, est une association « Loi 1901 » :

- 🐟 **reconnue d'utilité publique** (article L.434-4 du Code de l'environnement) ;
- 🐟 **agrée au titre de la protection de l'environnement** (article L.141-1 du Code de l'environnement).

Administrée et gérée par un Conseil d'Administration constitué de bénévoles élus, ses missions et ses statuts sont définis par l'arrêté ministériel du 16 janvier 2013.

1.1. Son rôle et ses missions statutaires

La Fédération de Pêche du Haut-Rhin voit le jour le 11 novembre 1929. Ses missions et ses actions n'ont cessé d'évoluer depuis, au gré des changements législatifs et des volontés de ses dirigeants.

Elle est dorénavant professionnalisée et assure tout un panel de missions dont les axes principaux sont les suivants :

- 🐟 assurer et coordonner la gestion de la pêche de loisir dans le Haut-Rhin ;
- 🐟 promouvoir le Loisir Pêche ;
- 🐟 protéger et valoriser les milieux aquatiques ;
- 🐟 contrôler et surveiller les milieux.



Rien de tout cela ne serait possible sans l'investissement de plusieurs centaines de bénévoles présents dans nos 36 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique haut-rhinoises, les AAPPMA !

La Fédération de Pêche du Haut-Rhin compte une dizaine de salariés, organisés selon 4 Pôles spécifiques, bien que ces missions soient la plupart du temps très transversales et ne se limitent pas à une thématique :

- 🐟 un pôle Administratif ;
- 🐟 un pôle Technique ;
- 🐟 un pôle Développement du Loisir Pêche ;
- 🐟 un pôle Surveillance.

1. UN RÔLE ADMINISTRATIF

Un rôle *administratif* visant la gestion cohérente de notre Fédération et de ses AAPPMA, dont :

- 🐟 gestion de la comptabilité et du fonctionnement de la structure ;
- 🐟 gestion de la vente des cartes de pêche ;
- 🐟 aides financières, techniques et administratives, aux associations adhérentes ;
- 🐟 information sur la pratique de la pêche ;
- 🐟 gestion des infractions à la réglementation ;
- 🐟 gestion des dossiers de pollution ;
- 🐟 gestion des outils et supports de communication.

2. UN RÔLE TECHNIQUE

Un rôle *technique* en faveur de la protection des milieux aquatiques dont :

- 🐟 l'acquisition de connaissances sur ;
 - les atteintes aux milieux aquatiques,
 - l'état des peuplements piscicoles,
- 🐟 le conseil et la mise en œuvre d'actions de restauration des milieux ou d'aménagement ;
- 🐟 la défense des intérêts piscicoles et des milieux aquatiques ;
- 🐟 intervention/assistance technique en cas de pollutions des eaux ou de mortalité piscicole ;
- 🐟 l'élaboration d'un plan de gestion durable de la ressource piscicole (PDPG).



3. UN RÔLE DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Un rôle *de développement du Loisir Pêche*

visant la sensibilisation et l'information des pêcheurs ainsi que du grand public, dont :

- 🐟 la réalisation d'actions de promotion du Loisir Pêche ;
- 🐟 l'information et l'éducation en faveur de la protection de l'environnement, en particulier des milieux aquatiques ;
- 🐟 l'apprentissage du Loisir Pêche pour tous publics ;
- 🐟 la valorisation du territoire haut-rhinois.



4. UN RÔLE DE SENTINELLE ET DE SURVEILLANCE

Un rôle de *sentinelle* et de surveillance en faveur du

respect des milieux et des espèces, dont :

- 🐟 la surveillance ;
- 🐟 la promotion et la vérification de pratiques respectueuses ;
- 🐟 l'information et la vérification du respect de la réglementation ;
- 🐟 l'application de sanctions en cas de non-respect, lorsque cela s'avère nécessaire.



1.2. Nos AAPPMA

Un des rôles de la Fédération est de fédérer les 36 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique haut-rhinoises, de coordonner et d'assurer la cohérence des modes de gestion.

1. Les élections des AAPPMA : suites et fin

Les AAPPMA ont renouvelé leurs mandats au dernier trimestre de l'année 2021 et procédé aux élections des nouveaux Conseils d'Administrations. Cette procédure a souffert de plusieurs erreurs, allant jusqu'à invalider certaines Assemblées Générales Électives.

Au 1^{er} janvier 2022, 7 AAPPMA n'avaient pas encore constitué leur Conseil d'Administration, pour des raisons diverses : AGE non tenue, AGE invalidée, élus non-membres de leur AAPPMA, etc. Pour ces faits, la Fédération a été convoquée devant la DDT68 le 05 janvier 2022 afin d'argumenter et de justifier des demandes de report ou de renouvellement de la procédure.

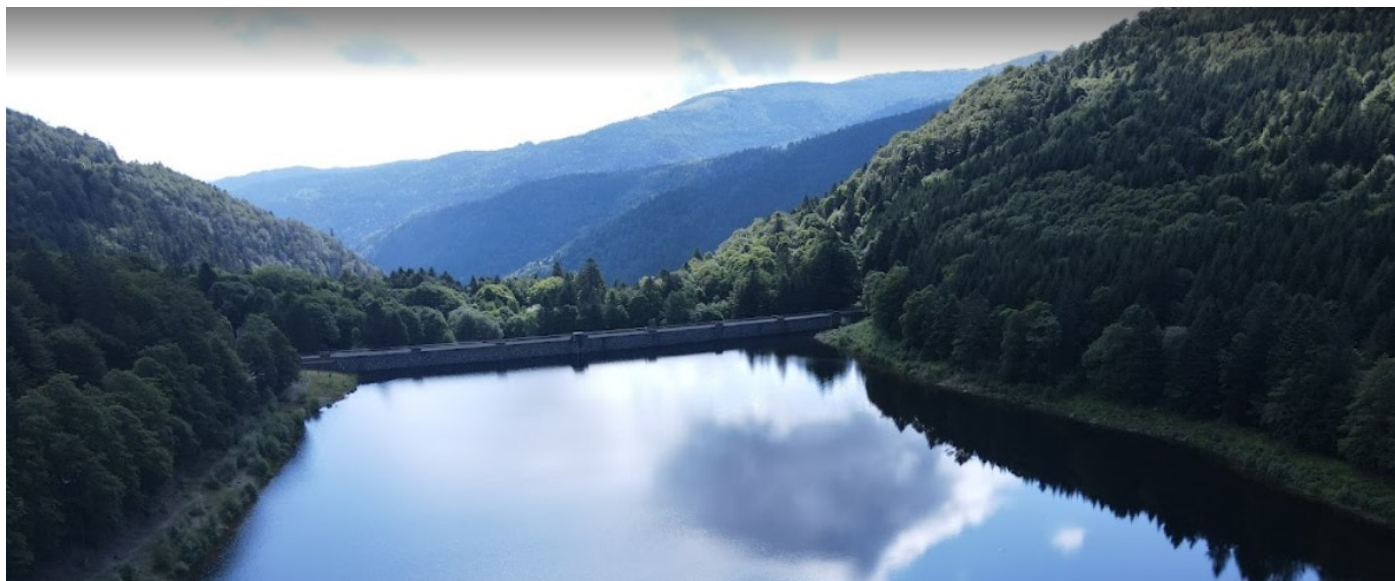


Ainsi, les AAPPMA d'Ensisheim, d'Habsheim, Lapoutroie Espérance, Lautenbach-Zell, Ostheim, les Truites du Bonhomme et les Truites de la Weiss ont eu l'autorisation d'organiser une nouvelle AGE dans un délai restreint, soit jusqu'au 06 février 2022.

Après ce rattrapage exceptionnel, **3 AAPPMA ont perdu leur agrément sur décision de la DDT68** :

- ✍ Impossibilité de renouveler leur CA dans le respect des obligations :
 - **AAPPMA Ensisheim** : arrêté préfectoral n°2022-27,
 - **AAPPMA Habsheim** : arrêté préfectoral n°2022-26,
- ✍ Non-respect des obligations et conditions statutaires générales et particulièrement celles liées à la délivrance des cartes de pêche et non-versement des cotisations liées :
 - **AAPPMA Lautenbach-Zell** : arrêté préfectoral n°2022-25.

Concernant leurs domaines de pêche, les pêcheurs peuvent pratiquer sur les parcours situés sur les canaux et les rivières des anciennes AAPPMA d'Ensisheim et d'Habsheim. Les baux de l'ancienne AAPPMA Lautenbach-Zell sur la rivière et sur le Lac de la Lauch n'ont pas encore été réattribués malgré des demandes envoyées aux différentes instances gestionnaires.



Lac de la Lauch (crédit photo : Jim Dem Drone)

2. Les AAPPMA au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, le Haut-Rhin compte **36 Associations Agréées** de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et une Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets (ADAPAEF).

Pour rappel :

Les Présidents sont délégués de droit et dans les AAPPMA de plus de 250 membres actifs, un ou plusieurs délégués supplémentaires ont été désignés, ce sont les délégués élus. Les délégués sont les représentants des AAPPMA et composent l'Assemblée Générale de la Fédération.

Liste des délégués :

AAPPMA	Président, délégué de droit	Délégué élu
Basse Vallée de la Fecht	KAUFFMANN Julien	
Bassin Potassique	AHR Jacky	
Berges de l'III	SCHMERBER Thierry	
Les Brochets de Mulhouse	SCHMITT Martin	SCHWARZ Damien
Brunstatt	RINGENBACH Jean-Louis	STREIFF Claude
La Fraternelle de Colmar	CORSETTI Carlo	BLANCK Pascal
Grande Vallée de Munster	GUTHMANN Armand	
Guebwiller	WIPF Mathieu	ARNOULD Dominique
Haute-Thur	HUNDSBUCKLER Jean-François	GOETSCHY Xavier
Herrlisheim	KIBLER Christian	
Huningue	ZIMPFER Isabelle	
Illfurth	FERMENT Patrick	
Kembs	BURTIN Christian	
Lapoutroie Espérance	MULLER Alain	
Lutterbach	DREYFUS Thomas	
Munster	PIMMEL Stéphane	
Ostheim	DISSLER Renaud	
Petite Vallée de Munster	MONHARDT Denis	
Reiningue	ELHANI Christian	ROBE Jacques
Ribeauvillé	SOBON Michel	
Riedisheim	MULLER Pascal	
Rosenau	SPISSER Christophe	
Rouffach	<i>En attente</i>	
Sainte-Croix-aux-Mines	VOINSON Rémy	
Sainte-Marie-aux-Mines	SCHRAMM Daniel	
Saint Louis Neuweg	ZURBACH Albert	MEYER Claude
Sans-souci	NAUD Thierry	
Sausheim	SOEHNLEN René	
SPL Mulhouse	KARRER Jean-Luc	BAIEN Jacques et WALDECK Jean Paul
Sud Alsace	RUFF Jean-Marc	ZIMMERMANN Patrick
Les Truites du Bonhomme	HENRY Jacques	
Les Truites de Colmar 1880	GEILLER Christophe	
Les Truites de la Weiss	DEPARIS Jean-Claude	
Vallée de la Doller	HOLDER Eric	BITSCH Frédéric
Vallée de la Thur	TSCHIEMBER Jean	SCHMITT Daniel
Village Neuf	REIBEL Eric	ECKER Arnaud et MISSLIN Emmanuel

A noter deux changements de présidence suite à des démissions :

- ♦ **AAPPMA d'OSTHEIM** : M. GRUBOR Stéphane est remplacé par M. DISSLER Renaud ;
- ♦ **AAPPMA de ROUFFACH** : M. HAEFFELE Michel est remplacé de manière temporaire par son Vice-Président M. WALTER Bernard.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1. Élection du Conseil d'administration : une nouvelle équipe rajeunit !

Courant du 1^{er} trimestre 2022, la Fédération a également procédé au renouvellement de son Conseil d'Administration. Sous la surveillance de Mme MONTRIEUL, Adjointe au Chef de Bureau et de M. FRUH, Inspecteur de l'Environnement, du Service Eau Environnement et Espaces Naturels, Bureau de l'Eau et des Milieux Aquatique de la DDT68, l'A.G. Élective s'est tenue le 26 mars 2022 à 14h.

1. Candidats et procédure

M. Jean-Claude ZWICKERT, candidat à sa réélection, a présenté une liste « **Pour une Fédé qui se doit de rester dynamique et innovante** » composée de M^{me} Isabelle ZIMPFER et de MM. Frédéric BITSCH, Christophe GEILLER, Daniel HANS, Jean-Luc KARRER, Guy METZ, Denis MONHARDT, Pascal MULLER, Jean-Louis RINGENBACH, Daniel SCHMITT, Damien SCHWARZ, Olivier SOMMEN, Richard WALTZER, Patrick ZIMMERMANN.



Se sont également présentés de manière indépendante M. Carlo CORSETTI et M. Jean-François HUNDSBUCKLER, ce dernier présentant un programme intitulé « Une Transition ».

Sur 46 délégués inscrits, 45 étaient présents ou représentés et ont voté pour élire le Conseil d'Administration pour une durée de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2022.

2. Résultats des élections

Les quinze candidats à avoir obtenu le plus de voix ont été élus. Ils se sont immédiatement retirés en séance de Conseil d'Administration pour désigner les membres du Bureau, ainsi que désigner les membres cooptés.

Le Conseil d'Administration et le Bureau de la Fédération se composent donc comme suit :

CONSEIL d'ADMINISTRATION	 BUREAU	 Jean-Claude ZWICKERT <i>Président</i> 06 75 73 21 96- president-fd68@peche68.fr			
		 Jean-Luc KARRER <i>Vice-Président</i>	 Jean-Louis RINGENBACH <i>Vice-Président</i>	 Denis MONHARDT <i>Trésorier</i>	 Frédéric BITSCH <i>Trésorier Adjoint</i>
	 Daniel HANS <i>Secrétaire</i>	 Olivier SOMMEN <i>Conseiller Technique</i>	 Guy METZ <i>Conseiller Technique</i>		
	 Christophe GEILLER	 Pascal MULLER	 Daniel SCHMITT	 Damien SCHWARZ	
	 Richard WALTZER	Patrick ZIMMERMANN	 Isabelle ZIMPFER	Xavier MENGES ADAPAEF	
	 Julien KAUFFMANN	 Sébastien KORN	 Mathieu ROMAIN	Mathieu WIPF	
	Membres Cooptés				

2.2. Mouvements du personnel

7 collaborateurs ont été accueillis temporairement au sein de la Fédération, portant à **15 le nombre de collaborateurs** ayant contribué en 2022 à assurer nos missions statutaires, représentant une moyenne de :

- ✍ **8.07 Équivalent Temps Plein (ETP)** pour les contrats CDI/CDD ;
- ✍ **2.49 ETP** pour les apprentis, stagiaires et le volontaire service civique.

- ◆ **Pauline FAGOT** – *Chargée d'études RTB*
 - renouvellement du contrat à durée déterminée du 17 janvier 2022 au 31 mai 2022
- ◆ **Hugo BAYSANG** – *Volontaire Service Civique*
 - engagement du 07 juin 2022 au 23 décembre 2022
- ◆ **Julia DE SOUSA** – *Apprentie Communication*
 - contrat d'apprentissage du 12 septembre 2022 au 22 septembre 2023
- ◆ **Léo PIECHOWIAK** – *Apprenti Pôle Loisir Pêche - renouvellement*
 - contrat d'apprentissage du 5 septembre 2022 au 25 août 2023
- ◆ **Mehdi YAHYA BEY** – *Apprenti Pôle Technique*
 - contrat d'apprentissage du 12 septembre 2022 au 30 septembre 2023
- ◆ **Héloïse BUHLER** – *Stagiaire Communication*
 - convention à durée déterminée du 04 avril 2022 au 24 juin 2022
- ◆ **Léonie-Tara LANNIC ROTA** – *Stagiaire Pôle Loisir Pêche et Pôle Technique*
 - convention à durée déterminée du 07 juin 2022 au 15 juillet 2022 et du 26 septembre 2022 au 28 octobre 2022

A noter également le départ de **M^{me} Annick MORITZ** le 16 août 2022, qui occupait le poste d'*Agent administratif en Comptabilité*, à la suite d'une procédure de rupture conventionnelle de son contrat de travail à durée indéterminée débuté le 05 septembre 2016.

2.3. Formation du personnel

- ✍ MM Axel GROB et Victorien TALLET : « **L'imaginaire de la nature ; la nature imaginaire** », ARIENA, les 27 et 28 janvier 2022 ;
- ✍ M^{mes} Pauline FAGOT, Sophie LOUIS et MM Emilien BORDIER, Axel GROB, Jean-François HUNDSBUCKLER, Ywen NAMOKEL et Léo PIECHOWIAK, GRP Formation, **Recyclage à l'habilitation électrique spécifique « Pêche électrique »**, le 2 mai 2022 ;
- ✍ M. Ywen NAMOKEL : **Malacofaune**, ARION.idé et UBRM, du 12 au 14 septembre 2022 ;
- ✍ M^{mes} Laetitia JECKER, Sophie LOUIS, Marjorie SCHMERBER et MM Axel GROB, Ywen NAMOKEL et Victorien TALLET : **Maintien des Acquis et des Compétences Sauveteurs Secouristes du Travail** (MAC SST), Centre de Formation de Secourisme du Val de Munster, le 19 septembre 2022 ;
- ✍ M. Ywen NAMOKEL : **Initiation à l'étude scalimétrique des populations de truites et de brochets** ; SCIMABIO Interface ; du 18 au 20 octobre 2022 ;
- ✍ M. Emilien BORDIER : **Sauveteur Secouriste du travail** (SST) formation initiale, Centre de Formation de Secourisme du Val de Munster, les 25 et 26 octobre 2022 ;
- ✍ M. Ywen NAMOKEL : **QGIS niveau 2 « perfectionnement »**, In Situ SIG Service Géomatiques, les 08 et 09 décembre 2022 ;

Conseil d'Administration



Jean-Claude ZWICKERT

Président

06 75 73 21 96

president-fd68@peche68.fr



Jean-Luc KARRER

Vice-Président

Administrateurs :

Membres cooptés :



Jean-Louis RINGENBACH

Vice-Président

Christophe GEILLER

Julien KAUFFMANN



Denis MONHARDT

Trésorier

Pascal MULLER

Sébastien KORN



Frédéric BITSCH

Trésorier Adjoint

Daniel SCHMITT

Mathieu ROMAIN



Daniel HANS

Secrétaire

Damien SCHWARZ

Mathieu WIPF



Olivier SOMMEN

Conseiller Technique

Richard WALTZER

ADAPAEF: Xavier MENGES



Guy METZ

Conseiller Technique

Isabelle ZIMPFER



Emilien BORDIER - Directeur

0667852950 - directeur-fd68@peche68.fr

Pôle Administratif

Pôle Garderie

Pôle Animation

Pôle Technique



Ywen NAMOKEL

Responsable Technique

0664757049

responsable.technique@peche68.fr

Laetitia

JECKER



Assistante de Direction,
Référente comptabilité

0668405382

laetitia.j@peche68.fr

Marjorie

SCHMERBER



Assistante de Direction,
Référente Juridique et RH

0659155860

marjorie.s@peche68.fr

Alain

SODANO



Garde-pêche

0389606474

contact@peche68.fr

Victorien

TALLET



Agent de développement

0672408087

victorien.t@peche68.fr

Axel

GROB



Agent de développement

0781545698

axel.g@peche68.fr

Pauline

FAGOT



Chargée de projets

0784617127

technique@peche68.fr

Sophie

LOUIS



Chargée de projets

0647633648

sophie.l@peche68.fr

Julia

DE SOUSA



Apprentie

com.fd68@gmail.com

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

47 rue de la Commanderie – 68500 GUEBWILLER
03 89 60 64 74 – contact@peche68.fr - www.peche68.fr

Léo

PIECHOWIAK



Apprenti

leo.piechowiak.fd68@gmail.com



Mehdi

YAHYA BEY



Apprenti

alternant@peche68.fr

Volontaire
Service Civique

2.4. Activité statutaire

Les restrictions liées au contexte de pandémie mondiale s'étant assouplies, la plupart des réunions ont pu être organisées en présentiel :

- 🍃 **1** Assemblée Générale Ordinaire et **1** Assemblée Générale Élective, tenues en présentiel le 26 mars 2022 à l'espace RiveRhin de Village-Neuf ;
- 🍃 **7** Conseils d'administration : 17 janvier, 14 mars, 19 mars, 8 juin, 6 octobre – CA extraordinaire en visio, 24 octobre et 19 décembre ;
- 🍃 **1** Bureau : 13 mai ;
- 🍃 **1** séminaire pour les nouveaux élus & cooptés : 14 mai ;
- 🍃 **1** assise : 11 juin - Former et informer l'ensemble des élus des Bureaux des AAPPMA du Haut-Rhin
 - structure et fonctionnement du réseau des SAPL ;
 - droit de pêche et réglementation ;
 - le développement du loisir pêche (Technique, Animation, Communication, etc.)
 - organisation des prochains modules de formation.
- 🍃 **3** modules de formation : septembre/octobre
 - Module 1 : Comptabilité et finances
Tenue des comptes d'une AAPPMA & réalisation d'un compte d'exploitation + bilan financier
 - Module 2 : Obligations administratives
Présentation & explication du nouveau modèle du Rapport d'Activités et Rédaction de P.V., administration générale d'une association
 - Module 3 : Cartes de pêche internet
Gestion des ventes de cartes par internet – prise en main du site EOLAS & exploitation des informations « Droit de pêche »
- 🍃 **3** bilans de Pôle :
 - 21 mars,
 - 30 mai,
 - 24 octobre.



Conseil d'Administration fraîchement élu à Village-Neuf

2.5. Bénévolat

Dans le cadre des actions de la Fédération uniquement, l'investissement des bénévoles en faveur des milieux aquatiques du Haut-Rhin et du Loisir Pêche est estimé à **5490 heures, soit 3,9 Emploi Temps Plein**, contribuant notamment :

- 🪿 au rempoissonnement des domaines fédéraux et du domaine public ;
- 🪿 à la surveillance et au contrôle des domaines fédéraux et du domaine public ;
- 🪿 à la tenue de stands sur les manifestations ;
- 🪿 aux pêches électriques ;
- 🪿 à la représentation de la Fédération dans diverses réunions.

Une seule **distinction** a été attribuée sur l'année :

ARGENT	SARACINO	Santo	Brunstatt
--------	----------	-------	-----------

1. Investissement du Président

Ont été investis en faveur des milieux aquatiques haut-rhinois et du monde de la Pêche par le Président :

- 🪿 **427** équivalents jours, dont :
 - **60** jours à la Fédération,
 - **260** jours à domicile,
 - **164** heures de déplacements (contre 108 en 2021) ;
- 🪿 **14 737** kilomètres parcourus (soit 5000 km de plus qu'en 2021).

2,1
Équivalent Temps Plein

En augmentation par rapport à l'année passée



Date	Lieu	Motif	Kms	Heures
05-janv-22	Colmar	DTT - résultat élect. AAPPMA	60	3
06-janv-22	Strasbourg	Alsace Tourisme - SDDLDP 68	200	2
08-janv-22	Brunstatt	AG - AAPPMA Brunstatt	67	2
14-janv-22	Mulhouse	KPMG - bilan 2021 URNE	46	2
15-janv-22	Ostheim	AG - AAPPMA Ostheim	102	2
17-janv-22	Mulhouse	CA Fédé 68	46	3
19-janv-22	Niffer	VNF pour accès DP68	90	3
24-janv-22	Mulhouse	KPMG - bilan 2021 FD 68	46	2
01-févr-22	Courtavon	COFIL plan d'eau	126	3
09-févr-22	Metz	Bureau ARGE	536	5
11-févr-22	Oberschaeffolsheim	VNF accès DP 68 & 67	210	3
12-févr-22	Metz	CA ARGE / UBRM	536	5
14-févr-22	Munster	Parc des ballons des vosges	84	2
18-févr-22	Guebwiller en visio	COTECH stratégie saumon	0	2
19-févr-22	Rouffach	Formation animateurs APN	24	3
23-févr-22	Colmar	Préfecture cellule secheresse	60	3
26-févr-22	Wittelsheim	Réunion GPPP des AAPPMA	32	3
28-févr-22	Saint-Louis	Directeur PCA (pisciculture)	104	2
04-mars-22	Oberschaeffolsheim	Discussions appli. Accès VNF	210	3
06-mars-22	Kirchberg	AG amicale Kircheberg	80	2
07-mars-22	Mulhouse	KPMG - bilan 2021 FD 68	46	2
08-mars-22	Scherwiller	CLE SAGE Giessen	124	3
12-mars-22	Village-Neuf	Remise Ordre National mérite	106	3
14-mars-22	Mulhouse	CA Fédé 68	46	3
16-mars-22	Mulhouse	Notaire vente Carspach	46	1
17-mars-22	Rouffach	AG Syndicat de la Lauch	24	3
19-mars-22	Duppigheim	AG Fédé 67	188	3
24-mars-22	Ste croix aux mines	PNV mission Eau	148	3
26-mars-22	Village-Neuf	AG Fédé 68	106	5
28-mars-22	Sewen	Réunion canyoning	91	3
29-mars-22	Saint-Louis	PCA commission pisciculture	104	3
06-avr-22	Guebwiller	Oberrheinkonferenz en visio	0	3
08-avr-22	Wildenstein	Pdt syndicat LKW	94	3
11-avr-22	Buhl	Pêche électrique RHA	4	1
12-avr-22	Metz	Réunion de bureau	536	5
13-avr-22	Strasbourg	CEA réunion des sports-nature	200	2
13-avr-22	Soultz	AG Brigades Vertes	4	3
20-avr-22	Colmar	DTT Mr Lalès	60	2
21-avr-22	Mulhouse	EDF Anne Reeb pour accès	46	2
23-avr-22	Nomexy	AGE ARGE / UBRM	248	5
27-avr-22	Kembs	AG PCA	88	3
29-avr-22	Chaumont	CA URNE	448	5
04-mai-22	Colmar	DTT Baux de pêche	60	3
05-mai-22	Kembs Löchle	Comité consultatif PCA	88	3
06 au 08/05/22	Forbach	AG URNE	442	7

11-mai-22	Paris	CA FNPF	0	7
13-mai-22	Ensisheim	Séminaire du Bureau FD68	29	7
14-mai-22	Ensisheim	Sém. administrateurs Nouv. commission	29	7
17&18/05/22	Paris	FNPF technique	0	7
21-mai-22	Nomexy	CA ARGE / UBRM	248	5
28-mai-22	Bergères les vertus (51)	AG ARGE / UBRM	732	7
04-juin-22	Giromagny	AG Fédé 90	108	3
08-juin-22	Sausheim	CA Fédé 68	46	3
11-juin-22	Reiningue	Assises de la pêche	49	4
18 & 19/06/22	Ungersheim	Fête de la pêche FD 68	18	12
20-juin-22	Ottmarsheim	EDF accès sur le terrain	73	3
21-juin-22	Saint-Louis	PCA commission pisciculture	104	3
23-juin-22	Rouffach	SAGE Lauch	24	3
23-juin-22	Kingersheim	AG entente III/Doller	40	2
05-juil-22	Mulhouse	CA Fédé 68	46	3
09-juil-22	Wildenstein	CA AAPPMA Vallée Thur	94	2
13-juil-22	Chatenois	Rencontre FD 67 + 68	116	5
08-août-22	Colmar	rencontre Chantal Jeanpert	60	3
24-août-22	Colmar	CEA Mme Martin	60	3
25-août-22	Troyes	Bureau ARGE	642	5
07-sept-22	Mulhouse	CA Fédé 68	46	3
12&15/09/2022	Mulhouse	formation module comota	92	3
16 au 19/09/22	Paris	AG SNSAPL & FNPF	0	15
20-sept-22	Lapoutroie	implantation centrale hydro	87	2
27 & 28/09/22	Paris	FNPF Commission technique	0	7
29-oct-22	Troyes	inauguration siège FD 10	642	3
02-oct-22	Metz	compétition Street fishing	536	4
04 & 05/10/22	Paris	CA FNPF	0	8
06-oct-22	Oberschaeffolsheim	AG Ass. Saumon Rhin	210	3
08-oct-22	Nomexy	CA ARGE / UBRM	248	5
21-oct-22	Munster	CCM négociation prêt	84	2
24-oct-22	Mulhouse	CA Fédé 68	46	3
29-oct-22	Chaumont	CA URNE	448	5
02-nov-22	Mulhouse	VNF finalisation accès	46	2
05-nov-22	Wittelsheim	Assises de la pêche	32	4
14-nov-22	Munster	COFIL Ballon des vosges	84	3
29-nov-22	Guebwiller	signature notaire Siège FD68	0	1
30-nov-22	Saint-Louis	PCA commission pisciculture	104	3
05-déc-22	Colmar	restauration frayère	60	2
07-déc-22	Guebwiller	rencontre FD 68 + 67	0	5
10-déc-22	Metz	CA ARGE / UBRM	536	5
10-déc-22	Village-Neuf	AG AAPPMA	106	2
13-déc-22	Paris	FNPF commission technique	0	5
19-déc-22	Mulhouse	CA Fédé 68	46	3
Siège de Mulhouse			60 journées	2760 h
Travail à domicile			260 journées	2080 h
Temps de déplacements				164 h

2. Réunions

En sus des déplacements du Président, les élus et les salariés de la Fédération ont participé à pas moins de **80 réunions/rencontres**, dont environ 1/3 en visioconférence, afin de défendre les intérêts des pêcheurs et de nos milieux, notamment auprès :

- ♦ de l'Agence de l'Eau ;
- ♦ de la Région ;
- ♦ de Rivières de Hautes Alsace ;
- ♦ de la Direction Départementale des Territoires ;
- ♦ de VNF ;
- ♦ du CODERST ;
- ♦ de la Préfecture ;
- ♦ de la DREAL ;
- ♦ des sénateurs et députés du Haut-Rhin ;
- ♦ des Brigades Vertes ;
- ♦ d'Alsace Nature ;
- ♦ du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ;
- ♦ du Club d'aviron de Colmar ;
- ♦ d'EDF ;
- ♦ de la Petite Camargue Alsacienne ;
- ♦ des Communes du Haut-Rhin ;
- ♦ des Communautés de Communes.

« L'intérêt général a cette particularité qu'il ne s'impose pas naturellement »
George POMPIDOU



Réunion de la CAESI dans l'amphithéâtre de la CeA



Vœux du Préfet

3. DOMAINES FÉDÉRAUX

3.1. La Fédération déménage !

Depuis le 19 décembre 2022, la Fédération est l'heureuse propriétaire des biens situés au **47 rue de la Commanderie à Guebwiller**.

Le Conseil d'Administration a en effet trouvé un bien immobilier cochant la totalité des critères impératifs fixés :

- 🐟 accueil aisé des administrateurs, de nos AAPPMA, des pêcheurs et du public ;
- 🐟 situation permettant de rayonner facilement sur l'ensemble du département ;
- 🐟 stockage sur site de l'ensemble de notre matériel et archives ;
- 🐟 équipé de la fibre haut-débit ;
- 🐟 9 bureaux ;
- 🐟 1 petite salle de réunion ;
- 🐟 1 grande salle pédagogique / de conférence ;
- 🐟 1 laboratoire scientifique ;
- 🐟 bâtiment de caractère ;
- 🐟 espace extérieur avec cour intérieure ;
- 🐟 coin cuisine et repas adaptés ;
- 🐟 proche centre-ville et commodités ;
- 🐟 absence de copropriété ;
- 🐟 vente de particulier à particulier évitant les incertitudes liées à un bien public ;
- 🐟 rapport qualité/prix attractif et adapté à notre budget ;
- 🐟 disponible et opérationnel immédiatement.

Ce lieu se veut être un lieu d'accueil **des AAPPMA**, de tous les pêcheurs mais aussi de tous ceux et celles qui souhaitent s'initier à notre loisir ou découvrir nos milieux aquatiques.

Les 150 m² du rez-de-chaussée seront en effet dédiés à l'accueil de tous au sein de la **Maison de la Pêche et de la Nature du Haut-Rhin !**

À compter du 1^{er} mars, toute l'équipe de la Fédération sera prête pour vous y accueillir.

À noter

- 🐟 **Élargissement des horaires d'accueil** physique et téléphonique :
 - ♦ Lundi : 9h – 12h30 & 13h30 – 18h
 - ♦ Du mardi au vendredi : 9h - 12h30 & 13h30 - 16h
- 🐟 **Le numéro de téléphone du standard ne change pas** mais les lignes fixes directes sont abandonnées au profit de téléphones portables ;
- 🐟 **Le siège**, d'une superficie de 300 m², comporte :
 - ♦ au 1^{er} étage : 1 bureau « Président », 1 bureau « Directeur », 1 bureau « animateur », 1 bureau « Communication », 1 salle de réunion, 1 WC, 1 zone d'archivage/rangement, 1 laboratoire scientifique ;
 - ♦ au 2^{ème} étage : 1 bureau « Responsable Technique », 3 bureaux « techniciens & ingénieurs », 1 OpenSpace pouvant accueillir 4 vacataires, 1 espace cuisine & repas pour le personnel, 2 zones d'archivage/rangement, 1 WC homme et 1 WC femme ;
 - ♦ au sous-sol : 3 salles de stockage/rangement du matériel ;
 - ♦ dans la cour intérieure : 2 garages dédiés aux matériels techniques & scientifiques nécessitant un accès extérieur direct, 1 atelier.



3.2. Le Chalet de Courtavon encore en cours de rénovation

Depuis le départ de l'ancien garde-pêche, M. Paul PETIT, début 2020, le chalet fédéral était inhabité.

Dans le souci de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions le prochain garde-pêche, M. Louis KRAFT, d'importants investissements ont été consentis depuis 2021 afin de rénover entièrement cette propriété qui en avait bien besoin !

Depuis 2 ans déjà, les artisans se succèdent et les bénévoles de la Fédération sont sur le pont, M. Jean-Luc KARRER en tête – Vice-Président de la Fédération en charge des opérations de travaux.

Patience est le maître mot en cette période compliquée pour l'approvisionnement en matériaux et pour arriver à être « casé » dans les agendas surchargés des artisans.



4. TIRS DE CORMORANS SUR LES EAUX LIBRES

4.1. Suspension des autorisations de tirs !

Au 1^{er} octobre 2022 un arrêté ministériel n'a pas reconduit les autorisations de prélèvement pour la période 2022 à 2025 et cela sur l'ensemble du territoire français ! Seules les piscicultures professionnelles sont encore autorisées à en prélever sur leurs plans d'eau.

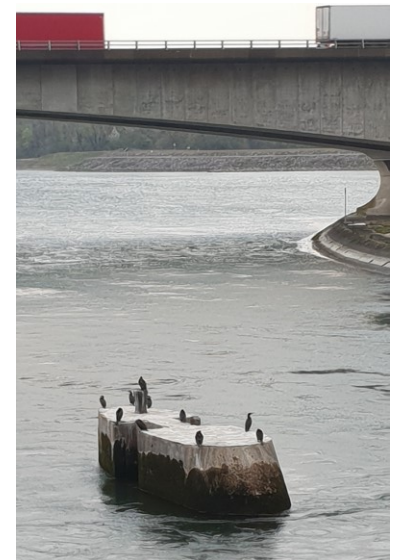
Cette décision peu courageuse du Ministère de la Transition Écologique fait suite aux nombreux recours contentieux formés par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : 15 recours en 2021 sur 97 arrêtés et tous perdus par l'Etat.

Le conseil d'administration de la FNPF a acté des mesures fortes pour marquer son profond désaccord et dénoncer des arbitrages inacceptables au détriment de la biodiversité aquatique :

- ✍️ attaque de l'arrêté au tribunal administratif ;
- ✍️ séquestration de la Redevance Milieux Aquatiques versée par les pêcheurs aux agences de l'eau et du règlement des baux de pêche publics à l'État.

Par ailleurs, la FNPF ne s'interdit en rien d'autres actions fortes à l'avenir !

A noter : la LPO Alsace n'a pas déposé de recours contre l'arrêté du Haut-Rhin.



Groupe de cormorans en phase de digestion sur le Grand Canal d'Alsace à Ottmarsheim (source : R. WALTZER)

4.2. Population de cormorans dans le Haut-Rhin

Population hivernale estimée de grands cormorans (Recensement national des grands cormorans hivernant en France en 2021 – rapport final mars 2022) ;

- ♦ 932 en 2015 ;
- ♦ 900 en 2018 ;
- ♦ 776 en 2021 - 9 dortoirs identifiés, idem 2018.

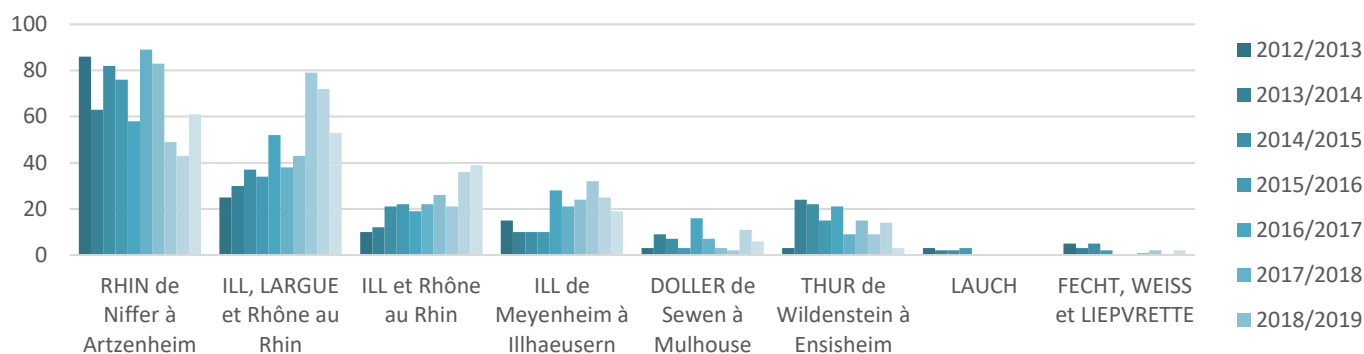
Population de grands cormorans nicheurs : 3 colonies dénombrées pour 195 individus, **soit une augmentation de 50% des effectifs.**

Ces chiffres montrent donc que les quotas attribués sur la période 2019-2022 étaient cohérents, puisqu'ils n'ont absolument pas remis en question la pérennité de cette espèce. Au contraire, les observations montrent que les effectifs de cormorans nicheurs ont augmenté de 50.

4.3. Bilan des tirs

Piloté par M. Richard WALTZER, élu au CA de la Fédération, le groupe de bénévoles autorisés par le Préfet présente le bilan ci-après.

Bilan des tirs de cormorans 2012/2021 sur les eaux libres



5. PARTENARIATS

5.1. Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Le Ministère de la Transition Écologique et solidaire (MTES) et la Fédération nationale pour la pêche en France (FNPF) ont signé un accord-cadre visant à renforcer les partenariats existants entre les fédérations départementales et les agences de l'eau au cours des 11^{èmes} Programmes des agences de l'eau.



La déclinaison locale de cet accord-cadre a fait l'objet d'une convention cadre signée pour les 5 prochaines années (2019-2024) entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), les 7 fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique du bassin Rhin Meuse : Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges et l'Union du Bassin Rhin-Meuse (UBRM) des fédérations départementales.

Celle-ci vise à préciser les objectifs communs de partenariat à développer au cours du 11^{ème} Programme de l'AERM, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre :

- ♦ **préserver et améliorer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques** par des actions visant à gérer, restaurer et décloisonner ces milieux. Il s'agit en particulier de faciliter et de participer à la mise en œuvre de programmes coordonnés de la continuité écologique dans le but de contribuer au maintien et à l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques et de leurs habitats. Assurer, dans ce cadre, une **gestion piscicole et halieutique équilibrée et durable**.
- ♦ promouvoir une approche globale et une **gestion intégrée à l'échelle des bassins versants**.
- ♦ **améliorer la connaissance**, le suivi et la surveillance des milieux aquatiques et de leurs peuplements piscicoles.
- ♦ **sensibiliser, former et communiquer** sur la connaissance des milieux aquatiques, la biodiversité et les enjeux de leur protection, notamment dans le cadre du Loisir Pêche.

L'AERM est un partenaire financier essentiel pour mener à bien les actions « milieux » portées par la Fédération.



5.2. EDF

EDF et la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut-Rhin ont le plaisir d'annoncer la reconduction de leur partenariat !

Par déclinaison de la convention Cadre Nationale signée entre EDF et la FNPF, une convention de partenariat local a été signée entre EDF Hydro Est et notre Fédération, ayant pour axes Dialogue & Concertation, Communication, Connaissance & Réduction des impacts sur les milieux aquatiques, en particulier sur le « Petit Rhin » renaturé en 2015, et Sensibilisation du public scolaire & Promotion du Loisir Pêche.

La convention vise également à sensibiliser les pêcheurs et autres usagers des milieux aquatiques sur les risques de brusque montée des eaux liés aux ouvrages hydrauliques, à travers des messages d'information et des actions de prévention sur le terrain.

5.3. RTE & ENEDIS

Notre Fédération a mis en place un partenariat avec Réseau Transport Électricité (RTE) et Électricité Réseau Distribution (ENEDIS) visant la **réalisation d'actions de sensibilisation à la sécurité des pêcheurs à proximité des lignes électriques**.

Une convention trisannuelle a été resignée en 2022.



5.4. Alsace Nature

Notre Fédération adhère depuis de nombreuses années déjà à Alsace Nature.

Depuis 1965, l'association Alsace Nature milite pour la protection de la nature, le développement de la biodiversité et la sensibilisation à l'environnement en Alsace.

Alsace Nature est une association de droit local à but non lucratif sans appartenance politique, agréée par l'État au titre de la protection de l'environnement depuis 1978 et reconnue de mission d'utilité publique depuis 1994.

C'est donc tout naturellement que nos intérêts réciproques se rejoignent sur de multiples dossiers. Alsace Nature s'est par exemple constituée partie civile dans l'affaire de la mise en assec de la Thur à des fins de production d'hydroélectricité en novembre 2021.



5.5. SAMU de l'environnement Alsace



Notre Fédération adhère également, et ce depuis de nombreuses années, au SAMU de l'environnement.

Le SAMU (**S**ervice d'**A**nalyse **M**obile en **U**rgence) de l'environnement Alsace est une association de droit local qui exerce ses activités depuis 2008.

L'association est reconnue **organisme d'intérêt général**.

La structure alsacienne a été la première à voir le jour, avec pour objectifs :

- ♦ évaluer l'état sanitaire de l'environnement (eau, air, sol et habitat) ;
- ♦ démocratiser les sciences de l'environnement pour une meilleure compréhension des enjeux : conseil, sensibilisation, information et formation ;
- ♦ innover et imaginer de nouveaux outils et protocoles pour le diagnostic environnemental ;
- ♦ faire vivre le réseau des acteurs de l'environnement sur son territoire.

C'est donc tout naturellement que nous travaillons ensemble sur la mise en place d'un système plus efficient pour agir en cas de pollutions.

5.6. Association Saumon Rhin

L'association Saumon-Rhin (ASR) a été créée afin de gérer les différentes actions en faveur de la **réimplantation durable du Saumon et des poissons grands migrateurs dans le bassin alsacien du Rhin**.

Notre Fédération et ASR collaborons ainsi à la réussite de nos missions respectives, qui se rejoignent sur de nombreux points.



ASR est un partenaire technique essentiel dans le Haut-Rhin sur lequel s'appuie régulièrement la Fédération.

5.7. Petite Camargue Alsacienne

L'Association Petite Camargue Alsacienne (PCA), avec près de 700 membres, gère avec une direction générale et une quinzaine de collaborateurs :



- ♦ la Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne de 904 hectares de terrain ;
- ♦ le centre d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) ;
- ♦ la pisciculture impériale, spécialisée dans la reproduction du Saumon ;
- ♦ la station de recherche et de suivi d'espèces avec des partenariats avec l'Université de Bâle et le CNRS de Strasbourg.

5.8. Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

La prise en compte des grands enjeux contemporains, du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité a conduit le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) à se doter d'outils structurants pour en atténuer et compenser les effets.

C'est dans cette dynamique qui pousse à l'action que le PNRBV souhaite se doter d'une « Orientation EAU » ambitieuse.

Pour la définition de cette nouvelle MISSION EAU, le syndicat mixte du Parc souhaite valoriser le travail réalisé par les territoires et coopérer avec les acteurs de l'eau, afin de tendre vers « l'excellence de la gestion de l'eau sur le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges » autour de 5 mesures :



- ♦ **MESURE 1** : connaître la qualité des milieux aquatiques et améliorer la qualité de notre ressource en eau. ;
- ♦ **MESURE 2** : préserver les zones humides, leurs richesses naturelles et leurs fonctionnalités ;
- ♦ **MESURE 3** : promouvoir les processus hydrologiques perméables par des solutions en lien avec la nature ;
- ♦ **MESURE 4** : accompagner la dynamique naturelle des rivières et la gestion des zones humides ;
- ♦ **MESURE 5** : révéler l'eau - responsabiliser les acteurs, usagers et riverains.

C'est ainsi que notre Fédération et les 13 AAPPMA situées sur le territoire du Parc ont été invitées à collaborer à la réussite de ces objectifs, en participant à la mise en place d'un Observatoire de la qualité des eaux, effectif dès 2024.

5.9. Brigade Verte



La Brigade Verte est un organisme de la fonction publique territoriale au service des communes ayant adhéré au syndicat mixte.

La Fédération et la Brigade Verte du Haut-Rhin, acteur majeur de la vie rurale du département, ont mis en place un partenariat privilégié visant à mettre les compétences de la soixantaine de gardes champêtres **au service de la surveillance des activités de pêche**.

Présente sur le terrain tout au long de l'année, il est possible de faire appel à la Brigade Verte 7j/7 par téléphone au 03 89 74 84 04 si vous constatez un trouble rentrant dans leur champ de compétence.

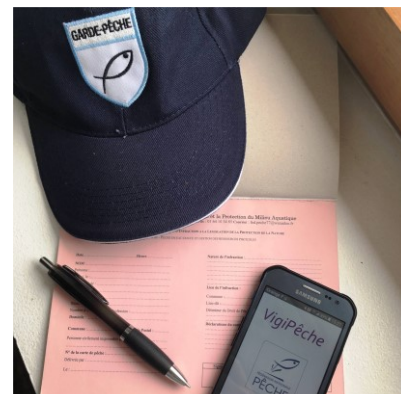
6. PÔLE GARDERIE

6.1. Procès-Verbaux d'infractions à la Pêche

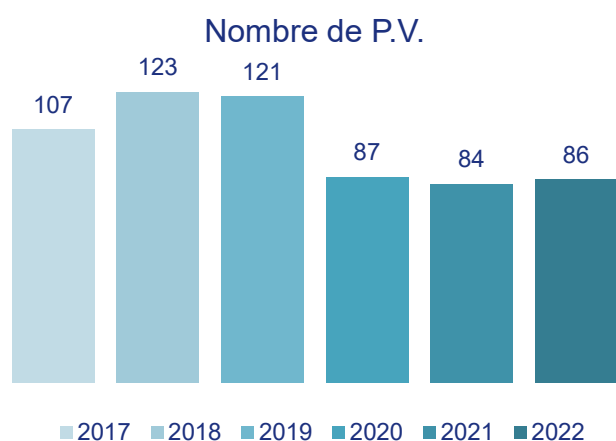
1. Historique

Les contrôles effectués par les Gardes-pêche Particuliers (GPP) ont, cette année encore, été perturbés. Non pas par la crise sanitaire comme les années précédentes mais par les procédures de renouvellement d'agrément qui ont placés 8 GPP en situation d'attente pendant de longs mois. Les effectifs ont ainsi été réduits entre mai et décembre.

Dans ce contexte, les GPP du domaine public fluvial départemental et des domaines privés de la Fédération ont tout de même procédé à plusieurs milliers de contrôles et relevé **86 infractions à la pêche**, traitées par la Fédération sous la forme de transaction civile.



a) Évolution annuelle



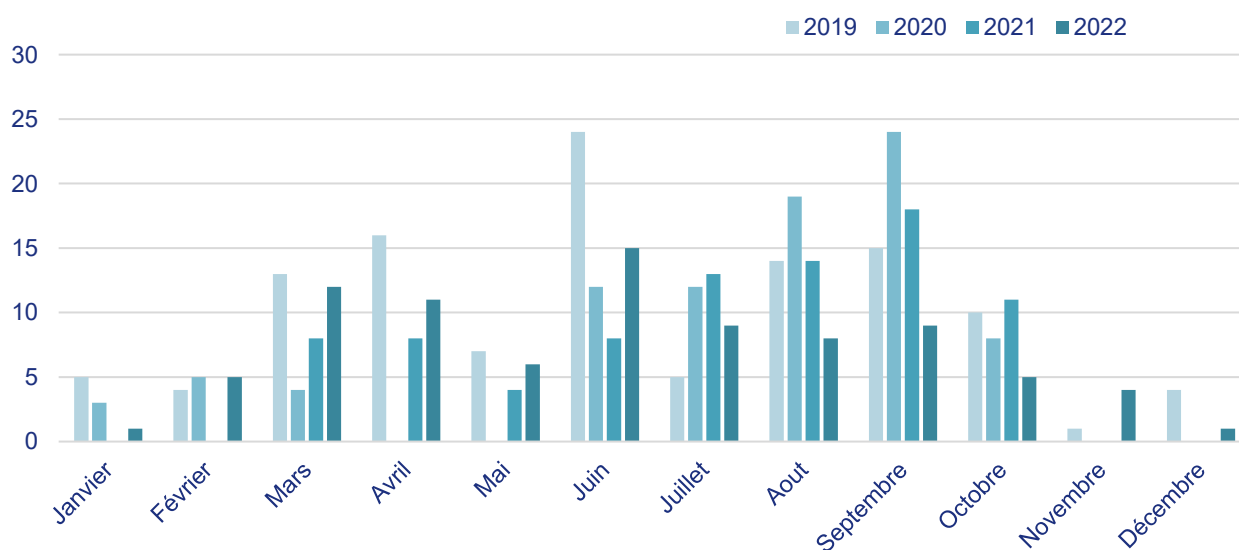
Depuis plusieurs années maintenant, les infractions traitées par transaction civile sont consignées.

Le nombre de dossiers se maintient depuis trois ans : **86 procès-verbaux en 2022 contre 84 l'année précédente.**

Il est possible que cette stabilité provienne d'une évolution positive dans l'assimilation de la réglementation par les pêcheurs. Le résultat est tout de même à nuancer du fait d'une année de contrôle réduite.

b) Évolution mensuelle

La période où les procédures sont les plus nombreuses s'étale entre l'ouverture du mois de mars et la fin septembre. Le dernier trimestre 2022 n'a connu que très peu de relevés d'infractions, probablement du fait d'une baisse de fréquentation des cours d'eau en fin de saison.

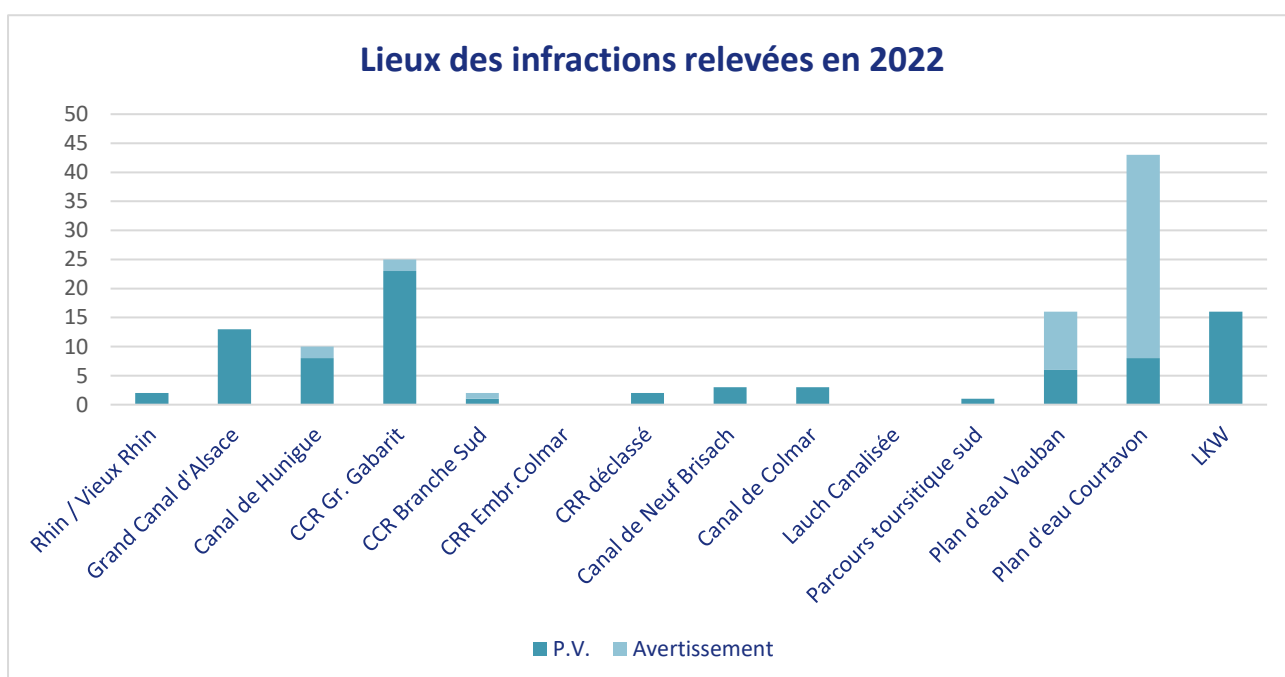
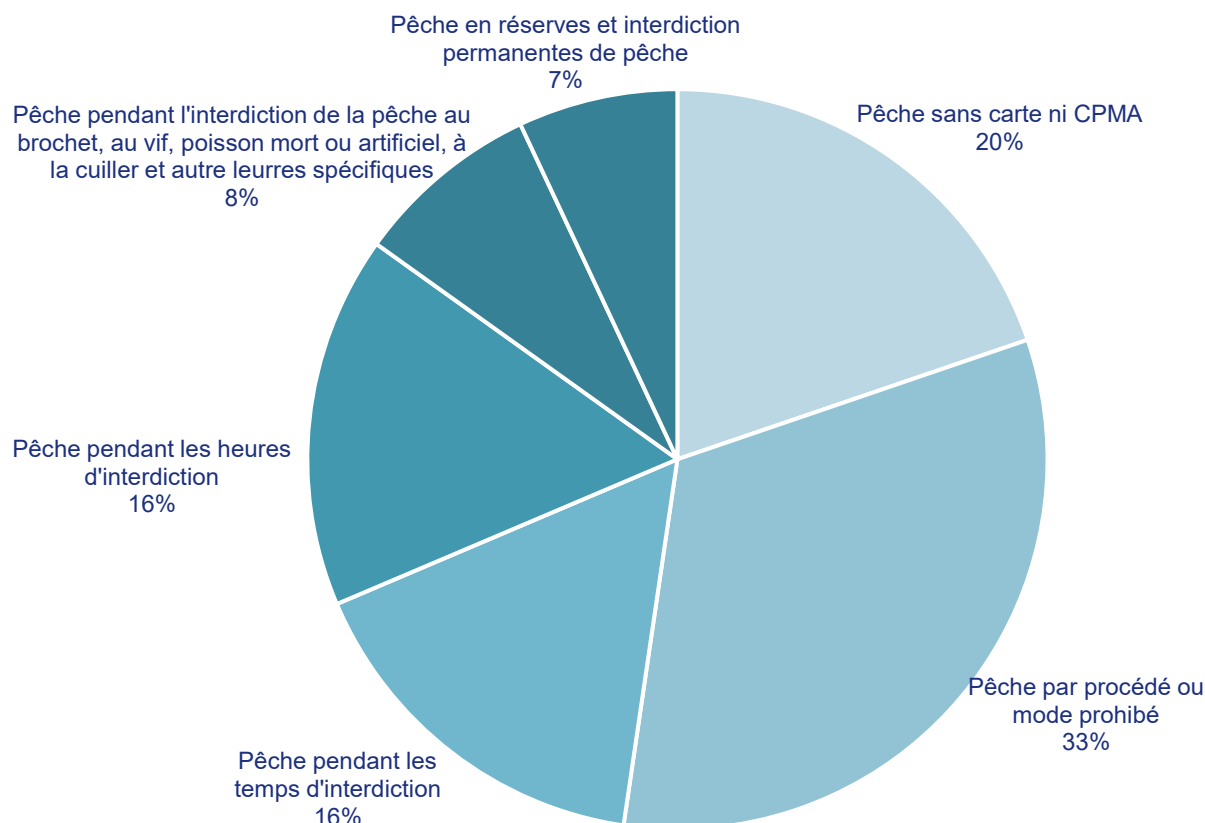


2. Informations sur les infractions

86 procès-verbaux pour infraction à la Pêche ont été réalisés par les GPP et envoyés sous la forme d'une transaction civile par la Fédération à destination des auteurs des faits fautifs. À cela se rajoutent 50 avertissements écrits délivrés, portant à 136 le nombre de dossiers traités en 2022.

À noter que les avertissements concernent essentiellement les faits commis en non-respect du règlement intérieur des plans d'eau privés gérés par la Fédération.

Les infractions se répartissent comme suit :



6.2. Gardes-Pêche Particuliers

1. Réunion annuelle d'information

La Fédération assure un suivi régulier des GPP du domaine public et de ses domaines privés, que ce soit dans son fonctionnement ou dans la réalisation des différentes procédures. Ce suivi se fait bien souvent à distance par mail et/ou par téléphone mais, pour traiter certains points, il est nécessaire et plus simple de réunir les personnes concernées.

Des **réunions d'information et d'échange** ont donc été organisées à destination des GPP du domaine public fluvial et des domaines privés de la Fédération mais aussi des GPP des domaines privés des AAPPMA. Nous avons été à chaque fois accueillis par l'AAPPMA du Bassin Potassique, aux étangs du Seeboden :

- ✍ Le **samedi 26 février 2022, les GPP des AAPPMA** ont été réunis. A l'ordre du jour : les nouveautés réglementaires, les cartes de pêche, généralités toutes techniques, les procédures dont la rédaction des P.V. en version informatique, échanges et questions diverses ;
- ✍ Le **16 février 2022, les GPP du domaine public et des domaines privés de la Fédération** ont également été réunis. A l'ordre du jour : modifications règlementaires, fonctionnement interne, bilan 2021, VIGIPECHE & échanges et questions ;

Il s'agit surtout de **faire le point sur l'année passée pour permettre une reprise l'année suivante dans de bonnes conditions et dispositions.**



Ces réunions se sont tenues en privilégiant les échanges et la communication entre tous, dans un esprit de convivialité dû à la présence de toutes les personnes concernées. Leur reconduction annuelle est confirmée afin de conserver un bon niveau d'information et d'échange.

2. VIGIPÊCHE

Le dispositif de contrôle VIGIPÊCHE est réservé exclusivement aux GPP ayant un agrément en cours de validité. Il a été testé tout au long de l'année 2022 par l'ensemble des GPP de la Fédération équipé d'un smartphone.

Ce dispositif de contrôle est mis à disposition des GPP par la FNPF. C'est une application téléchargeable mais uniquement débloquée par la Fédération grâce à la création d'un compte individuel. VIGIPÊCHE donne accès à des données à caractère personnel. Aussi chaque utilisateur s'engage à respecter ces informations, à ne pas les divulguer et surtout à ne pas communiquer ses identifiants et mots de passe dans un but de partage de compte.

Outre la possibilité de **contrôler plus facilement** les pêcheurs, l'application permet de suivre les activités des GPP et propose également une option de **pré-saisi de P.V.** Après une année d'utilisation en mode test plutôt concluante, VIGIPÊCHE sera diffusé à l'ensemble des GPP des AAPPMA volontaires, équipé de smartphones, et dont l'agrément est en cours.



3. Liste des GPP domaines public fluvial et domaines privés de la Fédération

Une brigade de GPP est commissionnée sur les domaines privés de la Fédération et sur le domaine public du Haut-Rhin dont les baux de pêche sont détenus pour une partie par la Fédération mais pour la majorité des parcours par 14 AAPPMA différentes, à savoir AAPPMA du Bassin Potassique, de Brunstatt, d'Huningue, de Kembs, de la Fraternelle de Colmar, de la Sans-Souci Neuf-Brisach, des Brochets de Mulhouse, des Truites de Colmar, de Riedisheim, de Rosenau, de Saint Louis Neuweg, de la SPL Mulhouse, de Sausheim et de Villages-Neuf. Ci-dessous la liste de ces GPP en activité au 31 décembre 2022 :

Secteurs	GPP	Date du dernier agrément
Lac de Kruth Wildenstein*	SCHMITT Daniel – SCHMITT Stéphanie	20/07/2021
	DECKER Patrick	16/11/2022
	SIRY Joseph	09/12/2022
Frontalier Sud*	METZ Guy	16/11/2022
	KRAFFT Louis	20/07/2021
Frontalier Nord / Plan d'Eau Vauban*	SODANO Alain	10/11/2022
	VICHARD René	20/07/2021
Sundgau*	MULLER Guy – ROBE Jacques	10/11/2022
Bas Sundgau / Mulhouse*	SCALZITTI Antonio – MEUNIER Charles	10/11/2022
Plaine Sud*	KRAFFT Louis	20/07/2021
Plaine Nord*	SODANO Alain	10/11/2022
	VICHARD René	20/07/2021
*FDAAPPMA 68	BORDIER Emilien	En cours d'assermentation
	GROB Axel	07/05/2018
	JECKER Laetitia	En cours d'assermentation
	LOUIS Sophie	07/05/2018
	SCHMERBER Marjorie	07/05/2018
	TALLET Victorien	A renouveler

🐟 **M. FREY Roland** a décidé de mettre fin à ses fonctions de GPP après de nombreuses années consacrées à la pêche et à la protection des milieux aquatiques du département. Un pot de départ a été organisé le 18 juillet 2022, au siège de la Fédération, pour saluer son engagement et lui souhaiter une belle retraite bien méritée.

🐟 Il est à noter que plusieurs dossiers de renouvellement d'agrément ont été gérés courant 2022. Ainsi, après plusieurs mois de procédure auprès de la Préfecture de Colmar, MM. Guy METZ, Alain SODANO, Guy MULLER, Jacques ROBE, Antonio SCALZITTI et Charles MEUNIER sont agréés pour cinq ans et exerceront leurs missions à partir du mois de novembre 2022. A date de rédaction, les renouvellements d'agréments de MM. Patrick DECKER et Joseph SIRY sont encore en cours de signature à la Préfecture.

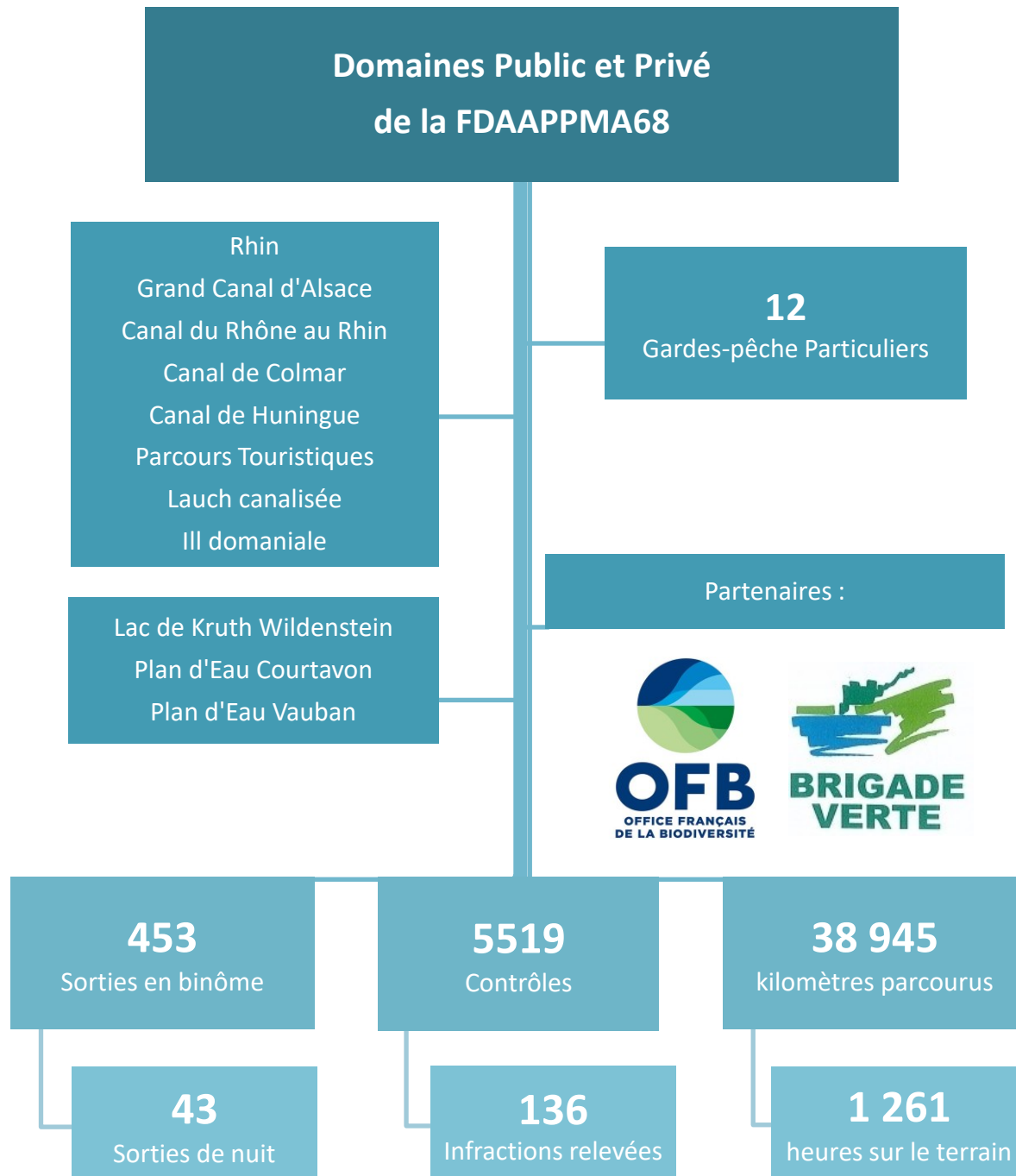
🐟 C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de **M. Georges BRUNN** le 24 novembre 2022, à l'âge de 72 ans.

Pour la Fédération, il exerçait ses activités de GPP principalement sur le Lac de Kruth-Wildenstein et était aussi très engagé au sein de l'AAPPMA Vallée de la Thur et sa pisciculture. Nous retiendrons de lui sa grande implication pour notre loisir et son développement, sa bonne humeur et sa disponibilité. Une délégation de la Fédération composée d'élus, de salariés et de GPP était présente à la cérémonie pour lui rendre un dernier hommage.



4. Contrôle

Tout au long de l'année 2022, les gardes-pêche particuliers commissionnés sur le domaine public et sur les domaines privés de la Fédération ont enchaîné les sorties de contrôle des pêcheurs et de surveillance sur leurs parcours respectifs. Pour rappel, ces sorties ont été moins nombreuses par rapport aux années passées, du fait de l'attente du renouvellement des agréments. Selon les données de leurs rapports mensuels, leur engagement bénévole se traduit ainsi :



7. PÔLE TECHNIQUE

7.1. Réseau de suivi thermique départemental

En impactant directement la répartition, la croissance et le métabolisme des espèces aquatiques, la température est un paramètre primordial pour le suivi de la qualité des écosystèmes aquatiques.

C'est pourquoi depuis 2012, la FDAAPPMA68 s'est lancée dans le suivi thermique des principaux cours d'eau du département, avec un réseau constitué de plus de 120 sondes (et nouvellement 8 pour température & hauteur d'eau et 4 pour hauteur d'eau et température en temps réel).

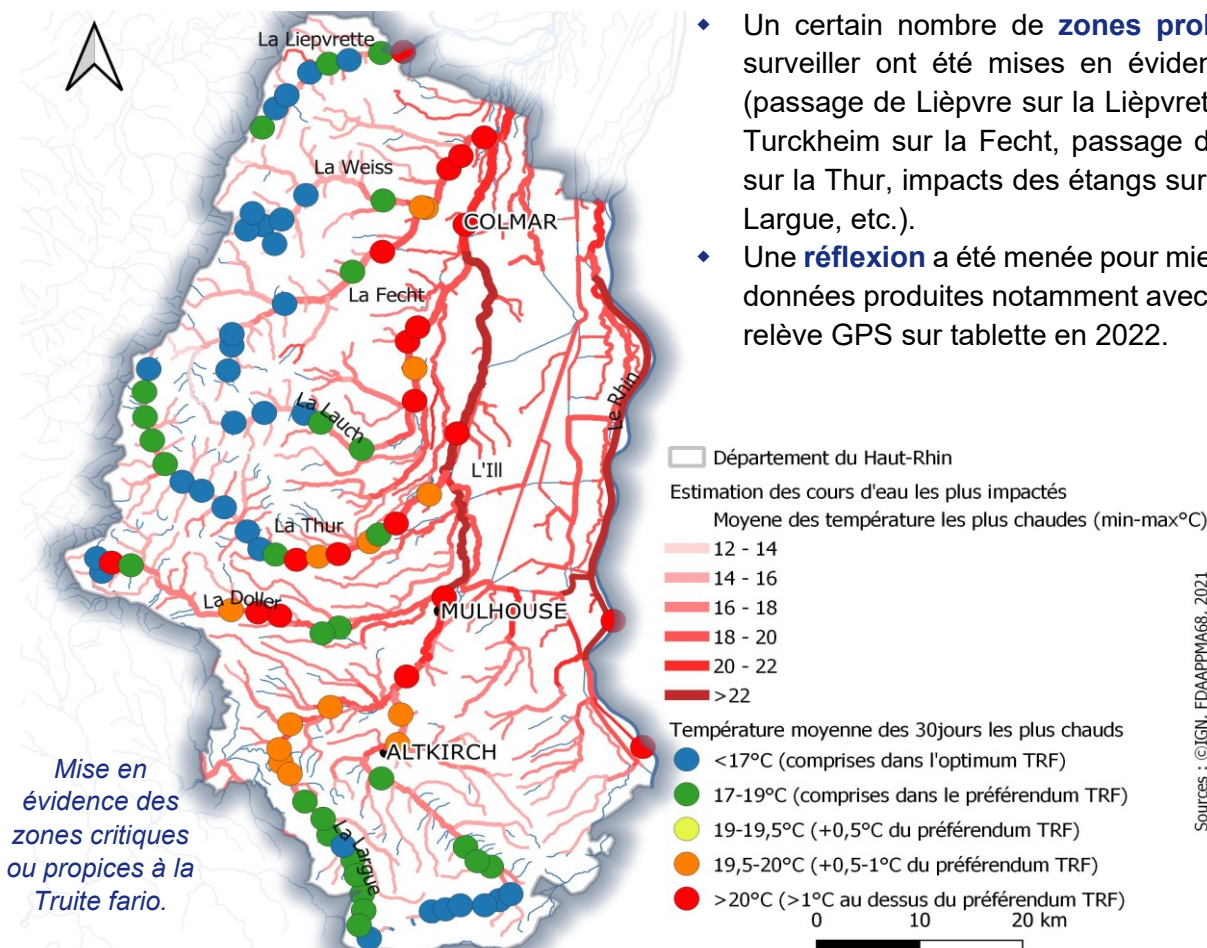
Une augmentation de la température peut induire des changements ou perturber les organismes les plus sensibles.

C'est particulièrement le cas pour les espèces d'eau froide, comme la Truite fario, qui sont déjà particulièrement impactées dans un contexte de changement climatique global. En 2022, deux campagnes de suivi ont été réalisées. Une réflexion sur la localisation des sondes ainsi que sur la valorisation des données s'en est suivie.



Ce qu'il faut retenir :

- ♦ **Deux grands types de profils thermiques** sont mis en évidence avec les cours d'eau de montagne du massif Vosgien et les cours d'eau de source, tels que l'III et la Largue, plus homogènes ;
- ♦ Il est possible d'établir un « classement » des cours d'eau du département en fonction de leurs **potentialités d'accueil par rapport à la thermie pour la Truite fario** (prise en compte de divers paramètres dont les températures comprises entre 4 et 17°C) : *Lièpvrette – Thur – III (amont) – Weiss – III (intermédiaire et aval) – Fecht – Doller – Largue – Lauch – Vieux Rhin*. Néanmoins chaque cours d'eau présente des spécificités pouvant influencer ou non sur les profils thermiques mesurés.



Sources : ©IGN, FDAAPPMA68, 2021

7.2. Étude des plans d'eau du Sundgau

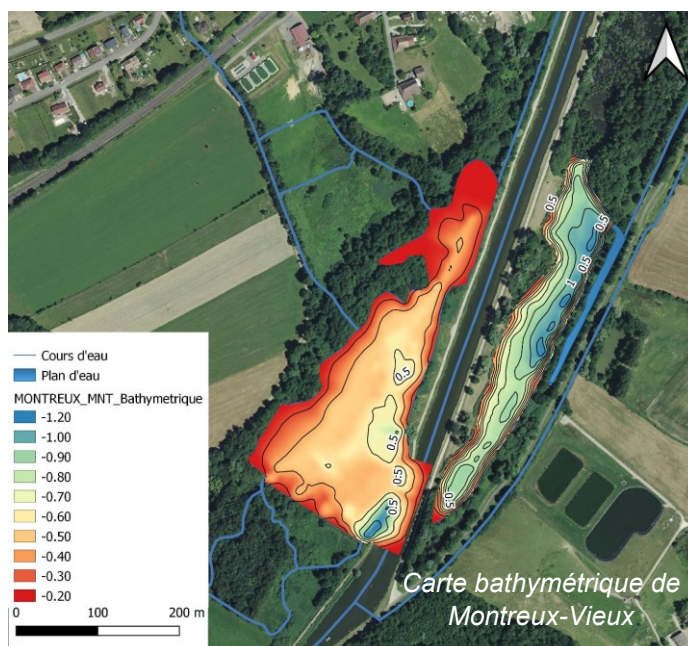


Plan d'eau de Courtavon

Les plans d'eau sont des milieux aquatiques remarquables, leur implantation dans le paysage local est indéniable. Mais si ces hydrosystèmes peuvent être des milieux **remarquables** (biodiversité, ressources en eau), ils peuvent parfois être **impactant** (réchauffement de l'eau, franchissement piscicole, physico-chimie, espèces exotiques). **Le Sundgau**, situé dans le sud du département du Haut-Rhin, dénombre plus de 1000 étangs et plans d'eau. La pertinence du lancement d'une **étude centrée sur 6 plans d'eau du territoire** (dont le lac de Courtavon ou les étangs de Montreux-Vieux) a été une évidence. L'étude a été menée en partenariat avec l'UBRM (Union de Bassin Rhin Meuse), le CSA (Conservatoire des Sites Alsaciens), l'EPAGE Largue (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

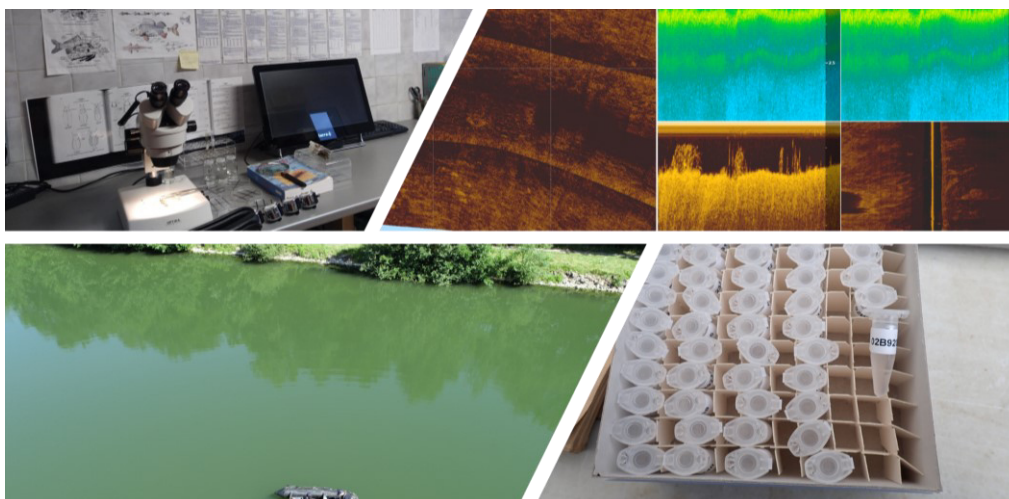
En 2022, des compléments d'analyse ont été réalisés sur le lac de Courtavon. Le site a été retenu pour faire émerger un Plan de Gestion et un Plan de Préconisation courant 2023-2024.

Ce projet présente une volonté de démarcation via l'utilisation de **techniques d'analyse ambitieuses et novatrices** à travers de nombreux volets d'analyse comme : la cartographie aérienne par drone, la cartographie des fonds par échosondeur, la physico-chimie, les niveaux d'eau et l'évolution de la température en temps réel, l'évolution des communautés de poissons et d'invertébrés, ou encore l'ADN environnemental.



Ce qu'il faut retenir

- ♦ **Une fonctionnalité très diversifiée** mise en lumière sur les 6 sites étudiés ;
- ♦ **Des impacts identifiés, quantifiés et variés** selon la typologie des sites étudiés ;
- ♦ **Des zones à enjeux remarquables** : positifs ou négatifs (espèces exotiques envahissantes, espèces patrimoniales, habitats aquatiques, ressources en eau, nutriments/eutrophisation, etc.) ;
- ♦ **Des retours d'expériences** sur des méthodes d'analyses de pointes à présent maîtrisées ;
- ♦ L'étude va permettre l'élaboration d'un **Plan De Gestion et d'Aménagement** sur le site en partenariat avec l'EPAGE Largue, la Communauté de communes du Sundgau, le Syndicat du plan d'eau, la FDAAPPMA68 et les usagers.



Illustrations de suivis complémentaires réalisés en 2022

(Analyses d'eau, de polluants, analyse des sédiments du lac)

7.3. Étude des annexes hydrauliques de la plaine d'Alsace

Les annexes hydrauliques sont des milieux remarquables et offrent des zones de transition, de vie, ou de reproduction pour de nombreuses espèces animales et végétales. Leurs services écologiques sont nombreux et il est essentiel de protéger efficacement ces zones, ou à défaut, les restaurer. C'est pourquoi, la FDAAPPMA68 a fait le choix de mener une étude centrée sur les annexes hydrauliques de la plaine d'Alsace, sur 3 années (2020-2022).

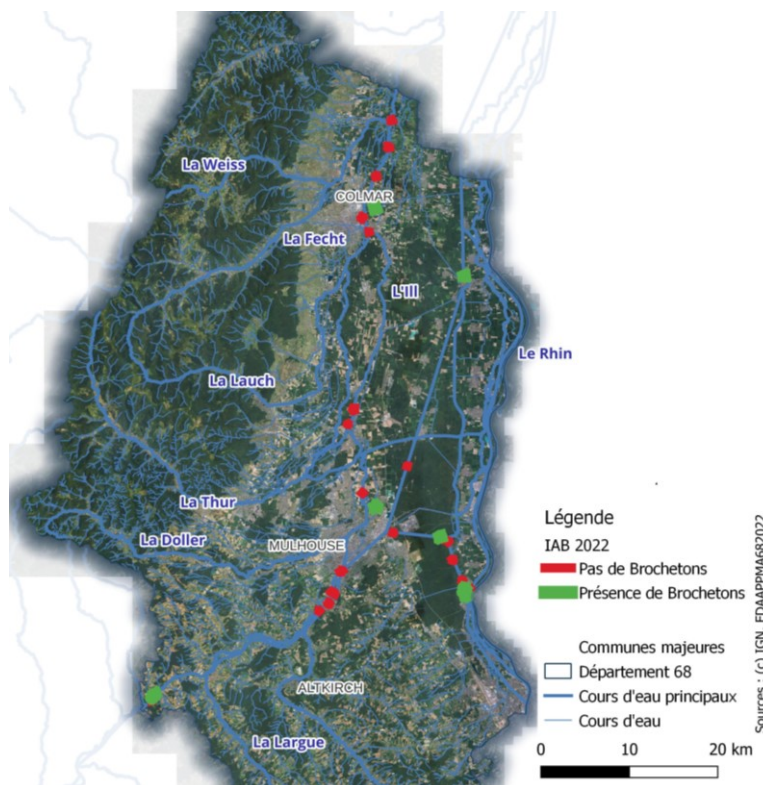
Le diagnostic se fonde sur plusieurs approches : 1- Diagnostic multicritère & Cartographie de 87 annexes 2- Analyse physique (avec le suivi de 7 sites pilotes à l'aide de sondes) 3-Diagnostic biologique avec 65 Indices d'Abondance Brocheton (IAB) en 2021 et 74 en 2022, soit **139 inventaires brochetons réalisés**.

L'année 2022 fait office de bilan et clôture ainsi les recensements des années passées, à travers une 2^{ème} campagne **biologique** sur le terrain (pêches des brochetons pour mettre en évidence la réussite ou non de la reproduction du Brochet de cette année).

Ce qu'il faut retenir

- ♦ La zone étudiée représente plus de **200km** de rivière et canaux (dont 80km sur l'Ill, 12km sur le canal de Colmar, 36km sur le canal de Neuf-Brisach, 30km sur le canal de Niffer/Huningue et 50km sur le canal du Rhône au Rhin) ;
- ♦ L'étude a permis de caractériser **87 annexes hydrauliques sur le département** (173 291m² de surface) ;
- ♦ En **2022**, l'étude a permis d'échantillonner **34 sites** à travers 74 IAB par pêche électrique ;
- ♦ **20% des inventaires ont mis en évidence la présence de juvéniles** de brochets à la mi-mai (12% en 2021 sur 8 sites & **27% en 2022** sur 11 sites) sur les 54 annexes échantillonnées au cours des deux années ;
- ♦ L'étude a permis de faire émerger des **projets de restauration** en 2022 dont une frayère sur le canal de Colmar en partenariat avec VNF ;

→ La FDAAPPMA68 a pour objectif de restaurer 1 annexe hydraulique par an.



Exemple de suivis complémentaires réalisés en 2022

(Analyse d'habitats, cartographie en 3D des annexes par drone, modélisation, topographie, pêches électriques).

7.4. Étude d'impact de l'hydroélectricité sur la Thur

L'énergie hydroélectrique, ou hydroélectricité, est une énergie électrique obtenue par conversion de l'énergie hydraulique des différents flux d'eau. Le parc hydroélectrique français a pratiquement atteint son maximum en termes de grands dispositifs. **Deux types de production se distinguent** donc : petite et grande hydroélectricité. L'Alsace représente plus de 10% de la production nationale mettant ainsi en avant une zone géographique à enjeux vis-à-vis de cette **énergie renouvelable**. Si la grande hydroélectricité apporte une production non négligeable au parc national, il n'en est pas de même avec **la petite hydroélectricité qui ne représente pas plus de 1,5% de la production**.



Actuellement les centrales hydroélectriques sont encadrées règlementairement pour réduire au mieux leurs impacts, avérés, sur de nombreux volets environnementaux (débits réservés, règlement d'exploitation, etc.). Néanmoins, **les impacts de l'hydroélectricité sur les écosystèmes aquatiques** font l'objet de très nombreux travaux scientifiques depuis plusieurs décennies et sont aujourd'hui bien connus, que ce soit pour les grands ouvrages hydroélectriques ou les plus petites installations.



Illustration d'une portion de la Thur totalement à sec le 14 août 2020

Les principaux impacts les plus couramment documentés de ces dernières décennies peuvent être rappelés et sont entre autres (*Fournier et al. 2016*) :

- ♦ Modification du transport sédimentaire ;
- ♦ Modification de la morphologie du paysage ;
- ♦ Influence sur la température de l'eau ;
- ♦ Modification de la végétation rivulaire ;
- ♦ Impacts sur l'érosion des berges ;
- ♦ Fragmentation des écosystèmes ;
- ♦ D'autres effets parallèles peuvent être cités et plus particulièrement de la « petite hydroélectricité ».

En 2022, la FDAAPPMA68 a lancé une étude centrée sur la Thur « sauvage » à Cernay en partenariat avec Alsace Nature, le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA nouvellement CEN) et les AAPPMA.

Les objectifs sont :

- ➔ Étudier la fonctionnalité des zones pilotes à enjeux ;
- ➔ Cerner, définir et quantifier l'impact des modifications hydrologiques sur l'écologie des sites ;
- ➔ Définir des débits biologiques minimum en cohérence avec la fonctionnalité des sites ;
- ➔ **Permettre le déploiement de préconisations de gestion** (à ajouter dans le Plan de gestion de la zone en arrêté de protection biotope).

Ce qu'il faut retenir

- ♦ **La zone étudiée représente une dizaine de km de cours d'eau remarquables** (APB, axe poisson migrateur, ZNIEFF 1 & 2, etc.) ;
- ♦ **Plusieurs pêches électriques et inventaires d'invertébrés ont été réalisés** (amont éloigné – amont – aval) ainsi que des mesures de débit et des suivis d'habitats (ESTIMHAB) ;
- ♦ **Le secteur est suivi à l'aide de sondes de température mais aussi de niveau d'eau** (connectées à distance) ;
- ♦ La zone présente des enjeux forts pour des espèces comme la Truite et l'Ombre commun.

7.5. Suivi scientifique du Petit-Rhin



Le « Petit Rhin », un milieu en constante évolution

Électricité de France (EDF) a réalisé des travaux de renaturation écologique sur d'anciennes parcelles de maïs entre le Grand Canal d'Alsace et le Vieux Rhin en 2013. Aujourd'hui, **un bras de rivière de 7 km, appelé « Petit-Rhin », bordé de milieux naturels**, humides et secs favorise l'amélioration de la biodiversité sur ce site.

Dans le cadre de la convention cadre nationale du 16 décembre 2019 signée entre EDF Hydro et la FNPF, **la FDAAPPMA68 suit l'évolution du peuplement piscicole au sein de ce bras, ainsi que d'autres paramètres**. Dans un souhait d'adaptation, ces protocoles sont voués à évoluer.

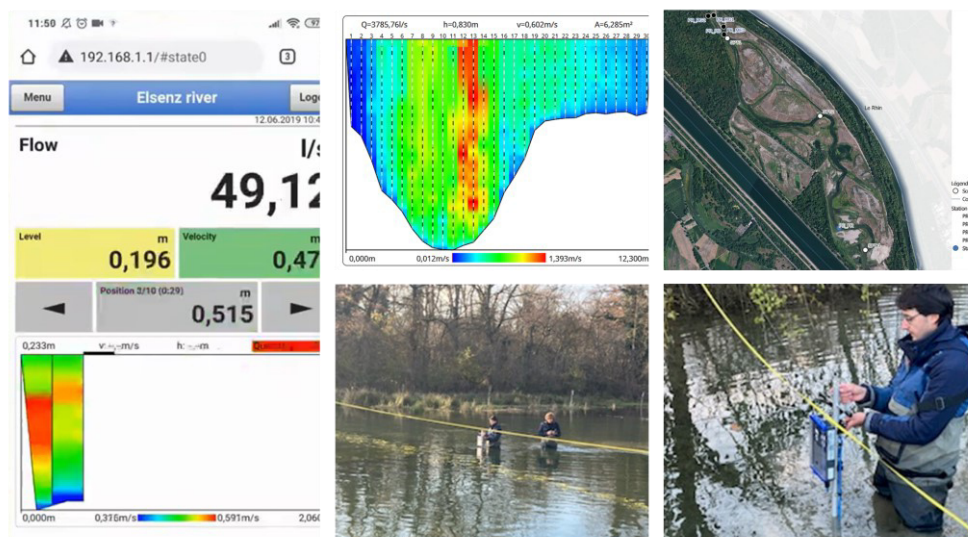
2022 a permis de conceptualiser cette réflexion avec une amélioration du suivi & l'ajout de plusieurs volets :

- ➔ Préparation du suivi des habitats par **cartographie aérienne** par drone ;
- ➔ Suivi et analyse des **débits** ;
- ➔ Suivi de **l'oxygénation dissoute** ;
- ➔ Suivi des **populations piscicoles** par pêche partielle mais avec un pas de temps de 2 ans (2023) ;
- ➔ Diagnostic d'une **zone humide** ;
- ➔ **Suivi thermique**.

Une partie de ces protocoles ont pu être déployés en 2022 ; les autres seront réalisés en 2023, en partenariat avec la Petite Camargue Alsacienne (PCA).

Ce qu'il faut retenir

- ♦ **L'année 2022 a été la plus chaude observée en termes de température de l'eau avec un pic à 32,6°C**, qui confirme le faible potentiel d'accueil pour la Truite fario. Pour les cyprinidés rhéophiles, le Petit-Rhin est favorable mais plutôt pour les phases de reproduction et de croissance des premiers mois de vie (nursérie) ;
 - ♦ **Les mesures de débits ont permis de mettre en évidence des écarts entre les valeurs attendues et observées** en zone médiane du Petit Rhin. En ce sens des mesures complémentaires seront réalisées en 2023.
 - ♦ La **répartition des débits** dans plusieurs bras en aval a été étudiée ;
 - ♦ Le développement d'outils annexes est permis afin de fournir un bilan de l'évolution des habitats, notamment via la cartographie aérienne par drone.
- ➔ **Le Petit-Rhin est un milieu en constante évolution.**



Illustrations des suivis appliqués en 2022 sur le Petit Rhin.

7.6. Guide de préconisations des voies d'eau du domaine public

Dans le cadre d'une démarche participative, la FDAAPPMA68 souhaite mettre à disposition des instances gestionnaires des voies d'eau du domaine public un document présentant différentes méthodes de gestion de ces milieux. L'objectif principal est de préserver, voire de restaurer, les habitats de la faune aquatique, et en particulier de l'ichtyofaune.

Le guide s'articule autour de 3 parties :

- 🦉 Un **état des lieux**, composé de trois axes avec un recueil de données bibliographiques, une enquête auprès des gestionnaires et utilisateurs avec des questionnaires adaptés et une campagne de terrain sur l'ensemble des secteurs ciblés ;
- 🦉 Un rappel des **principes de bonne gestion** et des propositions d'actions à mettre en œuvre, avec par exemple, l'entretien des différentes strates végétales, des préconisations pour les opérations de vidanges et/ou mise à sec, ou encore des propositions de gestion/d'aménagement de zones de reproduction pour la faune piscicole ;
- 🦉 Des **fiches par secteurs** intégrant les différents usages, des informations généralistes, les espèces piscicoles potentiellement présentes, les problématiques associées et des scénarios possibles.

Les voies d'eau prises en compte pour ce document sont :

- 🦉 le canal du Rhône au Rhin Branche Sud,
- 🦉 le Grand Gabarit (bief de Niffer),
- 🦉 le canal de Colmar,
- 🦉 le canal de Huningue,
- 🦉 le Rhin canalisé (partie Nord du Volgelgrun à la frontière avec le Bas-Rhin et la partie Sud de Saint-Louis à Village-Neuf),
- 🦉 le Grand Canal d'Alsace,
- 🦉 le contre canal de drainage Nord, de Biesheim à Marckolsheim,
- 🦉 le contre canal de drainage Sud, de Village-Neuf à Rosenau.

La volonté de ce guide est d'ajouter de la matière à d'autres documents existants et de pouvoir donner des **clés de réflexion** centrées **en faveur des milieux aquatiques et de la faune piscicoles**. Les gestionnaires sont en effet de plus en plus nombreux à démontrer une forte volonté d'amélioration générale de la biodiversité. En effet, l'ensemble des préconisations présentées dans ce document peut permettre aux voies d'eau du domaine public d'accroître la biodiversité de ces sites et ainsi présenter des secteurs écologiquement intéressants.

Ces milieux, bien que dédiés à la navigation, pourraient davantage faire partie intégrante des réseaux des trames verte et bleue avec une continuité écologique plus affirmée.

Les secteurs canalisés représentent une grande partie des linéaires de pêche Haut-Rhinois et à fortiori, une surface importante pour les espèces qui y vivent.

Une biodiversité riche permettra de rendre ce secteur attractif, valorisable dans le cadre du développement de sentiers nature notamment.



Le Canal de Colmar

23 km : c'est la longueur du canal de Colmar

Usages

Gestionnaire

Planche photographique

Espèces invasives

Bibliographie

Le Canal de Colmar

Espèces piscicoles présentes		Espèces piscicoles potentiellement présentes	
Nom commun	Représentativité estimée	Nom commun	Représentativité estimée
Ablette	+++	Colin de tancarville	+
Anguille européenne	++	Coque de tancarville	+
Ajeune	++	Sougeon	+
Bachot	++	Sperle	+
Breime commune	+	Sturion	+
Brochet	+	Truite	++
Bouclier	+	Perche commune	++
Carpe commune	++	Perche labell	+
Carpe miroir	++	Poisson chat	+
Cherche	+++	Salmon	+
Esope	+	Sandre	+
Esturgeon	+++	Silure d'été	+
Gobie à tâche noire	++	Tanche	+
		Vanduse	+

Problématiques

- Absence d'habitats pour la faune aquatique
- Accès difficiles pour les adeptes du loisir pêche
- Plantes aquatiques limitant la navigation en période estivale
- Coupe à blanc drastique sur certains secteurs

Propositions d'actions

- Immersion de souches ou de fagots de bois provenant, par exemple, de travaux d'entretien ou de coupe. (Fiche état de savoir sur les éléments tout en créant de l'habitat (cf p.35) - La valorisation de déchets de coupe et installation de fagots ou de souches -)
- Création d'anneaux hydrauliques, nécessite une emprise sur la berge (cf p.35) - La création d'anneaux hydrauliques -)
- Mise en place de frayères artificielles (cf p.32 - Les frayères artificielles)
- Identification de tronçons pouvant être livrés en libre accès pour les pêcheurs, modifiés sous forme de convention par exemple
- Faucheage (cf p.27 - La faucheage -) / Limiter l'ensilage/semis
- Aligner les coupes pour éviter un linéaire important, éliminer d'embrancher et de suite (cf p.29 - L'entretien des strates arbutives et arboresc.)

Illustration des milieux du DPF et des fiches de synthèses.

7.7. Restauration écologique

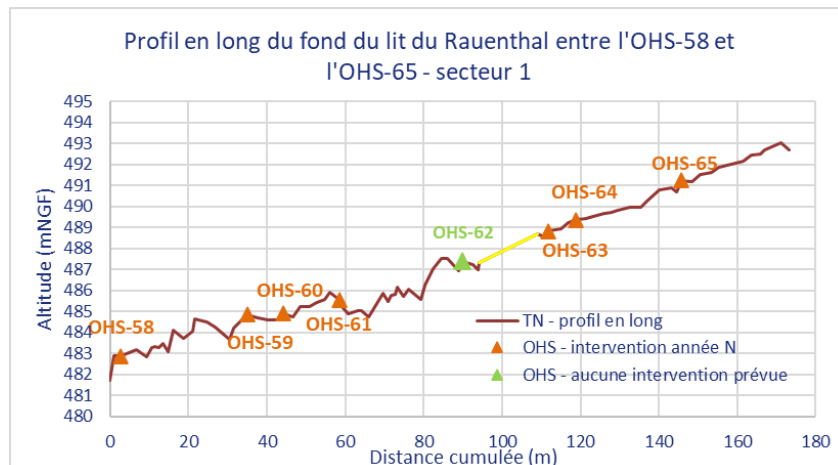
1. Étude des Ruisseaux de tête de bassin (RTB) de la Lièpvrette

Dans le cadre de l'émergence de projets de restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Lièpvrette, des actions visant la suppression, totale ou partielle, de petits ouvrages ont été envisagées sur les parcours des AAPPMA de Sainte-Marie-aux-Mines (**16 ouvrages**) et de Sainte-Croix-aux-Mines (**28 ouvrages**). Il s'agit généralement de rondins ou de planches de bois. Leur présence génère des perturbations non négligeables pour le milieu aquatique : rupture des continuités piscicole et sédimentaires, fragmentation des milieux, augmentation de la température de l'eau, baisse de la qualité de l'eau du fait de la prolifération d'algues, etc. En 2022, les cours d'eau du **Rauenthal**, du **Petit Rombach** ainsi que la **Goutte-Saint-Blaise** sont concernés par ces actions.



Petits ouvrages présents sur les parcours de pêche des AAPPMA de Sainte-Croix-aux-Mines et de Sainte-Marie-aux-Mines

Afin de respecter les attentes réglementaires des services de l'État, des dossiers de déclaration au titre de la Loi sur l'eau ont été déposés. On y retrouve notamment des relevés topographiques réalisés en **partenariat avec la communauté de communes du Val d'Argent**.



Acquisition de données sur le Rauenthal (à gauche) - Profil en long issu des données terrain (à droite)

2. Émergence de projet de restauration

La Lauch et son affluent à Guebwiller

Face à la volonté de la commune de Guebwiller de restaurer, d'entretenir et d'aménager la Lauch en faveur de sa biodiversité, la Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, forte de ses compétences et de son expérience sur les milieux aquatiques, s'est proposée de **réaliser un état des lieux & diagnostic de la Lauch et de son affluent et d'établir des préconisations de gestion adaptées et cohérentes**.

Afin d'échanger sur les résultats, des rencontres sont prévues début 2023 avec les acteurs de l'Eau présents sur ce territoire.

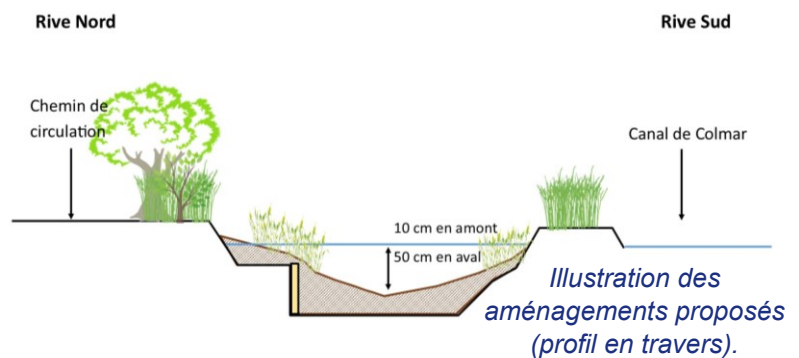


3. Travaux de restauration de la frayère du canal de Colmar

En partenariat avec Voies Navigables de France (VNF), la FDAAPPMA68 a dressé l'état des lieux de la frayère à brochets créée en 2004 sur le canal de Colmar, au niveau de la commune de Horbourg-Wihr avec :

- ✍ Un **volet physique** (relevé topographique, relevé des hauteurs d'eau, de température et prises de vues aériennes, cartographie des habitats favorables) ;
- ✍ Un **volet biologique** (Indice Abondance Brocheton) ;
- ✍ Un **volet physico-chimique** (prélèvements et analyses d'eau).

Ce diagnostic a permis de mettre en lumière le manque de fonctionnalité de la frayère lié à plusieurs facteurs. Trois scénarios ont été envisagés pour son amélioration, allant de la réfection d'une seule berge à la réhabilitation complète de l'annexe. C'est cette dernière option qui a été retenue. **Les travaux ont pu être réalisés en fin d'année 2022 (octobre – décembre).**



Les étapes clés des travaux :

- ◆ suppression du grillage encore présent (avec l'aide de l'AAPPMA « la fraternelle de Colmar ») ;
- ◆ entretien de la végétation & ouverture du milieu (par Mathieu Elagage) ;
- ◆ travaux de reprofilage, suppression de la connexion médiane et reprise des berges (par VNF) ;
- ◆ sauvegarde des milieux et des habitats favorables (notamment *Carex spp.*) ;
- ◆ pêche électrique (état initial et sauvetage – avec l'aide de l'AAPPMA « les truites de Colmar »)
- ◆ réalisation d'un chantier bénévole (05/12/22) avec une quinzaine de participants pour la finalisation (valorisation des déchets de coupes, création d'habitats, de fagots et ilots) ;
- ◆ plantation sur les deux berges d'essences plus adaptées (hélrophytes bas : joncs, iris, carex, etc. - par Nature & Technique) ;
- ◆ réfection du chemin de halage (par Nature & Technique) ;
- ◆ pose d'un panneau pédagogique sur le site (avec l'aide du lycée agricole du Pflixbourg).



Illustrations des travaux sur la frayère du canal de Colmar.

Une émulation forte des partenaires et des bénévoles pour un projet réussi !

Ce qu'il faut retenir :

- ◆ 210 m³ de terre végétale, 20 m³ d'argile, ainsi que plusieurs centaines de plants ont été utilisés ;
 - ◆ Un chantier participatif valorisant, une émulation et une aide importante des bénévoles et des partenaires, notamment des deux AAPPMA colmariennes et de VNF ;
 - ◆ Un suivi scientifique de l'annexe (à 1, 2, 3 et 5 ans) afin de suivre les effets des aménagements réalisés.
- ➔ Les travaux sur cette frayère visent à **améliorer ses fonctionnalités écologiques, sa biodiversité et ainsi soutenir de façon naturelle la population du Brochet** sur le canal de Colmar.

4. Mise en place d'un programme de Chantiers Nature

Depuis cette année, la Fédération met en place, avec le soutien des AAPPMA, un programme de **Chantiers Nature** qui ont pour objectif de restaurer les fonctionnalités écologiques de cours d'eau par des opérations de gestion douce tout en limitant le coût des opérations.

Les chantiers nature présentent **plusieurs avantages** :

- 🌿 un **coût** de mise en œuvre **relativement faible** ;
- 🌿 un **bénéfice écologique élevé** par rapport aux coûts engagés ;
- 🌿 une **composante fédératrice** avec la présence de bénévoles des **AAPPMA** ;
- 🌿 une dimension de **sensibilisation** (grand public, communes, etc.).

Développer le concept de chantiers nature sur l'ensemble du territoire du Haut-Rhin paraît plus que pertinent puisque cela est un moyen **rapide**, peu **coûteux** et **efficace** d'améliorer la **qualité** écologique **des milieux aquatiques**. En outre, chacun est libre de s'investir à sa mesure, favorisant ainsi les échanges entre bénévoles, sans distinction d'âge ou de savoir-faire.

Une concertation menée en 2022 entre les AAPPMA et la FDAAPPMA68 a permis de cibler des secteurs à enjeux sur lesquels il semble prioritaire d'intervenir. **Des visites de sites ont été organisées** afin d'établir un programme d'actions cohérent et adapté aux contraintes locales et saisonnières.

Les actions peuvent cibler un ou plusieurs compartiments :

- ◆ le lit mineur ;
- ◆ la continuité écologique ;
- ◆ la ligne d'eau ;
- ◆ les habitats de la faune aquatique ;
- ◆ la ripisylve ;
- ◆ les berges.

et peuvent être de nature variée :

- ◆ élagage / entretien raisonné de la ripisylve ;
- ◆ plantations ;
- ◆ protection de berges (création et pose de fagots, etc.);
- ◆ rétablissement de la continuité écologique (suppression partielle ou totale de tout petits ouvrages) ;
- ◆ diversification du lit mineur ;
- ◆ gestion des embâcles ;
- ◆ ramassage des déchets.



Chantier nature - frayère du canal de Colmar



Suppression d'un embâcle



Entretien de la ripisylve & gestion d'un embâcle



Ces projets partagés visent à tisser des liens entre les AAPPMA, les habitants et leur rivière, mais aussi valoriser un territoire façonné par l'eau. Ces chantiers se basent sur la solidarité, la convivialité mais aussi sur le partage de connaissances et d'expériences en matière d'entretien des cours d'eau.

Aussi, la Fédération compte sur le dynamisme des AAPPMA haut-rhinoises pour multiplier ce type d'actions dès 2023 !

7.8. Pêches électriques

1. Session de formation « Intervention en milieu aquatique » pour bénévoles

Depuis 2020, notre Fédération souhaite **former davantage les AAPPMA et les bénévoles**, afin de les doter des moyens techniques, administratifs et matériels leur permettant d'intervenir en appui des salariés de la FDAAPPMA68 (pêche scientifique et de sauvetage) ou même de pouvoir intervenir de manière autonome. En effet, il n'y a pas forcément besoin de matériel de pêche électrique et de gros moyens matériels pour sauver des poissons en situation critique. **Au contraire, lorsque la faune aquatique est déjà en situation de stress, la pêche électrique ne doit être utilisée qu'en dernier recours.**



Partie théorique

Objectifs :

- 🐟 Former des bénévoles volontaires dans un milieu professionnel ;
- 🐟 Donner l'ensemble des outils (administratif, pratique, ...) et connaissances pour faire partie des forces vives en faveur des milieux aquatiques ;
- 🐟 Disposer d'une équipe formée et compétente pour des interventions sur chacun des bassins du département.



Mise en pratique

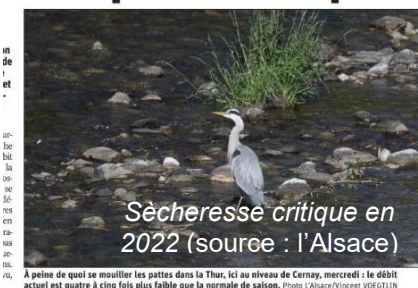
Du fait de la réussite de ces formations, d'autres seront à nouveau programmées dans le futur (sur le bassin de la Doller et/ou Ill Amont pour 2023).

Commune	Date	Bassin versant
Roderen	06/09/22	Thur-Lauch
Total : 1 session de formation pour 6 bénévoles		

2. Pêches de sauvetage

a) 2022, une sécheresse extrême

Le niveau des cours d'eau inquiète les pêcheurs



Sécheresse critique en 2022 (source : l'Alsace)

Le milieu naturel
Les faibles débits actuels favorisent le chauffage, accentué par les températures précédentes. Les ruisseaux de m pour refroidir les rivières, mais dans la 9°C à la sortie du barrage de Kruth et le Bonlieu, le directeur de la Fédération de Lorraine pêcheurs est inquiet. Les petits feux dans des flaques, comme au-dessus de 18°C, les conditions de vie sont très difficiles. Les pêcheurs de l'Alsace profitent au contraire de ces espèces, black bass.

L'été 2022 a été particulièrement sec et caniculaire par rapport aux autres années, avec des records de températures. Cet été fut ainsi particulièrement impactant pour nos cours d'eau. Au vu de la situation critique, **la FDAAPPMA68 a, depuis le mois de mai 2022, entrepris un travail d'alerte auprès des services de l'État** pour prendre des mesures fortes au plus tôt.

Il convient également de travailler dès à présent - bien que ce soit extrêmement sensible et prenant - afin **d'accepter l'évolution inexorable de certains milieux** à cause des perturbations climatiques qui nous menacent d'ores-et-déjà.

Certains cours d'eau, ou secteurs, vont ainsi devenir particulièrement critiques (Ciesielski et al. 2022). Une réflexion est ainsi amenée sur le bien-fondé des opérations de sauvetage qui ne sont pas une solution. L'équipe de la Fédération tente ainsi de mettre la priorité sur des actions de sensibilisation, de suivis scientifiques, de gestion de la ressource en eau et de restauration des milieux.

- ➔ Afin d'anticiper les opérations de pêche électrique de sauvetage, la Fédération a mis à disposition des AAPPMA volontaires des outils administratifs (fiches), en lien avec les services de l'État, pour la réalisation d'opérations de sauvetage à l'épuisette.

b) Pêche électrique de sauvetage



Ruisseau en assec

L'équipe de la FDAAPPMA68 a prêté main forte à l'AAPPMA « Vallée de la Thur » le 28 juillet pour secourir la faune piscicole sur le Seebach et le Ruisseau du Gazon Vert. Cette intervention a dû être mise en place par suite du constat d'un linéaire important en assec couplé à l'observation de truitelles mortes, probablement dû à la combinaison d'une température élevée et d'une baisse de l'oxygène.

Une quarantaine de chabots et 550 truites fario ont ainsi été évacués et remis à l'eau dans la Thur, à Fellinging.

Commune	Date	Cours d'eau	Espèces	Poissons
Fellinging	28/07/22	Seebach sur 2 secteurs	2	400
Fellinging	28/07/22	Ruisseau du Gazon Vert	2	190
Total : 2 pêches de sauvetage « sécheresse » et environ 590 poissons transférés dans des secteurs en eau				

c) Pêche de sauvetage à l'épuisette

À Soultzbach-les-Bains, opération de la dernière chance

Une trentaine de truites ont été sauvées de l'asphyxie lundi à Soultzbach-les-Bains. Mais l'association de pêche a aussi découvert de nombreux poissons morts dans le Krebsbach.

Le Krebsbach ne coule plus. Le ruisseau n'est plus que mares disséminées sur son parcours qui le mène à la Fecht. Des petits espaces d'eau stagnante où la température ne fait qu'augmenter. L'association de pêche et de protection des milieux aquatiques de la basse vallée de la Fecht a mobilisé ses membres lundi pour tenter de sauver les poissons.



Bien que la mortalité soit très importante dans le Krebsbach, les pêcheurs ont tout de même sauvé quelques truites ce lundi. Photo L'Alsace/H.K.

L'association qui gère la Fecht de Günsbach jusqu'à Ingersheim dispose encore d'une solution de repli : le canal de Wilhau-Viel. C'est là que les poissons récupérés lundi lors de la pêche de sauvetage ont été relâchés, dans une eau à la même température que la Fecht. Une dizaine de pêcheurs et trois garde-pêches ont mis les pieds dans l'eau et sur les pierres lundi après-midi, cherchant d'éventuels survivants.

Merci l'ombre

Les relevés de températures affichaient des 22, 28 degrés. Vingt-



Des lampiroies, des chabots et des tacs de saumon ont été découverts morts. Photo L'Alsace/H.K.

deux apparaissent comme la température maximale pouvant être supportées par les salmonides. « À l'ombre, l'eau est à 18° », constate Julien Kaufmann, président de l'association, « dû à l'intérêt de planter des arbres ou de ne pas les couper ».

Des barrages sauvages

L'association a été l'une des premières à interdire la pêche, dès le 14 juillet. Dans le Krebsbach, elle est interdite toute l'année, le ruisseau servant à la reproduction des espèces. La mortalité des poissons a explosé, celle des insectes également : « Nous avons trouvé beaucoup de larves, d'insectes morts, comme les libellules, les gammarus (petits crustacés d'eau douce), nourritures indispensables aux poissons ». Les pêcheurs sont tombés aussi sur des barrages de pierres dans le cours d'eau : « Certains disposent les pierres pour faire une rétention d'eau et permettre le pompage, déplore le président de l'association, ça n'aide évidemment pas. »

Philippe MARCHÉGAY

Les opérations de pêche électrique pouvant engendrer un stress supplémentaire sur des populations piscicoles déjà en difficultés, il peut paraître pertinent de faire le choix d'opération à l'épuisette.

Il n'y a pas forcément besoin de matériel de pêche électrique et de gros moyens matériels pour sauver des poissons en situation critique. Mais pour chaque opération, un cadre administratif et réglementaire est indispensable. **Le déplacement des poissons étant réglementé, ces actions ne doivent être envisagées qu'en dernier recours.**

Depuis l'été 2022, la FDAAPPMA68 met à disposition de ses AAPPMA volontaires des modèles de fiche de déclaration et de compte rendu d'opération (à remplir obligatoirement pour toute action de sauvetage).

Plusieurs AAPPMA ont mené des actions de ce type au cours de l'été : l'AAPPMA de la « Vallée de la Thur » ou encore de la « Basse Vallée de la Fecht ». Les premières opérations ont été réalisées relativement tôt dans la saison, du fait d'un déficit hydrique important en 2022.

Mise en avant des opérations de pêche de sauvetage (source : l'Alsace)

Commune	Date	Cours d'eau	Espèces	Poissons	AAPPMA
Soultzbach-les-Bains	08/08/22	Krebsbach	2 (Truite fario, Chabot)	29	Basse Vallée de la Fecht
Mitzach, Roderen, Thann, & Thann	06, 19, 23, 25, 28 & 30/07/22	Dorfbach, Grusselbach, Steinby & Kattenbach	1 (Truite)	145, 76, 135 & 35	Vallée de la Thur
Total : 7 pêches de sauvetage « sécheresse » et environ 420 poissons sauvés					

d) Pêche électrique avant travaux

Sas de l'écluse à Huningue

L'équipe de la FDAAPPMA68 est sollicitée pour suivre et apporter son savoir-faire, comme chaque année, sur un certain nombre de chantiers de travaux en rivière ou en canal.

En 2022, une pêche électrique avant travaux a été réalisée dans le cadre de la réfection de la porte de garde du canal de Huningue reliant ce dernier au Rhin.

L'opération de pêche de sauvetage a dû être menée pour évacuer la faune piscicole coincée dans le sas de l'écluse. Les poissons sauvés ont été comptabilisés sommairement puisque remis directement à l'eau par une équipe restée en berge. **C'est ainsi près de 200 poissons d'espèces variées** (Perche commune, Sandre, Barbeau fluviatile, Gardon, Chevesne, ...)

qui ont été déplacés dans le Rhin.

3. Pêches dans le cadre de l'étude des annexes hydrauliques de la plaine d'Alsace

Dans le cadre de cette étude, **des pêches électriques « d'indice d'abondance de brochetons » (ou IAB) ont été réalisées à la mi-mai 2022 à raison de 73 IAB** réparties sur 36 sites dans le département (contre 68 IAB en 2021).

→ **L'objectif est de mettre en avant ou non la fonctionnalité des sites étudiés pour la fraie de l'espèce.**

Il s'agit d'une méthode fondée sur des Captures Par Unité d'Effort (CPUE) avec un effort de 5min de temps de pêche effective par station. Les linéaires pêchés ciblent uniquement les habitats favorables à la fraie et au développement des alevins de brochets. Les pêches ont eu lieu à la mi-mars 2022, période précise à laquelle les juvéniles de brochets mesurent entre 5 et 10cm, juste avant le stade migrant.

L'année 2022 a été relativement sèche et de nombreuses annexes, notamment sur l'III, n'étaient déjà plus en eau durant le mois de mai. Néanmoins, la campagne 2022 **a permis de mettre en évidence une reproduction efficace sur 24% des zones étudiés** (18/73 stations – soit 28% ou 10/36 des annexes fonctionnelles).

→ **Ces inventaires permettront de cibler des zones à protéger (déjà fonctionnelles) et des zones à restaurer (peu ou pas fonctionnelles).**

Cette opération pourra être réitérée en 2023 sur quelques annexes à enjeux qui n'ont pas pu être échantillonnées en 2021-2022. Ceci afin de fournir un état initial avant travaux ou encore pour s'affranchir du facteur des variations interannuelles sur l'efficacité de la reproduction du Brochet.



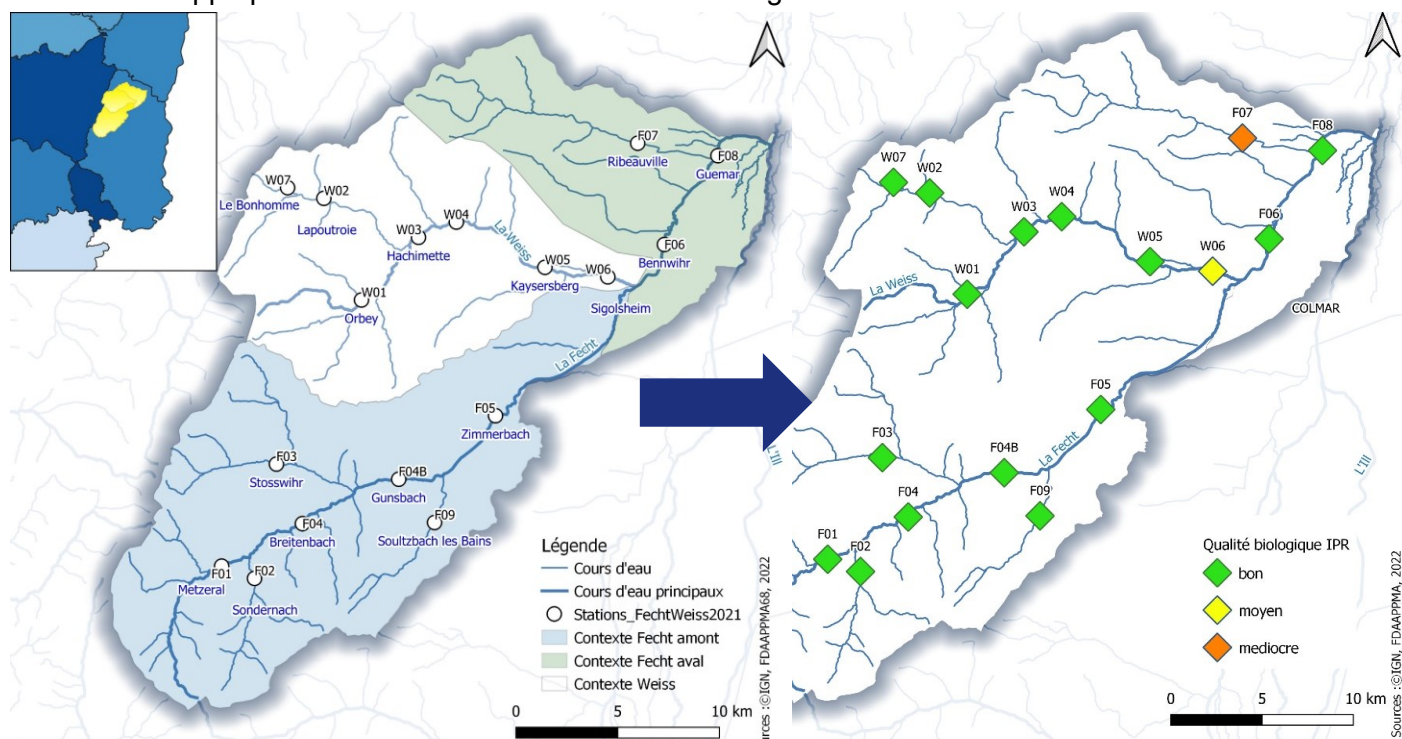
Illustrations des zones inventoriées en 2022 et des brochetons de l'année capturés.

4. Pêches scientifiques dans le cadre du plan quinquennal (observatoire piscicole)

Depuis 2020, la FDAAPPMA68 a souhaité mettre en place un **vaste observatoire piscicole départemental à travers l'application d'un plan quinquennal d'inventaire ambitieux**. Un suivi des populations piscicoles du département est prévu sur plus de **100 stations échantillonnées en 5 ans**. Le bassin de la Largue a été échantillonné en 2020, la Fecht et la Weiss en 2021 et la **Thur et la Lauch en 2022**.

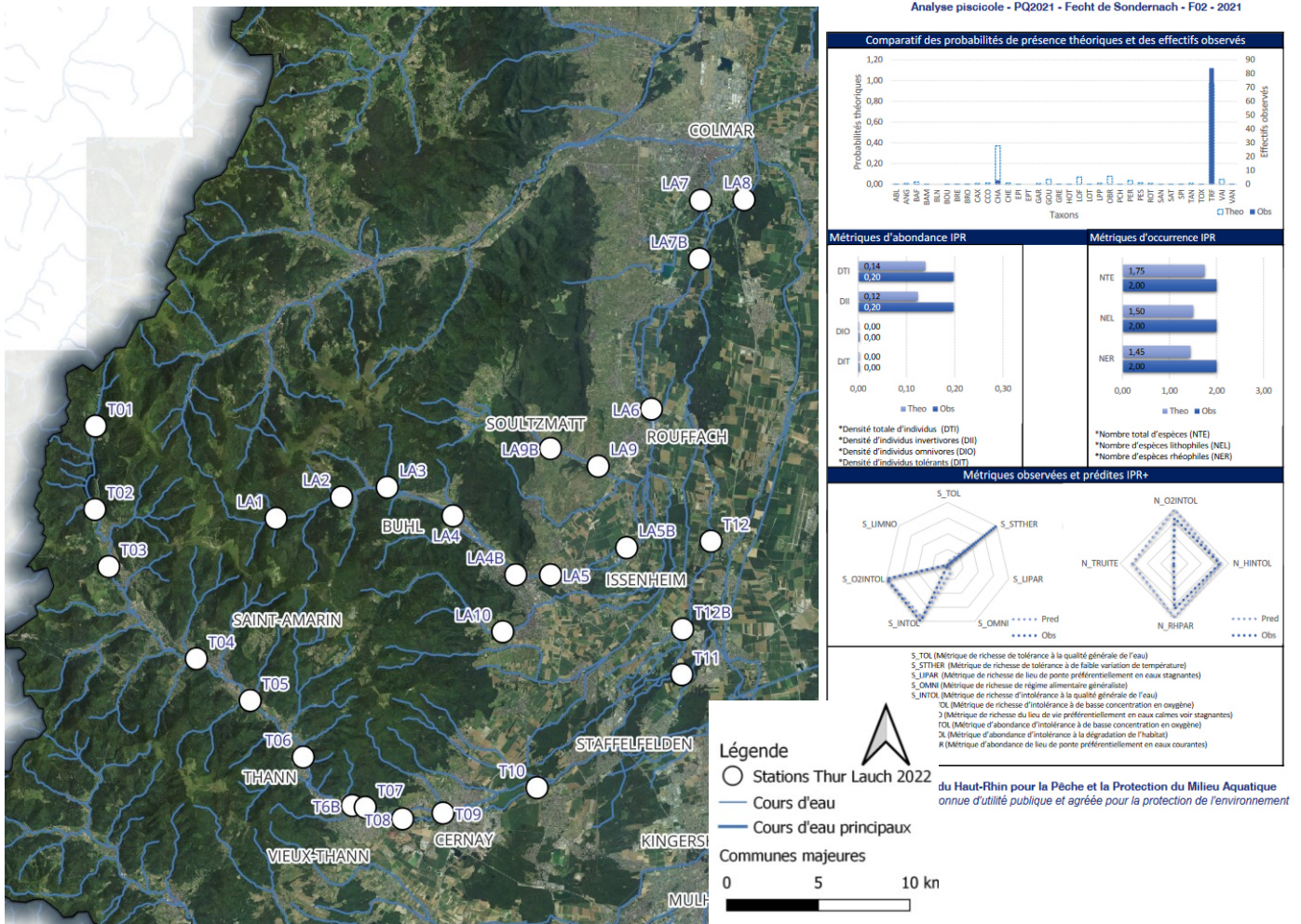
Objectifs :

- 🐟 combler les manques de données piscicoles identifiés sur le département ;
- 🐟 obtenir une banque de données qualitative et quantitative ;
- 🐟 permettre un suivi qualitatif des stations choisies sous forme d'une chronique avec un inventaire tous les 5 ans ;
- 🐟 connaître l'état de santé des populations de poissons via l'application du protocole d'écopathologie développé par l'Association Santé Poissons Sauvages.



Ce qu'il faut retenir :

- ♦ en **2022**, le plan quinquennal a pu être poursuivi pour la troisième année sur le bassin de la **Thur et de la Lauch** (+ Ohmbach et Rimbach) à raison de **25 stations de pêche électrique** ;
- ♦ les premiers résultats font état de :
 - **populations de truites fario très bien implantées sur la Thur et bien implantées sur la Lauch (notamment à l'amont),**
 - **cours d'eau à préserver** sur les parties amont et les affluents des deux bassins,
 - populations très diversifiées sur les parties aval des bassins et parfois très déséquilibrées dans la plaine,
 - densités de truites fario hétérogènes selon les stations (importantes en amont mais qui décroissent très rapidement en aval au profit des cyprinidés rhéophiles),
 - **cortèges riches en espèces patrimoniales** à préserver (Truite fario, Lamproie de Planer, Chabot, Ombre commun et Saumon atlantique).
- ♦ **un investissement fort des bénévoles** et des AAPPMA sur ces bassins ainsi que des partenaires et des Fédérations voisines que nous remercions pour leur aide ;
- ♦ un partenariat réitéré avec Association Saumon Rhin sur plusieurs stations de pêche pour le suivi des taux d'implantation des juvéniles de saumons atlantique.



Localisation, illustrations des inventaires de la Thur & Lauch en 2022 et exemple de résultats

5. Étude de l'état sanitaire des populations de poissons sauvages

En parallèle, les agents ayant suivi une formation en éco-pathologie ont appliqué le protocole national de relevé de l'état sanitaire des poissons capturés en pêche électrique. **Sur le bassin de la Thur et de la Lauch, les inventaires réalisés indiquent que les populations de truites fario peuvent être considérées comme étant en bon état sanitaire.**

7.9. Volet pollution

Signaler

**toute atteinte
aux milieux aquatiques**

*Si vous constatez une atteinte aux milieux aquatiques,
il est de votre devoir de pêcheur
et de citoyen de signaler cette anomalie.*

- Je note le lieu précis
- Je caractérise l'atteinte observée
- Je prends des photos
- Je remplis la fiche signalement disponible auprès de la Fédération de Pêche du Haut-Rhin et l'envoi par mail (contact@peche.fr), accompagnée de photos
- Je contacte la Fédération par téléphone au **03 89 60 64 77** en cas d'urgence uniquement
- En cas de non réponse, je contacte par **ordre de priorité** :
 - l'OFB : **03 89 33 90 03**
 - la brigade verte du Haut-Rhin : **03 89 74 84 04**
 - la police ou la gendarmerie : **17**
 - les pompiers, en cas de pollution chimique sévère : **18**
 - la DDT68 : **03 89 24 84 40** ou **03 89 24 81 37**

*Attention, dans tous les cas, n'intervenez jamais seul,
pour des questions de sécurité
mais surtout de procédure judiciaire !*

En cas d'extrême urgence, faites le 18

Depuis 2021, la Fédération affiche une volonté forte pour épauler les instances en charge des constatations de pollution et perturbation des milieux aquatiques et **faciliter le travail de l'OFB, de la DDT et des Brigades Vertes** notamment.



→ Pour cela plusieurs documents ont été mis en place et sont disponibles sur notre [site web](#).

→ Ces documents et cette démarche ont été présentés aux dirigeants des différentes AAPPMA du Haut-Rhin lors **des Assises de la pêche du 3 juillet 2021**.

La Fédération participe depuis au traitement des alertes pollution/perturbation en réceptionnant les alertes émises par **les pêcheurs, souvent premiers lanceurs d'alerte en cas d'atteinte au milieu**, puis en transmettant ces informations bancarisées aux autorités compétentes.

La Fédération apporte aussi son aide au **SAMU de l'environnement dans son projet de mise en place d'une application smartphone de signalement** permettant

d'automatiser, prioriser et faciliter l'analyse des signalements reçus. Une démarche est également en cours à travers le volet « **pêcheur vigilant** » auprès de la gendarmerie. La Fédération apporte aussi son aide, ses conseils ou son soutien administratif, comme chaque année, auprès des AAPPMA dans le cas d'une volonté de **porter plainte** par exemple. Plusieurs dépôts de plaintes ont été enregistrés en 2022.

→ C'est dans ce cadre qu'ont pu encore être mis en avant **27 cas majeurs de pollution/perturbation des milieux aquatiques en 2022** avec notamment :

- ◆ de nombreux rejets suspects (rejet de STEP, déversoirs, lisiers, rejets d'usines, etc.) ;
- ◆ mortalité importante de sandres et de carpes sur le canal Rhône-Rhin en octobre 2022 ;
- ◆ mortalités de truites fario à Soultzbach-les-Bains en juillet 2022 ;
- ◆ mise en assec d'une portion de la Fecht à Munster ;
- ◆ mortalité massive de plus de 200 poissons sur le port de Colmar en mars 2022, ayant fait l'objet d'analyses avec le SAMU de l'environnement et d'un dépôt de plainte.



Exemples de pollution & perturbations en 2022 (de gauche à droite) : mortalités de sandres sur le canal RR, mortalités de truites, rejet d'usine & mortalité au port de Colmar.

7.10. Valorisation technique & scientifique


1. Mise en ligne des productions techniques

En parallèle d'actions de communication auprès du grand public, la Fédération a établi depuis 2020 le constat d'une forte nécessité de **valorisation du travail de l'équipe technique à travers l'export/la mise en ligne de ses productions**. Ainsi, depuis 2021, **il est possible de télécharger l'ensemble des productions récentes de la Fédération** ainsi que les anciennes productions remises à jour et valorisées au sein du nouvel [espace téléchargement](#). Le site internet de la FDAAPPA68 est actuellement en cours de modernisation. Il sera prochainement possible d'y retrouver l'ensemble des rapports et production par onglets.

2. Revue de presse et mise en lumière des actions techniques

En 2022, et comme chaque année, la Fédération du Haut-Rhin a eu la chance de pouvoir **mettre en lumière un certain nombre d'actions de notre réseau associatif**.

L'objectif est de pouvoir communiquer sur nos actions techniques mais aussi et surtout, de pouvoir mieux mettre en évidence certaines problématiques auprès du grand public, parfois encore peu informé malgré une prise de conscience collective croissante (pollution, sécheresse, état des populations piscicoles, etc.).


 [Édition du mardi 25 janvier 2022 de l'Alsace / DNA](#)

 [Édition du 6 décembre 2022 de l'Alsace et des DNA \(restauration d'une frayère à brochet\)](#)

 [Édition du 15 juillet 2022 de l'Alsace et des DNA \(sécheresse et température\)](#)

 [Édition du 31 mars 2022 sur France Bleu \(niveau des cours d'eau\)](#)

 [Édition du 28 mai 2022 de l'Alsace \(sécheresse\)](#)

 [Édition du 17 juillet 2022 de France 3 Alsace \(sécheresse et température\)](#)

 [Édition du 26 juillet 2022 dans 20 minutes \(la sécheresse met en péril la pêche\)](#)

 [Édition du 10 août 2022 de l'Alsace \(pêche de sauvetage\)](#)

7.11. Acquisition de matériels

En 2022, et sur la continuité de la dynamique lancée depuis 2020, **la FDAAPPMA68 a pu poursuivre la modernisation de son parc matériel technique**. Les objectifs sont multiples : moderniser nos outils, favoriser l'émergence de projets d'acquisition de connaissances, favoriser l'émergence de projets de restauration écologique, démarcation via l'utilisation de techniques d'analyse novatrices.

En 2022 cela a notamment concerné :

Microscope professionnel	Benne Eckman	Kits de laboratoire et kit ADN
Stéréo-microscope professionnel	Bouteille de Von Dorn	Sondes « connectées »

A titre d'exemple la Fédération fait à présent partie de réseau national d'expert en prélèvement d'ADN environnemental « VigiDNA » de SPYGEN. Notre structure à a pour ambition de développer des pistes ingénieuses en recherche et développement dans le domaine de l'eau. Pour ce faire, un partenariat a été créée en 2022 avec une start-up Française.



Exemples de partenariats techniques et les sondes connectées « SQUAMA » installées en 2022

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

NATURE

Un site pilote pour les brochets

La Fédération de pêche du Haut-Rhin et Voies navigables de France restaurent une anse du canal de Colmar à Horbourg-Wiré afin de favoriser la reproduction des brochets. Elle fera ensuite l'objet d'un suivi scientifique. La Fédération espère restaurer ainsi un site chaque année dans le département.

C est pour l'heure un « mini-canal » rectiligne de 200 mètres de long qui ne paye pas de mine, le long de son grand frère, le canal de Colmar. Dès le printemps prochain, il commencera à prendre une forme plus naturelle, avec des plantes semi-aquatiques qui s'éleveront librement, les sables de la berge qui entameront leur repos...

Des brochets présents, mais en nombre insuffisant

La réhabilitation de cette ancienne frayère située à Horbourg-Wiré est la première de celles qui comptent mener la Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA68) sur tout le département, en vue de favoriser la reproduction du brochet comme le détaille Jean-Claude Zwicker, président de la Fédération.

« Les brochets n'ont certes jamais quitté le canal de Colmar, mais leur densité n'était pas optimale pour assurer leur reproduction ».

En ce lundi 5 décembre, une quinzaine de personnes, pêcheurs bénévoles, salariés de la Fédération et de Voies navigables de France (VNF), participent au projet, ont ainsi mis les pieds dans l'eau froide pour enterrer roseaux, carex, iris, joncs et créer

Une quinzaine de personnes ont travaillé sur le chantier participatif. Photo L'Alsace/Herve KIELWASSER

des îlots avec des branchages. Ceux-ci permettront aux jeunes alevins de se protéger de leurs prédateurs.

Trop profonde, trop ombragée

« Cette frayère avait été créée en 2004 », explique Emmanuel Bortier, directeur de la Fédération. « Mais elle était trop profonde, ce qui ne permettait pas aux



le courant.

Le chantier participatif de cette semaine - le premier entre les pêcheurs et VNF - était la phase finale de la restauration de la frayère. Le coût de l'opération a été financé à 80% par l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

78 annexes hydrauliques dans le département

Ces travaux sont le résultat d'une étude menée entre 2019 et 2022 par la Fédération pour faire un

Espèce parapluie

Si ces travaux visent à favoriser la reproduction du brochet, c'est parce que celui-ci est une « espèce parapluie ». Comme le grand hamster, le lynx ou le tétras, sa présence indique la qualité du milieu naturel où il évolue. Qui dit frayère riche en brochets dit frayère en bon état pour les autres espèces.

Comme l'ingénieur Yves Namokel, responsable technique à la Fédération de pêche, « la présence du brochet se fait par un triangle de la riasse. Réussite de la reproduction : eau peu profonde pour permettre la croissance des plantes aquatiques les œufs s'accrochent. Réussite de l'écllosion des œufs : du soleil pour augmenter la température de l'eau au moment de l'écllosion, une eau claire, des caches pour se protéger des prédateurs. Enfin, réussite de la croissance des alevins : jusqu'à 10 cm ils restent cachés dans les végétaux, avant de partir dans le canal ».

La Fédération compte réhabiliter une anse hydraulique par an. La prochaine devrait être à l'est de Colmar, sur la Lauch, avec la VNF. Une autre est également prévue au nouveau barrage sur l'Ill à Colmar.

8. PÔLE LOISIR PECHE

8.1. Halieutisme

1. Lancement du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche 68 !

La Fédération 68, dans l'optique de se doter d'un outil politique, promotionnel et opérationnel, s'est lancée en 2022 dans la réalisation de son **Schéma départemental de développement du loisir pêche (SDDLPL)**.

Pour réaliser cette action d'ampleur, la Fédération s'est attaché les services d'un prestataire extérieur, le **bureau d'études AYGA**, qui va réaliser notre SDDLPL sur une durée d'au moins 2 ans, ayant pour objectifs de :



- 🐟 diversifier les produits pêche à l'échelle du département afin de proposer une offre attractive qui contentera l'ensemble des publics de pêcheurs ;
- 🐟 positionner la pêche associative comme un partenaire incontournable de l'aménagement du territoire ;
- 🐟 faire de l'activité pêche un vecteur de dynamisme économique et social pour le département ;
- 🐟 intégrer l'activité pêche au panel des activités de pleine nature qui permettent de valoriser la qualité des sites naturels haut-rhinois ;
- 🐟 développer une offre touristique spécifique pour les pêcheurs et leurs accompagnants et établir des partenariats forts avec les professionnels du tourisme.

Phases du projet :

- 🐟 Phase 1 : Diagnostic du Loisir Pêche à l'échelle du Département - 2022
- 🐟 Phase 2 : Analyse et bilan – Définition de la stratégie d'action - 2023
- 🐟 Phase 3 : Élaboration du programme d'actions 2024/2028 et évaluation financière – 2023/2024

La première partie du diagnostic départemental a démarré à l'été 2022 avec un large panel de données à acquérir :

- 🐟 rencontrer les 36 AAPPMA du département ;
- 🐟 faire l'état des lieux des options de nos AAPPMA et des règlements intérieurs ;
- 🐟 faire l'état des lieux de la pêche privée en cours de réalisation ;
- 🐟 rencontrer les principaux guides de pêche et analyser l'offre « guide de pêche » ;
- 🐟 rencontrer les principaux acteurs du tourisme départemental (Alsace Destination Tourisme) ;
- 🐟 réaliser un sondage en ligne auprès des pêcheurs du département et des pêcheurs étrangers (Suisse et Allemagne) ;
- 🐟 rencontrer les principaux revendeurs de matériel de pêche ;
- 🐟 analyser les ventes de cartes de pêche : lieu et période d'achat, âge, évolution, etc. ;
- 🐟 analyser les pratiques de la pêche dans les 2 pays frontaliers ;
- 🐟 identifier les raisons de la venue des pêcheurs étrangers et leurs attentes.

La deuxième partie a consisté à analyser et interpréter l'ensemble de ces données afin de répondre aux éléments listés dans le cahier des charges.

La dernière partie de ce diagnostic consistera en une restitution au réseau pêche départemental avec la mise en avant des tendances apportées par les deux premières phases afin de définir la stratégie d'action. Cette restitution aura lieu en mars 2023.

Une Assise dédiée aura vraisemblablement lieu au courant du 3^{ème} trimestre 2023.

2. La réglementation pêche

Comme chaque année, la Fédération recueille les propositions de ses AAPPMA, ensuite soumises à la DDT et à l'OFB pour approbation et intégration à l'arrêté préfectoral réglementant l'activité pêche dans le Haut-Rhin. L'objectif est de faire évoluer la réglementation à l'échelle départementale afin qu'elle réponde aux attentes grandissantes des pêcheurs tout en prenant en compte les besoins biologiques des espèces piscicoles, mais également que le non-respect de ces mesures puisse être sanctionné par un PV.

Les services de l'État (DDT et OFB) n'ont toutefois pas souhaité modifier l'arrêté préfectoral pour la saison 2022, malgré tout le travail de concertation et préparatoire réalisé par la Fédération, ainsi que les nombreuses demandes des AAPPMA.

L'arrêté du 21 décembre 2020 reste ainsi valable pour toute la saison 2022 mais aussi pour le début de la saison 2023, jusqu'à ce qu'un nouvel arrêté soit pris.



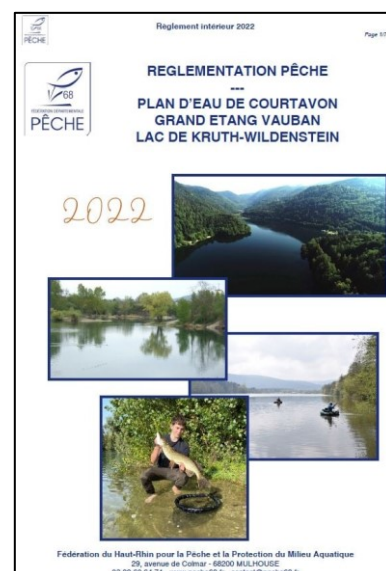
3. Le domaine fédéral : étang Vauban, plan d'eau de Courtavon et lac de Kruth-Wildenstein

La Fédération a la charge de la gestion halieutique de ces sites, inclus dans la réciprocité, avec la volonté de les rendre attractifs. Bien que déjà très largement connus et plébiscités par les pêcheurs, ces plans d'eau demandent une attention toute particulière.

La commission de gestion du domaine fédéral a actualisé la **réglementation commune** aux sites fédéraux pour 2022.

Quelques nouveautés 2022 à retenir :

- 📌 La **mise en place de 3 week-end dédiés à la pêche en float-tube** sur le plan d'eau Vauban (pêche de la carpe interdite de jour comme de nuit sur ces dates) :
 - ◆ 25 et 26 juin 2022 ;
 - ◆ 27 et 28 juillet 2022 ;
 - ◆ 22 et 23 octobre 2022.



Cette mesure vise à satisfaire une demande croissante de parcours dédiés aux embarcations légères mais également à valoriser l'attractivité du plan d'eau sur la pêche des carnassiers. Ce test a été une grande réussite et fut encouragé par les retours des pêcheurs. Ces événements vont perdurer et être améliorés en 2023.

- 📌 **L'extension de la période de pêche en embarcation non motorisée et en float-tube sur le plan d'eau de Courtavon.** Cette pratique est désormais autorisée du dernier samedi d'avril jusqu'à la fermeture du Brochet ;

- 📌 **La limitation de durée des sessions de pêche de la Carpe de nuit.** Elle est fixée à maximum 7 jours consécutifs sur place avec un retour sur site après un minimum de 7 jours hors du plan d'eau, ceci afin de permettre au plus grand nombre d'y pratiquer son loisir.



4. Film promotionnel

Après 4 sessions de tournage depuis 2018, réparties sur plusieurs saisons, le court métrage « **le Haut-Rhin, un terroir de pêche** » a enfin été finalisé en 2022 !

Mettant en valeur la pêche et le territoire halieutique du Haut-Rhin, il sera utilisé lors de toutes action de promotion du Loisir Pêche et diffusé via nos réseaux et sur notre site internet.



La Fédération souhaite remercier toutes les personnes impliquées dans le tournage de cet outil promotionnel qui, à coup sûr, mettra en avant notre loisir et notre territoire de pêche.

5. Circulation et accès aux cours d'eau

De plus en plus de secteurs se voient désertés des pêcheurs du fait de l'interdiction d'accéder aux zones de pêche en véhicule motorisé. Bien qu'une tolérance envers les pêcheurs ait été appliquée par le passé par les autorités, celle-ci a peu à peu laissé place à la répression. Les pêcheurs souhaitant se rendre sur leurs spots de pêche favoris doivent faire le choix de se mettre en infraction ou de prévoir de longues marche.

Pour palier a cette aberration règlementaire qui impacte directement nos pêcheurs et freine le développement de notre loisir, la Fédération a pris les devants pour reconnecter pêcheurs et lieux de pêche.

Trois secteurs ont été identifiés comme prioritaires :

- 🐟 Le Canal du Rhône au Rhin Grand Gabarit de Mulhouse à Niffer ;
- 🐟 Le Vieux Rhin de Kembs à Ottmarsheim ;
- 🐟 Le Vieux Rhin à Vogelgrun.

Après l'organisation de plusieurs rencontres avec les nombreux partenaires concernés que sont :

- ◆ Voie Navigable de France (VNF),
- ◆ Électricité De France (EDF),
- ◆ le Conservatoire des Espaces Naturel (CEN) Alsacien,
- ◆ la Petite Camargue Alsacienne (PCA),
- ◆ la Brigade de Gendarmerie Fluviale,

la Fédération peut aujourd'hui proposer un projet de plan de circulation juste et cohérent pour les pêcheurs.

Concrètement, sur ces sites, les pêcheurs pourront obtenir une autorisation annuelle de circuler délivrée par VNF via le site internet de la Fédération de pêche.

Afin de faciliter les démarches, une plateforme dédiée aux demandes des pêcheurs, commune aux deux fédérations alsaciennes sur la base du dispositif testé par la Fédération 67, confrontée elle aussi à la même problématique, a été conçue cette année.

L'avancée majeure qu'a connu ce dossier en 2022 n'a malheureusement pu être concrétisé malgré le travail considérable fourni et la bonne volonté des partenaires. Il faudra donc attendre 2023 pour que les premières autorisations de circuler voient le jour dans le Haut-Rhin et que les pêcheurs regagnent les kilomètres de berges qui leur avaient été retirés.



8.2. Les animations : une année exceptionnellement riche !

1. Les séances « découverte de la pêche »



Nos séances de découverte de l'activité pêche ont pour objectif de permettre au plus grand nombre de s'essayer, le temps d'une demi-journée, à l'activité pêche. Cela permet également de mettre en lumière les valeurs portées par nos structures, comme l'écoresponsabilité, le respect de l'environnement, la connaissance et la protection des milieux aquatiques ainsi que l'engagement associatif.

Pour chaque séance, la Fédération fournit une canne, des appâts et le « PassPêche », une carte de pêche valable uniquement pour la durée de l'animation.

Nos séances sont dispensées de façon à faciliter l'apprentissage, en limitant la quantité d'informations à assimiler et en favorisant la partie pratique. La partie théorique est bien entendue incontournable, mais abordée de façon simplifiée afin de rendre plus agréable la compréhension des notions évoquées.

Pour l'année 2022, ces séances n'ont été réalisées que de rares fois, la Fédération souhaitant favoriser d'autres types d'actions (partenariat, éducation scolaire etc.). Il est fort probable que ces séances ne soient pas davantage développées dans les années à venir mais le produit restera pour répondre aux sollicitations de structures souhaitant faire découvrir l'activité pêche au plus grand nombre.

2. Développement de l'Atelier Pêche Nature fédéral

Les Ateliers Pêche Nature (APN) ont pour objectif de permettre au **pêcheur débutant**, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même. Sur la base de critères définis par l'APAVE – organisme certificateur – l'APN transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur :



- 🐟 le **respect du poisson**, dont la pêche est effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de techniques de capture raisonnée ;
- 🐟 la **conscience** du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'Homme ;
- 🐟 la **connaissance** du rôle des **associations agréées** de pêche et de protection du milieu aquatique et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.



Pour rappel, les objectifs des APN sont :

- 🐟 aider les jeunes à progresser dans leur pratique ;
- 🐟 faire découvrir et approfondir des techniques variées leur permettant ainsi de trouver leur pêche préférentielle ;
- 🐟 permettre aux participants de rencontrer des jeunes de leur âge partageant la même passion ;
- 🐟 permettre un suivi de l'évolution des jeunes pêcheurs dans leur pratique technique, mais également dans leur comportement de pêcheur responsable.



Avec des thématiques variées et complémentaires, allant des techniques de pêche des poissons blancs (coup, feeder et anglaise) et des carnassiers (spinning et casting), à la biologie des espèces, en passant par la connaissance du réseau pêche et de la réglementation, nos séances d'atelier pêche nature ont connu un succès retentissant.

Les ateliers se déroulent les mercredis après-midi, sur le secteur de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A). Chaque jour, les jeunes peuvent s'essayer ou se perfectionner à des techniques différentes sur des secteurs adaptés.

Nos séances connaissent toujours un réel succès auprès de nos apprentis pêcheurs mais également auprès de leurs parents qui attendent avec impatience le cycle 2023 de l'APN fédéral !



Étang Vauban (©Julien KAUFFMANN)

3. Les stages de pêche thématiques

Nos stages thématiques sont destinés à compléter l'offre des produits pêche à destination des jeunes. Ils ont pour objectif principal de faire évoluer les participants vers **une pratique autonome**, le respect et la connaissance du milieu et de la ressource piscicole.



Ils se déroulent sur deux jours consécutifs durant les périodes de vacances scolaires. Les enfants sont déposés au lieu de rendez-vous chaque matin à 8h30 et récupérés à 17h30. L'objectif étant de faire **découvrir le patrimoine piscicole riche et diversifié** du Haut-Rhin, l'accent a été mis sur **l'itinérance**.

Les participants ont notamment pu y découvrir les parcours idylliques du Vieux-Rhin, de l'Ill et des plans d'eau fédéraux (Courtavon et Vauban) et ont su déjouer la méfiance des carnassiers ou encore arpenter la façade vosgienne avec les cours d'eau et lacs du département (Fecht, Thur, Doller) afin de traquer les truites fario.

En 2022, faire évoluer notre offre de quatre jours consécutifs à deux jours consécutifs a permis un meilleur remplissage de chaque session mais aussi apporter un choix plus complet et diversifié aux apprentis pêcheurs.

Le quotidien régional L'Alsace a fait du Loisir Pêche sa Une en indiquant que celui-ci séduit de plus en plus de jeunes pratiquants. L'article retrace l'expérience et le vécu de ces jeunes pêcheuses et pêcheurs en herbe lors de l'un de nos stages de pêche thématique.

Vous pouvez consulter la vidéo réalisée ici : <https://bit.ly/3FlaMGE> et l'article ici : <https://bit.ly/3WVjMVJ> (veuillez noter qu'un abonnement est nécessaire pour lire l'intégralité de l'article).



4. Les journées « pêcheurs »

Des journées destinées aux pêcheurs mais ouvertes à tous, où chacun peut venir à la rencontre des agents de développement de la Fédération, soit pour échanger avec eux, soit pour s'essayer à de nouvelles techniques de pêche ont été organisées. Voilà le « pitch » de cette rencontre entre les pêcheurs et la Fédération !



Ces journées, généralement organisées les samedis, sont avant tout des moments de partage et de transmission, que ce soit dans l'apprentissage de techniques de pêche ou de questionnements sur des aspects réglementaires, secteurs de pêche, etc.

Notre Fédération ayant ressenti un manque de « proximité » et de disponibilité auprès d'un grand nombre de pêcheurs, ces journées sont le parfait outil pour recréer un lien et rendre accessible notre loisir et répondre aux interrogations.

Les deux sessions réalisées en 2022 ont été une véritable réussite, de nombreux pêcheurs ont fait le déplacement pour participer, créant un moment d'échange et de partage convivial entre pêcheurs aguerris et débutants.

Nous reconduirons sans faute ces journées lors des saisons à venir et espérons vous y retrouver encore plus nombreux !



5. La Fête de la Pêche au Lac Vert

La Fête de la Pêche, c'est avant tout une journée destinée au grand public pour **découvrir et apprendre à pêcher gratuitement**. Lors du 1^{er} samedi de juin, la Fédération a proposé de s'initier à notre passion à travers des animations au **Lac Vert**.



En parallèle, les participants sont invités à découvrir les milieux aquatiques et les différentes espèces de poissons qui peuplent nos rivières et plans d'eau grâce à de nombreux jeux et activités disponibles en berge.

Pour rappel, il s'agit du seul jour de l'année où il est autorisé de pêcher « sans carte de pêche » sur les sites d'animations de la Fédération et des AAPPMA.

Cette journée fut un des grands moments de la saison pour les pêcheurs qui ont pu venir échanger avec leurs associations locales et la fédération départementale. Mais surtout pour les non-pêcheurs qui ont pu pratiquer la pêche gratuitement, sans aucune formalité, sur des sites incontournables du département, perchés en haut de la vallée de Munster. Nombreux sont les non-initiés à avoir fait le déplacement pour notre passion lors de cette agréable journée.

Les bénévoles de l'AAPPMA la Petite Vallée de Munster nous ont été d'une grande aide en transmettant leur savoir et connaissances de leur patrimoine piscicole.



6. Les Afterwork fishing

L'Afterwork fishing est un moment de détente et de pêche permettant de profiter de la douceur des longues soirées d'été après une journée de travail.

Ces animations estivales sont principalement destinées à un public d'actifs (20-50 ans). Ce sont des moments de découverte de la pêche pour les novices qui souhaitent s'essayer à la pratique de la pêche mais également des moments de rencontre et d'échange avec des passionnés déjà pratiquant qui souhaitent progresser. Les Afterwork fishing sont encadrés par les agents de développement de la Fédération, dans une ambiance conviviale.

Prévues les jeudis soir de juin et septembre de 18 à 20h, ces séances n'ont pas su trouver leur public en 2022. L'expérience sera probablement reconduite sous un autre format afin de la rendre plus attractive pour le public visé.



7. L'Ariéna et les CINE

L'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (Ariéna) est une association de droit local qui a pour mission principale **d'animer, d'accompagner, de former et de représenter les 45 structures d'éducation à la nature et à l'environnement sur le territoire alsacien.**



Les centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) sont des associations entièrement dédiées à l'éducation à la nature et à l'environnement qui agissent sur un territoire doté d'une identité naturelle et géographique propre. Chaque CINE pilote les actions d'éducation à la nature et à l'environnement sur son territoire, en lien avec les partenaires publics et privés locaux, les associations locales ou régionales, les habitants et les établissements scolaires.

Faire partie d'un tel réseau est un atout indéniable pour l'avenir et le développement de notre structure. En 2022, nous avons pu renforcer nos relations et développer des actions communes avec les membres du réseau, notamment le partenariat avec les CINE. Nos agents ont pu bénéficier des formations disponibles au sein du réseau Ariéna, mais également participer aux rencontres des animateurs Nature du réseau.

8. Partenariat avec l'écomusée d'Alsace

En 2020, la Fédération et l'**écomusée d'Alsace** ont scellé un partenariat avec l'objectif de partager connaissances et compétences, avec la création de projets sur le thème des milieux aquatiques et de l'activité pêche sur le site de l'écomusée.

**écomusée
d'Alsace**



Comme les années précédentes, nos actions sont menées dans le cadre de l'accueil de loisir estival de l'écomusée d'Alsace. L'objectif, en plus de la découverte de l'activité pêche, sa pratique et son cadre, a été de faire découvrir le patrimoine piscicole du site et d'insuffler les premières notions d'écosystème aquatique.

Cette première a été un réel succès pour nos deux structures au vu des excellents retours de la part des encadrants, participants et animateurs. Ce partenariat est relancé et étoffé pour la saison 2023.

Le fort potentiel et la diversité de milieux aquatiques présents sur site sont des atouts majeurs pour mener des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Nous avons pu également bénéficier du site pour le déroulement d'une séance spéciale de notre APN durant laquelle nos jeunes ont bénéficié de la richesse halieutique du site.

En 2022, nous avons également développer deux nouvelles actions avec l'écomusée :

- 🐟 **2 journées de découvertes des milieux aquatiques à l'occasion de la semaine de la Biodiversité (6 et 7 mai) ;**
- 🐟 **un week-end d'initiation pêche pour le grand public (18 et 19 juin).**

Lors de ces journées, notre Fédération a pu proposer tout son savoir-faire en termes d'éducation à l'environnement, et accompagner le grand public dans la découverte de notre passion. Mis à mal par les fortes chaleurs estivales, le week-end de la mi-juin n'a pas rencontré le public escompté. Ces deux événements seront reconduits en 2023 !



9. Les interventions scolaires

La Fédération propose des séances d'éducation à l'environnement à destination du public scolaire :

- 🐟 écoles maternelles,
- 🐟 écoles élémentaires,
- 🐟 collèges,
- 🐟 lycées agricoles.



Le but de nos activités est de faire découvrir et de sensibiliser les élèves sur les différents écosystèmes aquatiques présents au sein de leur cadre de vie, leur fonctionnement et les êtres vivants qui s'y trouvent.

Ces interventions sont dédiées aux cycles 1, 2 et 3 et comptent des temps de pleine nature, qui permettent de véhiculer des valeurs de partage, de citoyenneté, d'entraide, de cohésion et viennent apporter les valeurs buissonnières, d'éducation populaire et d'écoresponsabilité.

Véritable enjeu pour la Fédération, les séances d'éducation à l'environnement dans le cadre scolaire ont pu, malgré un contexte sanitaire peu propice, être développées.

a) À retenir sur le secteur Nord



✍ Signature d'une convention avec l'EPLEFPA « Les Sillons de Haute Alsace » qui regroupe :

- ◆ le Lycée du Pflixbourg sis 2 lieux-dits St Gilles à Wintzenheim,
- ◆ le Lycée agricole de Rouffach sis 8 aux Remparts à Rouffach.

✍ Intervention avec le collège de Sainte-Marie-aux-Mines avec deux séances pour éco délégués du collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

✍ 6 classes de CM1/CM2 ont été enregistrées pour 3 séances par classe, animations prévues sur l'année 2023.

✍ En plus des interventions scolaires, l'Association de Prévention Spécialisée de Colmar est venue vers nous en 2022 afin d'approfondir les techniques de pêche avec un groupe de jeunes adolescents très motivés par notre loisir sportif. Deux après-midis ont été dédiées à du perfectionnement de la pêche des carnassiers et une initiation float-tube. D'autres dates de perfectionnement sont prévues sur l'année 2023.

✍ Des échanges avec l'Observatoire de la Nature de Colmar ont abouti à la programmation d'une intervention initiation à la pêche à l'été 2023 et au développement d'un partenariat plus global.

b) À retenir sur le secteur Sud

✍ 12 séances réalisées, principalement avec **l'institut Médico-Éducatif et Professionnel (IME-IMPro)** Marguerite SINCLAIR situé à Lutterbach.

Ces séances s'articulent autour de cours théoriques et pratiques, de jeux ludiques, dynamiques, participatifs et parfois expérimentaux, amenant les enfants à comprendre le fonctionnement des milieux aquatiques ainsi que la biologie des espèces en lien avec le territoire de vie.

Les jeunes ont pleinement participé au programme de frayères à sandres artificielles du Canal du Rhône au Rhin. Lors de nos séances, et sur des séances en autonomie, ils ont pu restaurer les frayères existantes, participer à leur pose et au suivi. Ces séances ont permis de travailler et développer l'autonomie, la manipulation d'outils et la rigueur du suivi avec comme support la biologie des espèces.



✍ Un partenariat avec l'école Jean XXIII pour la saison scolaire 2021/2022 avec 17 séances réalisées pour les cinq classes de CM2. La majorité des séances en classe ou sur le terrain se sont déroulées au printemps. Après une séance commune à chaque classe, les enseignantes ont pu choisir un programme à la « carte », soit des séances à insérer dans leur cycle scolaire. En conclusion, et pour finir l'année scolaire de la meilleure des façons, chaque classe a pu participer à une séance découverte de l'activité pêche. Ce partenariat sera reconduit pour l'année scolaire 2022/2023.



✍ La fin d'année a été marquée par la promotion de séances d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des communes et établissements scolaires pour l'année à venir.

✍ La réalisation d'une plaquette de présentation de nos actions d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination du personnel enseignant et des élus permet désormais de nous présenter en acteur légitime sur ces thématiques.

10. La convention avec l'EPLEFPA « Les Sillons de Haute Alsace »

En 2022, la Fédération et l'EPLEFPA « Les Sillons de Haute Alsace », qui regroupe le lycée du Pflixbourg à Wintzenheim et le Lycée agricole de Rouffach ont scellé un partenariat avec pour objectifs de :



- ✍ réaliser des actions pédagogiques et des travaux sur des sites gérés et suivis par la FDAAPPMA68, avec la participation d'un agent de la FDAAPPMA68 à certaines évaluations ;
- ✍ proposer aux élèves des formations, notamment de garde pêche, au cours de leur cursus.



Initiées en début d'année 2022, les actions ont vu le jour au printemps 2022 avec la présentation des pêches électriques lors des IAB de la plaine d'Alsace aux classes de seconde, première et terminal GMNF.

En fin d'année 2022, la classe de première est intervenue sur une après-midi d'observation sur les travaux de la frayère du canal de Colmar pour pouvoir monter un projet de A à Z sur la création d'un panneau pédagogique de la frayère du canal.

Ce projet sera suivi d'octobre à mai 2023 et sera reconduit chaque année avec la classe de première sur les nouvelles créations de frayères à brochets de la Fédération.

Nous avons également pu programmer pour la fin d'année scolaire 2022/2023 des dates d'intervention pour les trois classes de GMNF sur l'étang Vauban afin d'y faire des entretiens et des chantiers avec les classes. Ces premières interventions avec les classes de GMNF ont été un réel succès pour nos deux structures au vu des excellents retours de la part des enseignants ainsi que des élèves.



11. Partenariat avec la Communauté de Commune du Sundgau

La Fédération et la **Communauté de Communes du Sundgau** ont initié un partenariat en 2022, avec un objectif commun de proposer des séances complètes aux périscolaires présents sur leur territoire.

Dans le cadre du mois de l'Eau, la Fédération a proposé une séance sur le plan d'eau de Courtavon, lieu incontournable de la pêche dans le Sundgau.

L'ensemble des parties ayant perçu un réel intérêt dans ce type d'action, la communauté de communes et la Fédération ont décidé de mettre en place un partenariat pour une dizaine de séances à destination des périscolaires du territoire sundgavien.

L'objectif pour notre Fédération, outre le fait de s'impliquer auprès d'une structure d'importance majeure sur notre territoire, est de proposer des séances d'éducation à l'environnement et au développement durable ou d'activités de pleine nature.

12. Trinationales Jugendfischen

Le 18 septembre 2022 a eu lieu le 3^{ème} évènement du Trinationales Jugendfischen qui s'est déroulé à Willstatt-Legelshurst, près de Kehl, en Allemagne. Cet évènement a été organisé cette année par l'association de pêche du Land du Bade-Wurtemberg et a pour but de rapprocher les structures associatives de la pêche des trois pays riverains du Rhin supérieur : l'Allemagne, la Suisse et la France.

De nombreux jeunes pêcheurs, âgés entre 10 et 18 ans, venant de trois pays frontaliers du Rhin se sont donc réunis sur le terrain de l'ASV Legelshurt pour partager leur passion commune au contact de la nature et de l'eau.

Notre Fédération a sélectionné 10 jeunes pêcheurs issus de notre département pour pouvoir représenter la France lors de cette rencontre. Les jeunes étaient connus de notre Fédération pour leur participation à nos stages pêche et nos APN (3 jeunes issus des stages pêche de la Fédération68, 4 issus de l'APN fédéral et 3 issus de l'APN de l'AAPPMA Basse Vallée de la Fecht) et sont originaires de notre département.

Lors de cette journée, nos jeunes ont pu participer à un concours de pêche au carnassier et au poisson blanc. Un concours de lancer sur cible en spinning et à la mouche s'est tenu dans l'après-midi. Nos jeunes se sont largement démarqués grâce à leur attitude et à leur adresse.

Cette journée riche en partages et en poissons s'est clôturée sur la remise des prix. Le retour en France s'est fait dans le calme et dans les ronflements de nos jeunes pêcheurs heureux !



8.3. Soutien formation et aides financières aux AAPPMA

Depuis plusieurs années, nous constatons une érosion des effectifs de pêcheurs et une raréfaction des bénévoles à l'échelle nationale. Dans le Haut-Rhin, en plus de la chute du nombre de pêcheurs et le manque de moyens humains dans nos associations, l'absence d'un réseau d'accueil et d'initiation structuré, le manque de diversité et de clarté des "offres Pêche", l'image du Loisir Pêche obsolète dans le subconscient collectif, une communication peu axée vers le grand public ainsi que la complexité de la pratique et de la réglementation rebutent une population qui cherche de plus en plus des activités à consommer.

Par suite de cet âpre constat, la Fédération souhaite insuffler une nouvelle dynamique de développement départemental avec pour objectif de conquérir de nouveaux jeunes pêcheurs, en les formant et en les sensibilisant pour qu'ils deviennent les bénévoles de demain.

Pour se faire, la Fédération a souhaité soutenir les AAPPMA, via plusieurs outils développés, et mis à leur disposition depuis 2021, :

- 🐟 nouvelles aides financières (enveloppe de 15 000€) ;
- 🐟 rencontre de l'un des deux agents de développement de la Fédération ;
- 🐟 sessions de formation spécifique des bénévoles.



Les aides financières aux AAPPMA se présentent sous la forme d'un dossier de demande de subvention spécifique aux actions d'Animations et de Promotion du Loisir Pêche. Elles représentent un budget initial de 10 000 euros pour l'ensemble des AAPPMA avec un plafond annuel de 2 000 euros par association.

❖ Les rencontres entre les Agents de développement et les AAPPMA

Ces rencontres, en plus de créer du lien entre la Fédération et les bénévoles de nos associations, ont pour but d'établir un état des lieux des « actions Loisir Pêche », axé sur l'Animation / la découverte de la pêche, avec pour objectifs principaux :

- 🐟 dresser un état des lieux des Ateliers Pêche Nature & animation pêche / environnement à l'échelle du Haut-Rhin ;
- 🐟 quantifier les besoins en matériel et formation ;
- 🐟 présenter les outils mis à disposition ;
- 🐟 échanger sur d'éventuels problèmes rencontrés.

En parallèle, une session de formation à destination des animateurs, ou responsables des animations, a été organisée. L'objectif est que chaque association possède dans ses rangs un bénévole ayant connaissance du cadre réglementaire lié aux actions d'animation et des possibilités d'animations au sein de notre réseau. Ces sessions de formation seront reconduites afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès le plus rapidement possible.

Concrètement, l'ensemble de ces mesures a permis la création de **deux nouveaux APN** sur notre département. Nous avons également constaté une réelle **augmentation des actions** menées par nos associations, il faut garder cette dynamique pour les années à venir.

8.4. Les manifestations

La Fédération a participé à des manifestations afin de **promouvoir l'activité pêche** et la protection des milieux aquatiques, mais surtout pour mettre en avant le patrimoine riche et varié que nous offre le Haut-Rhin, aujourd'hui accessible grâce à la réciprocité :

- 🐟 les opérations Vitalsports Decathlon ;
- 🐟 le Téléthon ;
- 🐟 les Trésors du Rhin.

Ces manifestations nous permettent avant tout d'avoir un contact direct avec le public, qu'il soit pêcheur ou non, et de toucher **le plus grand nombre**.



La Fédération de Pêche a participé aux VITALSPORT des Decathlons de Wittenheim et de Colmar. Ces rendez-vous sont devenus des incontournables au moment de la rentrée de septembre pour s'initier gratuitement à plus de 45 sports, dont la pêche.

Le stand de la Fédération a proposé de nombreuses animations autour de la pêche et de l'environnement, pour les non-initiés comme pour les confirmés ! Ce fut également un moment d'échange entre les pêcheurs, les agents de la Fédération et les bénévoles des AAPPMA.

Téléthon

Le **Téléthon** est une mobilisation populaire unique au monde qui a fait sortir les maladies rares du désert scientifique et médical et permis une triple révolution génétique, sociale et médicale.

Le Téléthon 2022 a choisi **Guebwiller comme ville ambassadrice**, avec la présence de Nelson Monfort et Louise Eklund pour assurer le marathon télévisuel. Cet événement est organisé par l'AFM-Téléthon qui est une association de militants, malades et parents de malades, concernés par des maladies génétiques, rares, évolutives et lourdement invalidantes, les maladies neuromusculaires.



C'est dans ce contexte que la ville de Guebwiller, à la recherche d'activités à proposer aux visiteurs en lien avec l'eau, grand thème de cette édition, a sollicité notre Fédération. Cette journée nous a permis de faire découvrir le monde la pêche via le simulateur de pêche, le jeu de pêche aimantée, et autres jeux de notre stand afin de récolter quelques dons pour la bonne cause.

Festi'Pêche

FestiVitas est un salon qui se tient au Parc Expo de Mulhouse début février et qui attire chaque année plus de 25 000 visiteurs. Il réunit plusieurs thèmes autour du tourisme : la gastronomie, le vin, les voyages et les loisirs. C'est ce dernier thème, le loisir, qui a amené la Fédération à y animer un espace « **Festi'Pêche** » de **plus de 900 m²** depuis 2019, qui fut une belle réussite.

L'édition 2022 a été annulée par le Parc Expo au dernier moment en raison du contexte sanitaire.



9. RÉCIPROCITÉ DÉPARTEMENTALE

9.1. Les évolutions

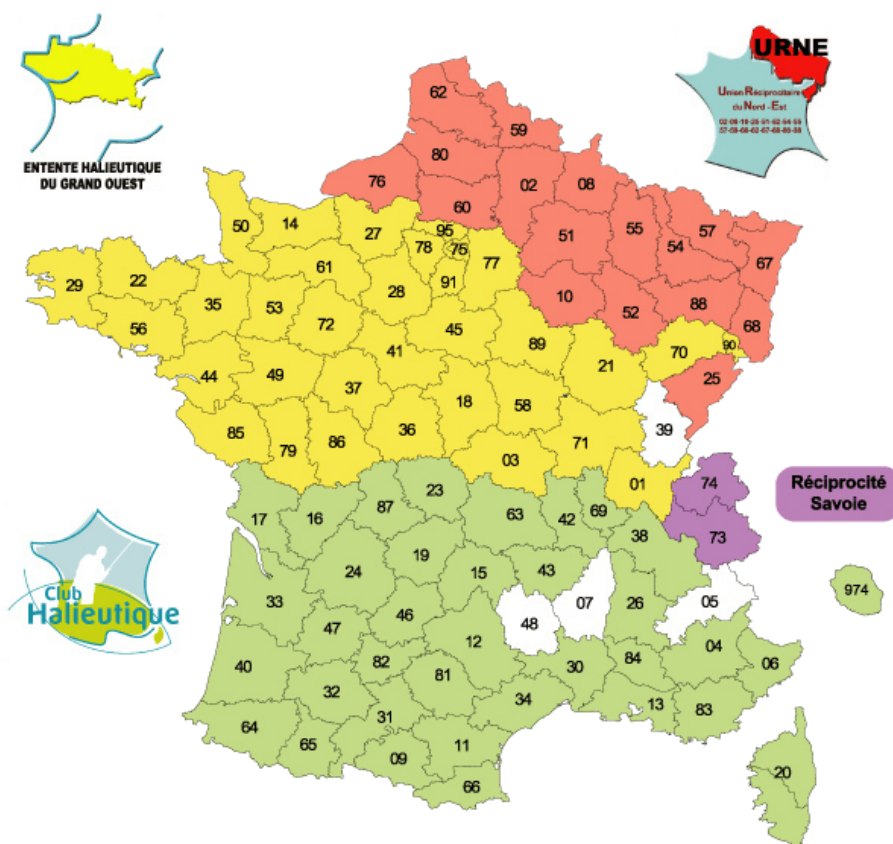
La plupart des AAPPMA ont déjà rejoint la réciprocité les années précédentes.

Suite aux dernières élections, plusieurs AAPPMA n'ont pas obtenu le renouvellement de leur agrément.

Aucun mouvement au niveau des départements adhérents à l'entente nationale.

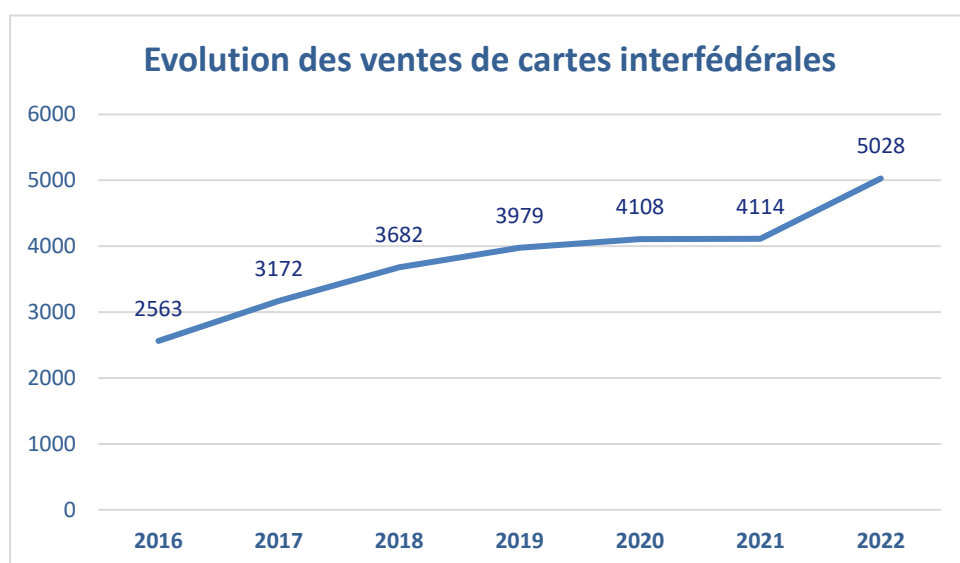
32 AAPPMA sur 36 sont ainsi aujourd'hui dans la réciprocité interdépartementale, portant à **93%** les parcours inclus dans la réciprocité.

Les accords réciprocaires



Les 91 départements français adhérents à la réciprocité

9.2. Bilan des ventes de cartes interfédérales



On observe une constante progression du nombre de cartes interfédérales vendues dans le Haut-Rhin depuis la mise en place de la réciprocité en 2016, y compris lors des deux dernières années de restrictions sanitaires.

Si besoin était, cela traduit bien la franche réussite de cette réciprocité !



9.3. Les déversements de poissons

1. Sur le domaine public et les domaines fédéraux

4,3 tonnes de poissons ont été déversées dans les eaux du **domaine public fluvial et dans les eaux privées de la Fédération**, en provenance de la pisciculture Beaume, de la pisciculture Kohler, ainsi que de la pisciculture impériale de la Petite Camargue Alsacienne et de celle de l'AAPPMA « Vallée de la Thur » pour les truites, pour un total de **21 366 €**.

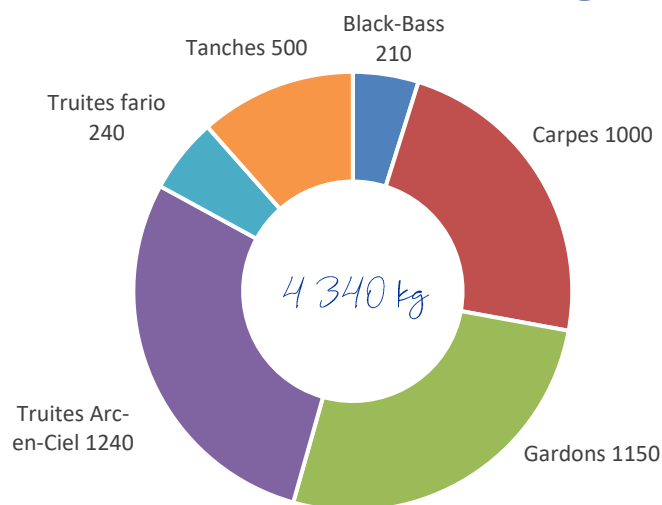
5234 € ont été mis en réserve à cause de conditions de sécheresse trop défavorables.

Les truites adultes (2080 kg) ont été déversées sur :

- 🐟 Le **parcours touristique Nord** => 360 kg de truites arc-en-ciel ;
- 🐟 Le **parcours touristique Sud** => 240 kg de truites fario ;
- 🐟 le **lac de Kruth-Wildenstein** => 800 kg de truites arc-en-ciel ;
- 🐟 la **rigole de la Largue** => 80 kg de truites arc-en-ciel.

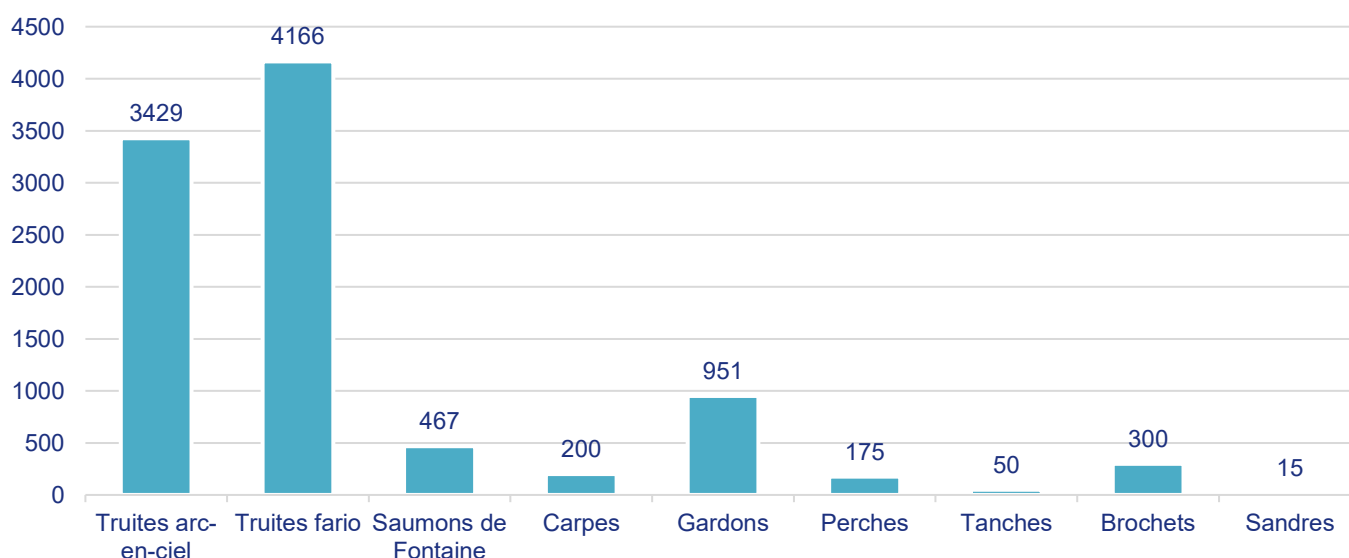
Le **plan d'eau fédéral** de Vauban a accueilli 300 kg de carpes, tandis que celui de Courtavon n'a pas fait l'objet de rempoissonnement.

REMPPOISSONNEMENTS (kg)



2. Sur les parcours réciprocitaires des AAPPMA

Bilan 2022 des subventions attribuées aux AAPPMA
(en kg)

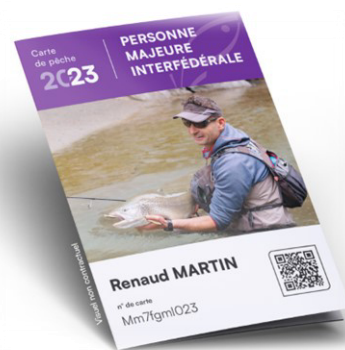


10. ADHÉRENTS

10.1. Nombre d'adhérents

On dénombre **16 772 pêcheurs en 2022** dans le Haut-Rhin, contre 14 828 en 2021, soit une **augmentation de 1 944 pêcheurs**, ce qui équivaut à une **hausse d'environ 13 %** de l'effectif global, en majeure partie imputable à un meilleur contexte sanitaire. Mais il est surtout important de noter la presque équivalence à l'année 2018.

Si un temps est nécessaire pour espérer un retour à la normal, on est en droit d'espérer que 2023 égalera 2019 et que la progression continuera pour dépasser à nouveau les 17 000 pêcheurs.



Variation de l'effectif des pêcheurs

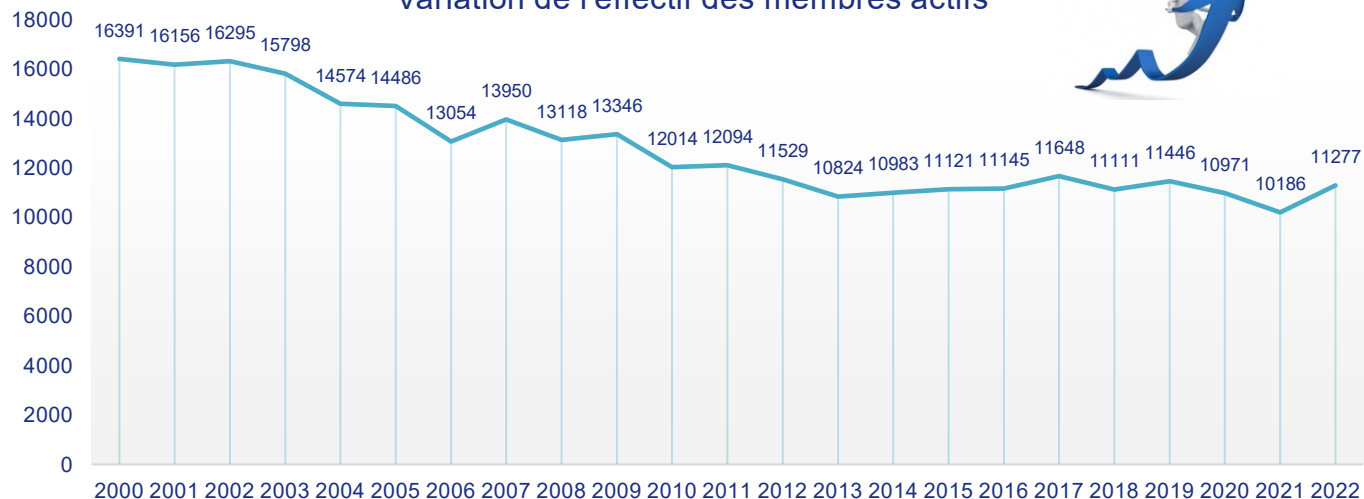


10.2. Membres actifs

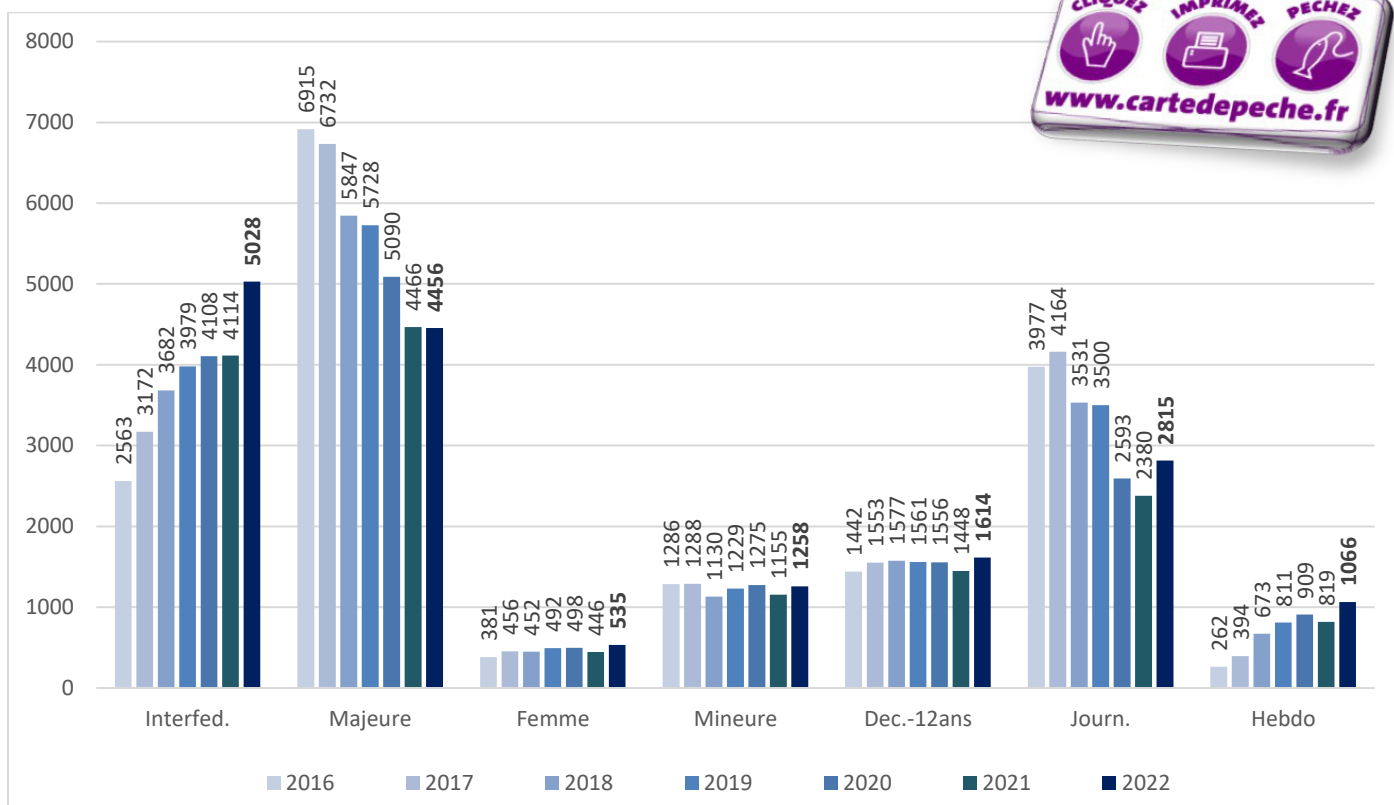
Sont membres actifs les adhérents à qui l'association a délivré une carte annuelle éditée par la Fédération nationale, à l'exception des cartes « -12 ans ».

On dénombre **11 277 membres actifs en 2022**, soit une **augmentation de 1 091 membres** par rapport à l'année précédente, ce qui équivaut à une hausse d'environ **10,7 %**.

Variation de l'effectif des membres actifs



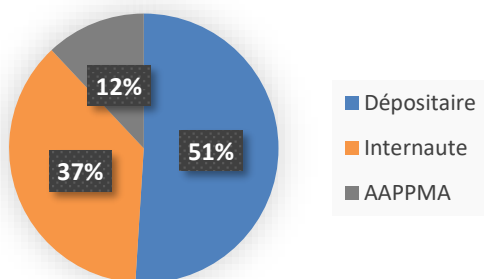
10.3. Détail des ventes de cartes de pêche



On constate plusieurs tendances sur cette nouvelle année :

- 🐟 **l'augmentation constante des cartes interfédérales** au détriment des cartes départementales, qui prouve le succès et l'engouement des pêcheurs pour la réciprocité ;
- 🐟 la **chute des cartes journalières** est dorénavant la tendance depuis plusieurs années, sans doute en partie liée à leur tarif volontairement élevé afin d'inciter les adhésions annuelles - mais aussi aux différentes restrictions sanitaires ;
- 🐟 une **augmentation pour l'ensemble des autres cartes** dû à un meilleur contexte sanitaire ;
- 🐟 la progression constante des cartes Découverte, Femme et moins de 12 ans, qui laisse penser que la pêche devient progressivement un **loisir familial** ;
- 🐟 une hausse du nombre de cartes hebdomadaires, liée à la volonté de développer l'aspect **touristique** de notre loisir.

Le monde associatif de la pêche, au travers de ses Fédérations, poursuit ses efforts pour attirer de nouveaux pêcheurs comme la participation à des manifestations grand public, des animations auprès du jeune public, des jeux concours, des facilités de paiement, etc.



Notons toujours cette tendance en augmentation des pêcheurs à acheter leur carte de pêche auprès des détaillants (qui ne sont plus uniquement des magasins de pêche), ou, en 2^{ème} choix, depuis chez eux. Faut-il craindre un étiolement du lien associatif ?

10.4. Répartition détaillée par AAPPMA

SECTEUR	Association	Carte interfédérale			Carte Personne majeure			Carte Découverte Femme			Carte Personne mineure			Carte Découverte -12 ans			Carte Hebdomadaire			Carte Journalière		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
3 Frontières	HUNINGUE	86	70	144	103	71	113	13	9	15	25	27	22	40	23	36	6	22	32	46	58	84
	KEMBS	63	57	63	83	76	81	4	6	7	28	24	25	38	29	30	5	14	16	32	34	44
	ROSENAU	17	23	30	44	33	37	7	4	6	8	4	6	4	6	14	3	7	12	16	15	17
	SAINT LOUIS NEUWEG	102	156	310	306	286	305	18	21	16	53	49	62	60	65	72	17	32	37	103	127	131
	VILLAGE NEUF	1361	1151	1439	649	483	440	127	102	148	279	231	254	334	246	313	450	386	405	992	885	988
Haute Vosges	BASSE VALLEE DE LA FECHT	77	71	112	63	47	34	7	4	11	14	23	22	18	16	19	2	9	4	9	21	30
	BASSIN POTASSIQUE	28	36	45	52	49	53	6	7	8	15	11	27	14	18	30	5	5	10	16	8	13
	GRANDE VALLEE DE MUNSTER - METZERAL	49	85	109	102	107	89	10	6	7	33	26	27	23	25	22	19	25	30	80	115	66
	GUEBWILLER	92	114	131	152	175	163	14	22	25	37	36	41	56	76	89	5	8	20	31	23	43
	HAUTE-THUR	116	94	95	113	113	87	20	17	22	28	28	31	56	54	66	39	45	58	73	72	106
	LAPOUTROIE ESPERANCE	0	0	0	20	23	24	1	0	0	3	5	3	3	6	9	0	0	3	1	3	3
	LES TRUITES DE LA WEISS - ORBEY	0	0	0	90	80	86	7	5	6	4	3	10	9	8	16	8	5	2	36	3	20
	LES TRUITES DU BONHOMME	0	0	0	20	18	20	0	0	0	1	4	1	1	3	1	1	1	0	0	3	1
	LUTTERBACH	29	20	22	71	56	43	1	3	4	19	18	13	30	23	21	1	2	5	3	5	5
	MUNSTER	23	25	27	49	46	42	6	6	7	11	11	13	9	6	10	6	6	10	23	19	12
	OSTHEIM	25	41	21	31	19	16	1	1	1	9	14	6	8	10	12	3	2	1	3	7	8
	PETITE VALLEE DE MUNSTER - SOULTZEREN	50	44	56	82	89	82	7	8	7	32	24	20	21	21	29	9	13	10	131	119	69
	REININGUE	126	119	155	153	156	173	6	11	18	19	27	30	33	38	39	1	6	1	5	1	20
	RIBEAUVILLE	56	38	62	24	23	22	5	4	4	8	7	8	8	11	8	2	1	0	2	4	5
	ROUFFACH	21	18	24	35	39	38	1	1	2	21	15	16	5	12	10	3	0	1	1	2	16
	SAINTE CROIX AUX MINES	25	30	31	9	11	8	2	3	3	3	4	3	1	3	8	0	0	0	1	3	0
SAINTE MARIE AUX MINES	39	49	49	8	9	8	2	3	3	1	2	2	1	10	9	0	0	0	2	6	5	
VALLEE DE LA DOLLER - MASEVAUX	108	114	115	209	190	189	11	14	12	40	50	45	90	73	56	23	23	37	143	64	87	
VALLEE DE LA THUR - THANN	184	191	216	239	219	242	15	14	18	45	43	44	58	53	59	11	5	28	64	43	40	
Plaine Ill/Rhin	BRUNSTATT	82	84	90	230	191	189	22	13	10	44	38	44	49	48	59	6	11	10	54	50	71
	HERRLISHEIM	23	29	32	48	34	28	3	4	4	17	13	13	10	17	17	1	0	1	8	6	0
	LA FRATERNELLE COLMAR	205	258	289	262	241	197	26	29	25	59	78	75	90	115	102	27	21	33	114	90	183
	LES BROCHETS DE MULHOUSE	137	171	187	280	247	212	20	18	16	58	37	42	92	80	62	17	17	32	81	62	113
	LES TRUITES DE COLMAR 1880	130	107	112	182	87	64	11	14	7	52	22	24	74	34	21	66	29	55	49	23	48
	RIEDISHEIM	35	48	90	131	126	171	6	8	12	18	20	27	19	20	33	0	5	11	15	22	28
	S.P.L. MULHOUSE	331	424	595	370	455	608	44	45	62	55	90	145	72	99	156	34	63	92	109	226	317
	SANS-SOUCI - NEUF BRISACH	230	163	194	280	195	219	32	16	17	108	74	91	61	67	98	102	28	72	208	135	153
	SAUSHEIM	34	37	66	104	120	119	3	3	7	13	12	17	27	19	26	22	8	18	36	32	58
Sundgau	BERGES DE L'ILL FROENINGEN-ZILLISHEIM	32	28	34	90	51	57	9	6	10	14	11	11	18	13	12	0	1	4	5	2	5
	ILLFURTH	0	0	0	26	32	32	3	4	5	7	12	7	3	6	7	0	5	1	8	4	11
	SUD ALSACE	105	107	83	208	128	147	16	7	10	32	25	31	64	49	43	7	7	15	18	28	15

11. BILAN FINANCIER & COMPTE DE RESULTATS

Le bilan et le compte de résultats sont réalisés depuis de nombreuses années par le **cabinet d'experts-comptables KPMG**, en collaboration avec la Fédération. Les documents sont présentés ci-après.



Il a été décidé par le CA de la Fédération d'exécuter les investissements avec prudence afin de faire face à toute éventualité, pour les raisons suivantes :

- ✍ nombreuses incertitudes liées au contexte sanitaire ;
- ✍ chute vertigineuse des ventes de carte de pêche en 2021.

Les **réviseurs aux comptes** ont également procédé à la révision des comptes de l'année le 27 mars 2023, au siège de la Fédération.

11.1. Événements principaux

La maison située à Carspach a été cédée en mars 2022, pour un prix de vente de 210 K€. Compte tenu du prix d'acquisition net des amortissements qui figurait encore en comptabilité, l'impact net est de + 184 K€, comptabilisé en résultat exceptionnel.

La Fédération a acquis en décembre 2022 les locaux destinés à son nouveau siège social, à Guebwiller, pour un montant de 798 K€.

Celui-ci permet d'accueillir l'intégralité des équipes, et de n'avoir plus qu'un seul et unique lieu de stockage, pour tous les matériels (qui étaient auparavant sur 4 sites géographiques). Il intégrera également la « Maison de la Pêche », destinée au public.

Compte tenu des travaux nécessaires, des dossiers de subventions qui sont en cours de montage, et de l'intégration des locaux par le personnel de la FDAAPPMA68' au 1^{er} mars 2023, cette somme de 798 K€ a été comptabilisée en immobilisation en cours.

Les 98 K€ de frais d'acquisition afférents (droits d'enregistrement, frais de notaire, frais d'agence), ont été comptabilisés en charges exceptionnelles.

11.2. Chiffres clés

Produits/Recettes : 869 908 €

Charges/Dépenses : 849 147 €

Résultat d'exploitation 2021 : 20 760 €

Valorisation du bénévolat : 93 567 €

11.3. Comptes annuels



KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
CS 72247
60 rue Jacques Mugnier

68068 Mulhouse Cedex
Téléphone : +33389329494
Télécopie :
Site internet : www.kpmg.fr

Monsieur Zwickert
FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.
29 Avenue de Colmar

68200 MULHOUSE
À Mulhouse Cedex, le 17/03/2023

Attestation de présentation des comptes annuels

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité FEDERATION DES A.A.P.P.M.A. relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022, qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	2 275 332 €
• Produits d'exploitation :	869 908 €
• Résultat net comptable :	150 449 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Jean-
Jacques
Bissel

Jean Jacques Bissel
Expert-comptable

Signature numérique
de Jean-Jacques
Bissel
Date : 2023.03.17
12:10:31 +01'00'

Siège social :
KPMG ESC & GS
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 1 000 000 €.
Code APE 6920Z
903 309 490 RCS Nanterre
TVA Union Européenne
FR 03 903 309 490

Société d'exercice libéral par
actions simplifiée et société
d'expertise comptable
inscrite au Tableau de
l'Ordre à Paris sous le
n° 14 00024167 01

KPMG ESC & GS, société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG
International Limited, une société de droit anglais (« private
company limited by guarantee »).

FEDERATION DES A.A.P.M.A.

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	49 270	24 710	24 559	26 118
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	49 270	24 710	24 559	26 118
	Immobilisations corporelles	Terrains	461 022	168 731	292 290	309 482
		Constructions	248 838	164 236	84 602	124 421
		Inst.techniques, mat.out.industriels	296 056	247 162	48 894	60 977
Immobilisations corporelles en cours		826 622		826 622		
Avances et acomptes		43 659		43 659	43 659	
	TOTAL	1 876 199	580 130	1 296 069	538 540	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	25 000		25 000		
	Prêts	7 700		7 700	10 700	
	Autres	1 062		1 062	1 062	
	TOTAL	33 762		33 762	11 762	
	Total I	1 959 232	604 841	1 354 391	576 421	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 050		12 050	22 114
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	429 403		429 403	311 149
		TOTAL	441 454		441 454	333 264
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	454 625		454 625	386 106	
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	24 860		24 860	16 318	
	Total II	920 940		920 940	735 689	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	2 880 173	604 841	2 275 332	1 312 111	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 005 713	902 213
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	150 449	103 500
	Situation nette (sous-total)	1 156 163	1 005 713
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	42 798	63 203
	Provisions réglementées		
	Total I	1 198 962	1 068 916
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	57 000	50 000
	Total II	57 000	50 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	400 000	
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	400 472	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 342	50 250
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	45 033	54 612
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	111 520	88 331
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance			
	Total IV	1 019 369	193 194
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	2 275 332	1 312 111
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	1 032 587	922 400
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	-594 765	-534 074
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	397 438	444 842
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21 538	19 747	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	13 109	15 913	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	869 908	868 829
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	366 565	285 873
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	12 614	14 732
	Salaires et traitements	259 695	263 487
	Charges sociales	82 285	89 296
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	44 448	56 814
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	83 538	108 237
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	849 147	818 441
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	20 760	50 387

FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.

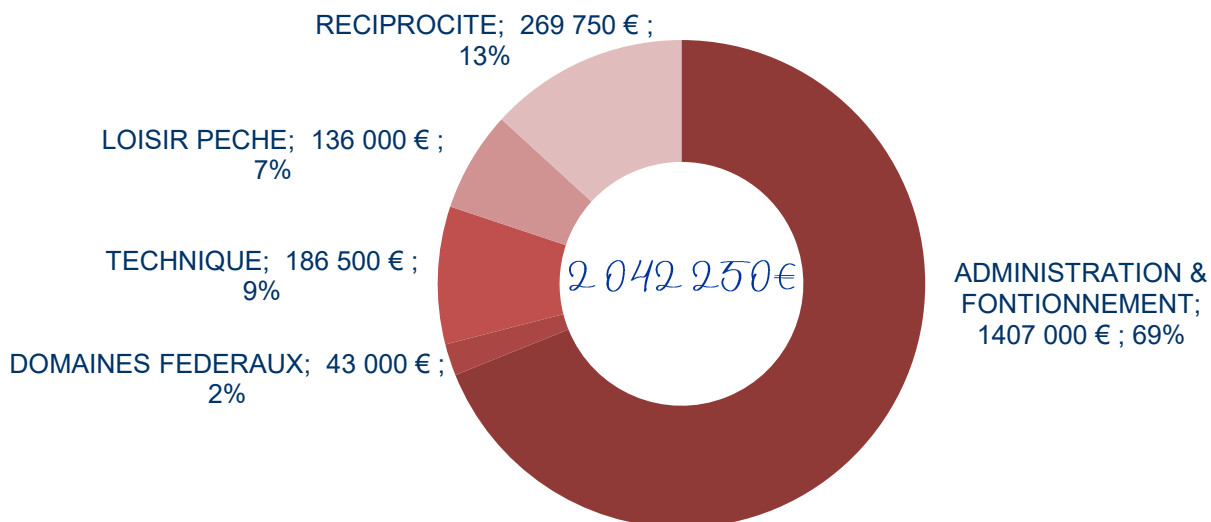
		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	687	95
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	687	95
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	472	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	472	
2. Résultat financier (III-IV)		215	95
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		20 975	50 483
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	15 000 230 404 16 670	29 007 20 862 23 300
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	262 074	73 170
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	99 396 26 203 7 000	3 483 16 670
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	132 600	20 153
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		129 474	53 017
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		1 132 670	942 095
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		982 220	838 594
EXCÉDENT OU DÉFICIT		150 449	103 500
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		93 567	82 292
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total		93 567	82 292
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		93 567	82 292
Total		93 567	82 292

12. BUDGET PREVISIONNEL

Le Budget prévisionnel 2022 a été adopté à l'unanimité du Conseil d'Administration lors de la séance du 19 décembre 2022, puis une version révisée lors de la séance du 13 mars 2023.

Basé sur une augmentation des ventes de cartes de pêche en 2023, il est équilibré à **2 042 250 €** et détaillé ci-après.

BUDGET 2023



Principaux faits marquants et nouveautés à retenir :

Pôle Administration & Fonctionnement

- ♦ achat d'un bien immobilier à 896 776 € pour y mettre le nouveau siège et créer une Maison de la Pêche et de la Nature ;
- ♦ travaux & aménagements estimés à 200 000 €.

Domaines fédéraux

- ♦ nouvelle provision de 30 000 € pour les travaux de réfection du chalet de Courtavon.

Pôle Technique

- ♦ contrat en CDI de la Chargée de projets pour mener à bien les projets de restauration de rivières,
- ♦ embauche de 1 apprenti à compter de la rentrée de septembre,
- ♦ accueil de 1 stagiaire,
- ♦ accueil de 1 volontaire service civique pour 10 mois.

Pôle Loisir Pêche

- ♦ accueil de 1 apprenti & 1 stagiaire,
- ♦ poursuite de l'organisation d'un Espace Pêche sur le salon FESTIVITAS au Parc Expo de Mulhouse,
- ♦ réduction de l'enveloppe pour aider les actions des AAPPMA à 10 000 € car non consommée.

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2023 - AGO



DEPENSES		Budget prévisionnel 2023	Budget 2022	RECETTES		Budget prévisionnel 2023	Budget2022
<u>CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX</u>				<u>CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX</u>			
<u>Maison de Carspach</u>				Location Hirsingue			
635120+30	Taxe foncière & habitation maison + hangar					3000	3000
606101	Electricité + gaz maison+hangar	0	300				
	Poissons Kohler fermage Hirsingue						
6133	Alarme						
615003	Entretien & petits travaux						
<u>Domaine de Courtavon</u>				Syndic. Courtavon rembt 50% taxe foncière			
635120	Taxes foncières	4500	4500	79123		2250	2250
606103	Chauffage	1200	1200	606103	Chauffage	1200	1200
615	Charges syndic et Com.Com.	1550	1550	Cotisations fédérales			
615202	débroussaillage	1000	1000			30000	30000
615002	Entretien & petits travaux	1000	500	Cotisations fédérales			
	Travaux de réfection du chalet	30000	30000			6550	12550
<u>Domaine de Vauban - Colmar</u>				Cotisations fédérales			
63512	Taxes foncières Alcolsheim+Vogelsheim	1000	1000	7020+70601		6550	12550
651000	Bail maison éclusière	1	1	Cotisations fédérales			
615001	ordures ménagères Com. Com.	605	605	Cotisations fédérales			
615001	débroussaillage	200	200	Cotisations fédérales			
617+615304	matériel, maintenance, travaux & analyses	1000	1000	Cotisations fédérales			
<u>Montreux-veux</u>				Cotisations fédérales			
63512	Taxe foncière Hirsingue	130	130	Cotisations fédérales			
613202	Loyer étangs Montreux-Magny	600	600	Cotisations fédérales			
<u>St-Bernard</u>				Cotisations fédérales			
63512	Taxe foncière	50	50	Cotisations fédérales			
DEPENSES IMPREVUES		164	1414	Cotisations fédérales			
TOTAL CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX		43 000	49 000	TOTAL CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX		43 000	49 000

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2023 - AGO



DEPENSES		Budget prévisionnel 2023	Budget 2022	RECETTES		Budget prévisionnel 2023	Budget2022
<u>CENTRE TE - TECHNIQUE</u>				<u>CENTRE TE - TECHNIQUE</u>			
<u>Charges de personnel</u>				<u>Aides aux salaires</u>			
6411+6412	Rémunération du personnel (45%AG)	110883	100453	7413	FNPF Chargé de mission	35250	35250
6451+6453+6454	Charges sur salaires	42979	39702	74199	Aide Etat Volontaire Service Civique	700	700
6251	frais déplacements et repas	2500	2500		Aide Etat "apprenti"	7000	2640
6142+6132	Loyer garage s-sol+charges	0	1920				
<u>Etudes</u>				<u>Subventions "actions" pour études</u>			
	Etude "RTB" 2023	12000	11846	741131	AERM "animation"	45862	44571
	Etude "Réseau de Suivi Thermique RST"	2000	2490	741132	AERM "RTB 2023"	38000	33199
	Etude "Plan d'Eau Sundgauvien PES"	2500	3896	741132	AERM "Réseau de Suivi Thermique RST"	7990	7938
					AERM "Plan d'Eau Sundgauvien"	19000	21411
				7413	FNPF "actions techniques"	25000	25000
<u>Travaux</u>				<u>Travaux</u>			
2313	Restauration des milieux	0	20000		Sub AERM (80%)	0	16000
<u>Divers</u>				<u>Prestations</u>			
6251	bénévolat (repas, déplacement)	500	500		Sub FNPF	0	2000
6050+290	achat matériel (pêche,laboratoire,habillement etc..)	1000	10000				
6155000-60500290	Entretien matériel de pêche (oxygène - APAVE etc.)	300	500				
658001	cartes de pêches offertes	225	225				
	Stockage du matériel	500	2700	7085	Pêches électriques divers	2998	3000
6257+6289	Réceptions-inaugurations-réunions publiques	500	600		EDF ECO WATT ROUGE	3000	
6289	Formation Habilitation électrique	0	900				
6289	Formation Bien Etre Animal	0	2000				
6289	Formations divers	2500	4900				
2115+21834	Matériel pêche électrique	500	9000	7413	Subvention FNPF pour formations	1200	2700
				79118	Aide formations FAFSEA	500	3900
				7413	Aide matériel FNPF		
606201	carburant	2998	3000		Subvention Région	0	0
613100	géolocalisation	0	600		Subvention CEA	0	5000
616100	assurances	1850	1850				
615550+6354	entretien et réparations	1000	1000				
				7020+70601	Cotisations fédérales	0	10772
DEPENSES IMPREVUES		1765	1372				
TOTAL CENTRE TE - TECHNIQUE		186 500	221 954	TOTAL CENTRE TE - TECHNIQUE		186 500	214 081

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2023 - AGO



DEPENSES		Budget prévisionnel 2023	Budget 2022	RECETTES		Budget prévisionnel 2023	Budget2022
<u>CENTRE AN - ANIMATION</u>				<u>CENTRE AN - ANIMATION</u>			
<u>Charges de personnel</u>				<u>Aides aux salaires</u>			
6411+6412	Rémunération du personnel (45%AG)	49955	48500	7413	FNPF agent dével.	42250	42250
6451+6453+6454	charges sur salaires	16222	15400	741131	AERM "animation"	18203	19021
6251+6289	Frais déplacements et repas	800	800		Aide Etat pour apprentissage	7000	8000
<u>Frais de fonctionnement</u>				<u>Subventions</u>			
626000				7413	Sub. FNPF formation bénévoles APN	0	1000
628802	Subventions APN - AAPPMA	10000	15000	7413	Sub. FNPF achat matériel pêche	0	3000
658001	cartes de pêches offertes	470	470	7413	Sub. FNPF habillement animateurs	0	0
60500290+60213	achat matériel de pêche	0	5000	7413			
6231	habillement animateurs	0	0	7413	Sub. FNPF panneaux	0	2500
6050	Panneaux signalétiques divers	0	5000	7413	Insertions pub. Guide de la Pêche	1250	0
6142+6132	loyer box Scheurell s/sol+charges	0	900	7411	Sub. EDF	15000	15000
60500290	Animation (stages - APN FD68 - périscolaires)	1500	3000				
	Frayères à sandres	0	0	7413	Sub. FNPF développement du loisir pêche	0	10000
	Promotion du Loisir pêche (simulateur, etc.)	0	10000				
<u>SDDL</u>				<u>Prestations</u>			
	Prestation partielle AYG	21250	43740	7413	Sub. FNPF Etude acquisition plan eau	0	5000
				7413	Sub. FNPF SDDL	6400	13400
					Sub Région pour SDDL	0	10000
					SUB CEA pour SDDL	0	10000
6289	Formations	1000	0	7413	Sub OCAPIAT "formations"	500	0
			0				0
<u>Véhicules</u>				<u>Sub Région pour Education Encirronnement</u>			
606201	carburant	2050	2050	7085			
6131	géolocalisation	0	240	706001	facturation animations	1500	1500
61555+605	entretien véhicule	300	600				
6161	Assurance véhicules	620	620				
<u>Salons</u>				<u>Sub Région pour Education Encirronnement</u>			
605+6232	Consommables divers	500	1000	7413	Sub. FNPF participation Salons	0	0
625700	Frais réunions Tripartite Internationale	500	300				
6251	Salon pêche Strasbourg	0	0	74	Vente stand festivas + buvette	5000	0
6251	Salon Festivas	30000	0	74113	Participations Festivas FDAAPPMA	10000	0
				74113	Subv. FNPF organisation Festivas	5000	0
				7020+70601	Cotisations fédérales	23897	13829
DEPENSES IMPREVUES		833	3000	TOTAL CENTRE AN - ANIMATION		136 000	156 000
TOTAL CENTRE AN - ANIMATION		136 000	155 620	TOTAL CENTRE AN - ANIMATION		136 000	156 000

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2023 - AGO



DEPENSES		Budget prévisionnel 2023	Budget 2022	RECETTES		Budget prévisionnel 2023	Budget2022
<u>CENTRE RE - RECIPROCITE</u>				<u>CENTRE RE - RECIPROCITE</u>			
<u>Charges de personnel</u>							
6411+6412	Rémunération du personnel (Sodano+Grob10%)	7468	7250	7083010	loyers maison éclésièrè Algolsheim	4000	4000
6451+6453+6454	charges sur salaires	2824	2500				
<u>Gardes-pêche</u>							
	Partenariat avec les Brigades Vertes	15000	15000				
6253+6251+6257	Indemnités Garderie Départementale	26000	26000	7581	P.V. Gardes pêche	9500	6000
6251+6289	Frais Garde Fédéral	200	300				
658001	Cartes de pêche offertes	1500	1500				
6231	Equipement garderie fédérale	500	0	7411300	Sub. FNPF habillement gardes	0	500
605006	tenues gardes des AAPPMA	0	1000		participation AAPPMA - tenues GPP	0	500
	formation des gardes	350	500	7411300	Sub. FNPF formation gardes	0	1500
	Barrière accès voiture LKW	5000					
	Application autorisation circuler DPF	8500					
	Street Fishing	5000					
<u>Véhicules</u>							
616	assurance	450	450	701	vente écussons, mementos	50	50
606201	carburant		500				
6131+605+61555	équipement, entretien, géoloc	200	600				
<u>Reversement aux AAPPMA</u>							
65821	Subvention aux AAPPMA - baux de pêche	15250	15250	7020	ventes cartes part Réciprocité	181000	150250
65822	Subvention aux AAPPMA - repeuplement	72000					
	Subvention aux AAPPMA - reverst URNE	49600	49600	74112	Subvention URNE	52000	52000
60213	Repeuplement Fédé	34000	27360	74112	Subvention URNE FD68	23200	23200
6350	Baux de pêche Domaine Public	13000	13000	741100	FNPF sub. Hydro	0	0
	Repeuplement Rhin truitelles PCA	3000	3000				
DEVELOPPEMENT RECIPROCITE		9908	7940	TOTAL SECTION RE - RECIPROCITE		269 750	238 000
TOTAL CENTRE RE - RECIPROCITE		269 750	171 750	TOTAL SECTION RE - RECIPROCITE		269 750	238 000
TOTAL DES DEPENSES		2 042 250	903 324	TOTAL DES RECETTES		2 042 250	1 219 963

17 000 pêcheurs
sentinelles œuvrant
en faveur de la
biodiversité



**VIVEZ,
BOUGEZ,
PÊCHEZ**
DANS LE HAUT-RHIN

Connaître

Protéger

Restaurer

Partager

Surveiller

Former



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE


Fédération


du Haut-Rhin

pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

03 89 60 64 74

NOUVELLE ADRESSE
47, rue de la Commanderie
68500 GUEBWILLER
contact@peche68.fr

 Fédération de Pêche Haut-Rhin

 @fedepeche68

peche68.fr

Partenaires financiers :



Conception graphique : **Lorelei Benhoumeur**
Création graphique couverture : **Julien Carlier**
Crédits photos couverture : **Julien Kauffmann**